

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE LA PROMOTION DE
L'EMPLOI

ASSOCIATION NATIONALE DES PRATICIENS DE LA
MICROFINANCE- CONSORTIUM ALAFIA

**IMPACTS DE LA MICROFINANCE SUR LA REDUCTION DE
LA PAUVRETE AU BENIN**

Etude réalisée par

Albert N. HONLONKOU, Agro-économiste

Denis ACCLASSATO, Economiste rural

Roger KOKOU, Economiste-Financier

(AFRIDAS)

Septembre 2005

SIGLES ET ABREVIATIONS

ASF	: Association des Systèmes Financiers
BBD	: Banque Béninoise pour le Développement
BCB	: Banque Commerciale du Bénin
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BHB	: Banque de l'Habitat du Bénin
BIBE	: Banque Internationale du Bénin
BIT	: Bureau International de Travail
BOA	: Banque Of Africa
CA	: Chiffre d'Affaire
CAVECA	: Caisse villageoise d'Epargne et de Crédit Autogérés
CBB	: Continental Bank Bénin
CBDIBA	: Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base
CCIB	: Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CCP	: Centre des Chèques Postaux
F CFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
CGAP	: Groupe d'Assistance aux Plus Pauvres
CLCAM	: Caisse Locale de Crédit Agricole et Mutuel
CLB	: Crédit Lyonnais Bénin
CMF	: Cellule de Microfinance, institution de suivi des SFD ou IMF
CNCA	: Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNE	: Caisse Nationale d'Epargne
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Prêt
CREDESA	: Centre Régional pour le Développement et la Santé
CREP	: Caisse Rurale d'Epargne et de Prêt
CREPMF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CRS	: Catholief Relief Service
DAT	: Dépôt A Terme
DAV	: Dépôt A vue
FAGACE	: Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique
FAO	: Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FBB	: Financial Bank Bénin
FECECAM	: Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole et Mutuel
FENACREP	: Fédération Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt
FIDA	: Fonds International pour le Développement Agricole
IMF	: Institution de Microfinance (appelée également SFD)
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
ISPEC	: Institut Panafricain d'Economie Coopérative
MCPPD	: Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement
MDB	: Mutuelle de Développement à la Base
MEC	: Mutuelle d'Epargne et de Crédit
MFE	: Ministère des Finances et de l'Economie
MUFED	: Mutualité Femme et Développement
NSAB	: Nouvelle Société d'Assurance du Bénin
OCDE	: Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PADME	: Association pour la Promotion et de le Développement des Micro-

Entreprises

PADSP	: Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé
PAPME	: Agence pour la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises
PARMEC	: Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PASMEC	: Projet d'Appui au Secteur des Mutuelles d'Epargne et de Crédit
PAZH	: Programme d'Aménagement des Zones Humides
PCB	: Plan Comptable Bancaire
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PNB	: Produit National Brut
PNDM	: Politique Nationale de Développement de la Microfinance
PNUD	: Programme des Nations-Unies pour le Développement
SFD	: Systèmes de Financement Décentralisé, encore appelés IMF
SGI	: Sociétés de Gestion et d'Intermédiation
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UMOA	: Union Monétaire Ouest-Africaine
USAID	: United States Agency for International Development
VA	: Valeur Ajoutée

CONTENU DU RAPPORT

SIGLES ET ABREVIATIONS	2
LISTE DES TABLEAUX	5
LISTE DES ENCADRES	6
LISTES DES GRAPHIQUES	7
REMERCIEMENTS	8
RESUME EXECUTIF	9
1. INTRODUCTION GENERALE.....	16
1.1. Contexte de l'étude.....	16
1.2 Objectifs de l'étude	19
1.3. Plan du rapport	20
2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE.....	21
2.1. Clarification conceptuelle	21
2.2. Problèmes méthodologiques liés à la mesure de l'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté	24
2.3. Etude documentaire.....	27
2.4. Enquête exploratoire	27
2.5. Choix des unités d'analyse et impacts mesurés	27
2.6. Choix des zones d'enquête et échantillonnage.....	32
2.7. Déroulement de l'enquête de terrain	33
3. MICROFINANCE, INTERMEDIATION FINANCIERE ET FINANCEMENT DE L'ECONOMIE	35
3.1. Le secteur financier béninois.....	35
3.1.1. Présentation de l'architecture du secteur financier	35
3.1.2. Environnement institutionnel	36
3.1.3. Environnement juridique.....	38
3.2. Etat du financement bancaire du secteur privé béninois	39
3.2.1. Activités bancaires	39
3.2.2. Répartition sectorielle des crédits: des secteurs exclus.....	40
3.3. Etat des activités des IMF	41
3.3.1. Evolution du volume d'activités des IMF	41
3.3.2. Evolution du nombre de SFD et respect de la réglementation.....	44
3.3.3. Bénéficiaires des services des SFD.....	45
3.4. Evolution comparative des activités bancaires et des SFD.....	48
3.5. Les défaillances du marché financier béninois	50
3.5.1. Banques	50
3.5.2. Institutions de Microfinance.....	53
3.5.3. Le secteur privé : les défaillances de la demande	54
3.6. Eléments de base d'une politique nationale de développement de la microfinance au Bénin	56
3.7. Conclusion partielle.....	57
4. PROFIL DE LA CLIENTELE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE	59
4.1. Activités/professions financées	59
4.2. Genre de l'emprunteur	60
4.3. Autres caractéristiques des bénéficiaires : situation matrimoniale, taille du ménage, nombre d'employés, etc.	61
4.4. Influence de la zone de résidence sur le profil du bénéficiaire	62
4.5. Taille des crédits.....	65
4.6. Epargne.....	67

4.7. Conclusion partielle.....	69
5. IMPACTS DE LA MICROFINANCE SUR LE NIVEAU DE BIEN-ETRE DES BENEFICIAIRES	71
5.1. Utilisation des crédits	71
5.2. Impacts déclarés	72
5.3. Impacts quantitatifs mesurés	73
5.4. Relations entre épargne et impact du crédit sur la réduction de la pauvreté.....	76
5.5. Déterminants de l'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté	78
5.6. Conclusion partielle.....	80
6. TAUX D'INTERET, VIABILITE FINANCIERE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE	82
6.1. Viabilité des institutions de microfinance	82
6.2. La Question de taux d'intérêt viable pour les SFD	86
6.3. La Question de taux d'intérêt viable pour activités économiques	94
6.4. Conclusion partielle.....	97
7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE ET DE STRATEGIES FINANCIERES, ECONOMIQUES ET SOCIALES.....	98
7.1. Principales conclusions	98
7.2 : Recommandations de politiques et de stratégies financières, économiques et sociales	99
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	102
ANNEXES	105
A2.1 : Détails méthodologiques pour l'évaluation quantitative d'impact	105
A3.2 : LES BESOINS DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE.....	106
ANNEXE A4.1 : Résultats économétriques de l'accès au crédit.....	110
ANNEXE A5.1: Output économétrique des déterminants de la valeur ajoutée	111
TERMES DE REFERENCE.....	113

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Variables-clés de mesures d'impact.....	29
Tableau 2.2 : Répartition des clients et des non clients enquêtés	32
Tableau 2.3 : Taux de réponses des enquêtés.....	33
Tableau 3.1 : Comparaison de l'évolution de la situation des banques avant et après 1989 (en millions de F CFA).....	39
Tableau 3.2 : Répartition des crédits selon les branches d'activités (crédits supérieurs ou égaux à 5 millions)	40
Tableau 3.3 : Evolution des SFD selon quelques variables de 1995 à 2003.....	41
Tableau 3.4 : Répartition et évolution du nombre de points de services	43
Tableau 3.5 : Répartition et évaluation du nombre de SFD	44
Tableau 3.6 : Evolution du nombre de SFD en conformité avec le cadre juridique	45
Tableau 3.7 : Répartition et évolution du nombre de bénéficiaires directs des services des SFD	45
Tableau 3.8 : Autres indicateurs de pénétration des IMF	46
Tableau 3.9 : Relation entre crédits bancaires et entreprises immatriculées sur la période 1990-2001.....	55

Tableau 3.10 : Etats prévisionnels de quelques indicateurs de formalisation, de pénétration et d'intermédiation financière des banques et des SFD sur cinq ans	57
Tableau 4.1 : Fréquence des activités financées par les SFD enquêtées.....	59
Tableau 4.2 : Répartition des bénéficiaires de services financiers (%).....	60
Tableau 4.3 : Caractéristiques globales des clients et non clients des SFD	62
Tableau 4.4 : Caractéristiques moyennes des clients de SFD	62
Tableau 4.5 : Répartition des bénéficiaires par profession et par zone (%).....	63
Tableau 4.6 : Niveau d'instruction des bénéficiaires répartis par zone (%)	64
Tableau 4.7 : Domaines de formation des bénéficiaires (%)	65
Tableau 4.8 : Distribution de la taille des crédits octroyés (N=740).....	65
Tableau 4.9 : Distribution de la taille des crédits octroyés différenciée par zone.....	66
Tableau 4.10 : Distribution de la taille des crédits octroyés différenciée par zone.....	66
Tableau 4.11 : Participation à l'épargne différenciée par genre (%)	68
Tableau 4.12 : Participation à l'épargne différenciée par zone (%).....	68
Tableau 4.13 : Participation à l'épargne différenciée par type d'IMF (%).....	68
Tableau 4.14 : Participation à l'épargne différenciée par tranche de crédit (en %).....	69
Tableau 4.15 : Résultats du modèle Probit d'accès au crédit.....	69
Tableau 5.1 : Utilisation du crédit (N= 737)	71
Tableau 5.2 : Opinions moyennes des bénéficiaires de crédit	72
Tableau 5.3 : Différences observées de certaines grandeurs d'impacts entre bénéficiaires et non bénéficiaires de crédit.....	73
Tableau 5.4 : Différences mesurées de certaines grandeurs d'impacts entre bénéficiaires et non bénéficiaires de crédit (N=40, montant de crédit <= 400 000 F CFA)	74
Tableau 5.5 : Quelques déterminants de l'impact du crédit sur le revenu des bénéficiaires ...	78
Tableau 6.1 : Ratios de viabilité de certaines IMF caractéristiques.....	84
Tableau 6.2 : Comparaison entre taux d'intérêt affiché et taux d'intérêt actuariel de quelques IMF au Bénin	88
Tableau 6.3 : Taux d'intérêt annuels appliqués par les banques commerciales, les institutions de microfinance et les prêteurs informels	89
Tableau 6.4 : Taux d'intérêt effectifs annuels appliqués par PADME, PAPME, FECECAM et MDB.....	91
Tableau 7.5 : Taux d'intérêt à afficher si le taux d'usure (27%) devrait être respecté	91
Tableau A3.1 : Quelques indicateurs bancaires en décembre 2003.....	106
Tableau A3.2 : Estimation des besoins de financement à l'horizon 2015	107
Tableau A3.3 : Taux d'investissement en % sur la période 2000-2005.....	108
Tableau A3.4 : La répartition du capital des établissements de crédit agréés au 31 décembre 1998.....	108
Tableau A3.5. : La répartition du capital des établissements de crédit agréés au 31 décembre 1998.....	109
Tableau A3.6 : La répartition du capital des établissements de crédit agréés au 31 décembre 2003.....	109
Tableau A6.1 : Méthodes de calcul des ratios de rentabilité des IMF	112

LISTE DES ENCADRES

Encadré 2.1 : Dispositifs de mesures d'impacts.....	26
Encadré 3.1 : Différences entre IMF mutuelles ou COOPEC et IMF à crédit direct.....	42
Encadré 3.2 : Conditions d'accès au microcrédit.....	43

LISTES DES GRAPHIQUES

Graphiques 3.1 : Evolution comparative des parts (en %) des Mutuelles ou coopératives (MC) et des Institutions à Crédit direct (CD) dans la clientèle (a), le montant d'épargne collectée (b) et le crédit à l'économie (c) des SFD.	48
Graphiques 3.2 : Evolution des contributions des banques et des SFD au dépôt (a), au crédit à l'économie (b) et à la bancarisation (c) au Bénin.....	49
Graphique 4.1 : Répartition des clients en 2000 et 2004	61
Graphique 5.1 : Relation entre nombre d'expériences de crédit et incidence de pauvreté	75
Graphique 5.2 : Relation entre nombre d'expériences de crédit et profondeur de pauvreté....	75
Graphique 5.3 : Motifs d'épargne chez les clients	77
Graphique 5.4 : Relation entre la participation et l'impact du crédit.....	77
Graphique 6.1 : Ratio de rentabilité des actifs (a) et autosuffisance opérationnelle (b) de quelques IMF de 2000 à 2004	83

REMERCIEMENTS

Cette étude a bénéficié du concours des personnes et organismes suivants que nous tenons à remercier :

- Le Consortium Alafia et son Directeur, Monsieur Mathieu Soglonou, qui nous ont fourni les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de l'étude ;
- Le Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP) et son coordonnateur, M. Abdel Wahad Amoussa, pour avoir accepté de financer la présente étude ;
- M. Ignacio Olafa, pour sa collaboration ;
- Les responsables et le personnel des institutions de microfinance du Bénin pour leur intérêt pour l'étude sur l'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté ;
- Les autres personnes-ressources et notamment les membres du Comité de Pilotage pour nous avoir fait bénéficier de leurs expériences dans la connaissance du domaine étudié ;
- Les bénéficiaires et non bénéficiaires de la microfinance, individuels ou organisés en groupements qui ont accepté de répondre à nos questions ;
- Les enquêteurs qui ont collecté les informations quantitatives.

RESUME EXECUTIF

Les Institutions de Microfinance (IMF) sont devenues une composante importante de l'architecture financière au Bénin en raison de la masse d'argent qu'elles brassent et de la taille de leur clientèle issue de toutes les couches sociales. Elles se sont ainsi retrouvées au cœur du dispositif de la lutte contre la pauvreté. L'engouement que la microfinance continue de susciter a favorisé son positionnement stratégique au milieu de nombreuses actions de développement soutenues par l'Etat et les bailleurs de fonds. Le vent de la microfinance continue donc de souffler et peut même souffler des fonds à plusieurs projets capables de mieux aider les pauvres. La microfinance se retrouve au coeur de beaucoup de programmes d'aide sans qu'on se demande toujours si c'est la meilleure voie pour aider les pauvres. Certains chercheurs relativisent même la portée de ses effets. Ils sont soutenus en cela par la persistance de la pauvreté dans certaines zones malgré une forte concentration de l'activité de microfinance. Les conditions d'accès au crédit, de son renouvellement et son cycle court, sans délai de grâce orientent essentiellement la microfinance vers les activités commerciales et concourent en définitive à limiter l'impact de celle-ci. Lorsqu'on ajoute à ces constats, les taux d'intérêt effectifs globaux élevés dans le secteur, on comprend à juste titre la préoccupation de l'association professionnelle Consortium Alafia et des responsables du Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP) sur la portée de la microfinance en matière de réduction de la pauvreté. Cette préoccupation est également partagée par la Chambre de Commerce et d'Industrie et le Gouvernement béninois. Elle fonde cette étude dont les objectifs sont, entre autres¹ :

- ✓ faire l'état des lieux sur le secteur (répartition des IMF et des clients, domaine d'activités, crédits octroyés, etc.) ;

¹ Pour plus de détails sur les termes de référence, voir les tâches des consultants en annexe.

- ✓ ressortir l'impact de la microfinance sur l'intermédiation financière au Bénin, le financement de l'économie et la réduction de la pauvreté au Bénin ;
- ✓ caractériser la demande des services de microfinance ;
- ✓ mettre en évidence les entraves et contraintes à un plus grand impact de la microfinance (délai de remboursement, taux d'intérêt, etc.) ; et
- ✓ déterminer le niveau de taux d'intérêt susceptible d'assurer la viabilité des IMF au Bénin.

Les problèmes d'ordre méthodologique rencontrés dans les études d'impact sont en général relatifs à la fongibilité du crédit, au biais de sélection et à la construction de contrefactuels. La principale difficulté vient de ce qu'on ne peut pas trouver à la fois d'agent qui bénéficie du crédit et en même temps qui n'en bénéficie pas. Ces problèmes souvent difficiles à traiter ont justifié l'utilisation de deux modèles dont l'un de participation ou d'accès à la microfinance et l'autre pour la mesure d'impact sur le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée du Bénéficiaire. Cette méthodologie quantitative a été complétée par une analyse qualitative qui vise à confirmer la cohérence des arguments, la qualité et la force des preuves avancées par différents acteurs enthousiastes ou sceptiques en ce qui concerne l'utilisation de la microfinance comme instrument de réduction de la pauvreté. L'importance de cette démarche réside en la reconnaissance du fait que les informations collectées et les échantillonnages de clients ne sont pas toujours parfaits. C'est ce qui justifie la prise en compte de l'opinion des bénéficiaires dans l'analyse d'impact.

L'approche monétaire de la pauvreté a été retenue dans cette étude. Cette approche permet de mettre directement en relation la microfinance, la création de la valeur ajoutée, la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Ainsi, de façon opérationnelle, est considéré comme pauvre, un individu qui dispose d'un revenu en dessous du seuil de pauvreté défini comme la moitié du revenu médian. Cette définition opérationnelle est ensuite utilisée pour évaluer

l'incidence de la pauvreté (proportion de pauvres) et la profondeur de la pauvreté (à quel point les pauvres sont-ils pauvres ?).

Une enquête a été conduite sur tout le territoire national, dans les villages et quartiers de villes pour collecter les données nécessaires à l'analyse en respectant les critères de classification de zone urbaine, péri-urbaine, rurale et zone humide. Les unités observées sont les caisses ou agences, les clients et les non clients des IMF. Cent (100) caisses ou agences et 1625 individus ont été enquêtées dont 1050 clients et 575 non clients des institutions de microfinance. Deux questionnaires, adressés respectivement aux caisses et aux individus bénéficiaires ou non de microcrédit, ont servi comme outils de collecte des données. Cette démarche méthodologique a permis d'atteindre d'importants résultats.

Le secteur bancaire repose essentiellement sur des banques commerciales mieux armées pour des opérations de court terme aux dépens du financement des investissements, activités qui nécessitent des compétences particulières dont les banques commerciales ne disposent pas toujours. Le réseau bancaire béninois est composé de 12 banques qui totalisent 37 agences concentrées pour la plupart dans les grandes villes : Cotonou, Porto-Novo et Parakou. Le taux de bancarisation de 3% est très bas en raison de la faible culture bancaire et de l'état de pauvreté de la population.

Les entreprises nationales publiques comme privées demeurent sceptiques à l'épargne publique. Le taux d'épargne (dépôts/PIB) est faible, au plus 18% même s'il s'est accru entre 1989 et 2004 passant de 14,9 à 17,6%. Cette faible propension à épargner confirme bien le peu d'innovations financières observées au niveau des banques. Quand au taux de financement bancaire, il n'a jamais pu atteindre son niveau de 1989 de 27%. Il est demeuré à 11% en 2000 et 14,2% en 2004 traduisant ainsi un financement insuffisant de l'économie et la plus grande frilosité des banques après la banqueroute de la fin des années 80. Une caractéristique fondamentale qui se dégage est que le crédit bancaire ne suit pas

le trend de la répartition sectorielle de la production, donc du PIB. Le secteur primaire contribue à la formation du PIB à hauteur de 36% mais ne bénéficie que de 4% des crédits bancaires octroyés. Le secteur secondaire fournit 15% du PIB et bénéficie de 18% des crédits bancaires. Par contre, le secteur tertiaire bien que ne participant à la formation du PIB que pour 50% utilise 77% des crédits bancaires. Par ailleurs, les crédits sont majoritairement octroyés aux entreprises commerciales (77%) et aux entreprises des services (19,4%). C'est dire que les banques n'interviennent que dans les branches où les risques sont moindres. La prédominance du pouvoir étranger (capital + staff dirigeant) dans la gestion des banques est un second facteur explicatif de l'allocation spécifique des ressources vers des secteurs d'activités à fort potentiel de rentabilité et facilement maîtrisables, c'est-à-dire peu risqués.

A côté des banques, on retrouve les Systèmes de Financement Décentralisé (SFD). Les SFD ou encore Institutions de Microfinance (IMF) autorisés sont au nombre de 253 en 2004 avec 90% opérant dans l'informel et totalisent 1308 guichets ou point de service. Leur taux de pénétration (des ménages) en 2003 est de 55,2%, sans commune mesure avec les taux bancaires de pénétration de 2,7% et de bancarisation de 3% observé pour le secteur bancaire en 2003. C'est donc plus d'une famille sur deux qui sont touchées par les services de microfinance en 2003. Le nombre de bénéficiaires directs des services des SFD autorisés est en progression continue passant de 513 281 en 2001 à 690 428 en 2003 soit une augmentation de 34,5%. Cette évolution a été moins marquée en 2003 (12,9%) qu'en 2002 (19,2%). Ces évolutions sont le signe d'un accroissement du nombre de points de services, facteur de proximité des bénéficiaires.

Les résultats montrent que les bénéficiaires des services des SFD sont majoritairement des personnes instruites et de sexe féminin. Ils sont plus âgés en moyenne. Les tontines sont des substituts au crédit et le premier accès au crédit est un gage pour un accès répété. Les ONG et projets à volet microfinance sont relativement plus accessibles. Il y a une nette confirmation que les zones du

PAZH ont été privilégiées par rapport aux autres dans l'accès au crédit et que l'accès au crédit en zone rurale est relativement plus facile qu'en zone urbaine et périurbaine. A partir de ces résultats, on peut retenir que l'accès au crédit est relativement généralisé et que les services des SFD touchent une gamme variée de personnes y compris les salariés et les professions libérales. Ainsi, de plus en plus, la microfinance élargit son champ d'action au-delà du cercle des pauvres et des exclus du système bancaire.

Le crédit est utilisé dans la consommation directe des ménages, donc participe directement, sans détour par l'investissement, à l'amélioration du bien-être des bénéficiaires. Selon les bénéficiaires et les résultats quantitatifs, le crédit réduit l'incidence et la profondeur de la pauvreté. Mais, cette réduction est temporaire et les renouvellements de crédit contreproductifs si l'offre du crédit n'est pas accompagnée par l'amélioration de l'offre des services non financiers (accès à la gestion, aux marchés et à la technologie).

La facilité de l'accès au crédit (offerte par les ONG et les projets) ne s'accompagne pas toujours de l'impact positif sur le bien-être des bénéficiaires. Cette facilité peut même être contreproductive en ce qu'elle peut entraîner la non viabilité et non la pérennité des IMF.

Les comportements d'épargne incorporés dans les méthodologies d'octroi du crédit amplifient l'impact du crédit.

La question du taux d'intérêt est cruciale au Bénin. En effet, tous les microprojets dont le taux de rentabilité interne ne dépasse pas 35% ne pourraient être financés par les IMF. Bien peu de projets atteignent ce seuil. La question du taux d'intérêt est d'autant plus compliquée que sa résolution ne peut consister simplement à obliger les IMF à se conformer à la loi qui fixe le seuil d'usure à 27%. Presque aucune IMF n'assurerait son autosuffisance opérationnelle, donc sa pérennité, en respectant ce seuil.

Pour résoudre les problèmes rencontrés par le secteur de la microfinance, notamment celui relatif au coût élevé d'accès aux services financiers, et réussir à

amplifier son impact en matière de réduction de la pauvreté, nous faisons les principales recommandations suivantes :

- ✓ Faciliter l'accès des IMF au refinancement afin de supprimer les conditions d'épargne préalable et d'épargne forcée dans l'octroi de crédit, qui contrairement à l'épargne volontaire, renchérissent le coût effectif du crédit ;
- ✓ Promouvoir l'utilisation intelligente des fonds de garantie et des fonds de bonification. L'une des pistes possibles est de promouvoir les relations banques-IMF dans une situation où les banques sont en excès de liquidité, l'utilisation des services des banques de refinancement (plusieurs banques béninoises ont de telles expériences) et la mise en place d'un fonds de la microfinance destiné à fédérer ou à coordonner toutes les initiatives en matière de fonds de garantie ou de bonification tout en prévenant les problèmes classiques de sélection adverse et d'aléa moral liés à la mise en oeuvre non professionnelle de tels fonds ;
- ✓ Promouvoir la création des banques secondaires ou de troisième rang (banques coopératives) régies par des lois plus souples afin d'assurer leur flexibilité dans l'offre de crédit ;
- ✓ Mettre en place une fiscalité du microcrédit plutôt fondée sur la taille du crédit que sur la forme juridique de l'institution financière ;
- ✓ Promouvoir dans les IMF des technologies qui permettent de réduire à terme les coûts d'octroi de crédit. L'une des pistes possibles est l'externalisation de certaines fonctions telles que l'évaluation des projets, le suivi des clients, le recouvrement (affacturage) et le financement des zones où l'avantage comparatif n'est pas avéré, par l'octroi de crédits relais (franchisage) ou par le refinancement secondaire (refinancement d'une IMF à déficit de liquidité par une autre IMF à excédent de liquidité). De telles innovations permettent une meilleure division du travail ;

- ✓ promouvoir le développement de nouveaux produits financiers à fort impact en matière de réduction de la pauvreté tels que la microassurance, le crédit-stockage, le crédit aux grappes de microentreprises, etc. ;
- ✓ Développer l'information dans le secteur de la microfinance. L'information est l'élément clé de la prise de décision de prêt. C'est pourquoi, nous encourageons la multiplication et la mise en réseau des centrales d'échange d'information participant à la diffusion de l'information sur la solvabilité des entreprises et les bonnes pratiques des IMF.

On peut donc globalement conclure qu'à court terme, les facteurs amplificateurs des impacts positifs de la microfinance ne doivent pas être recherchés dans la baisse des taux d'intérêt actuels, mais plutôt dans la revue des termes de remboursement, la mobilisation novatrice des ressources locales à moindre coût, le meilleur ciblage des bénéficiaires et l'amélioration de l'accès des micro, petites et moyennes entreprises aux services d'appui aux entreprises.

1. INTRODUCTION GENERALE

Ce chapitre introductif présente le contexte et les objectifs de l'étude.

1.1. Contexte de l'étude

Conforté par les thèses socialistes, le gouvernement béninois est massivement intervenu dans le secteur financier à travers la nationalisation des banques privées, la création de banques publiques, le plafonnement des taux d'intérêt débiteurs et créditeurs, l'encadrement du crédit pour financer les déficits et les secteurs de l'économie jugés prioritaires, etc. Ainsi, avant les années 90, le sous-secteur financier béninois regroupait trois catégories d'institutions financières publiques : trois institutions financières bancaires et une compagnie d'assurance. On peut ajouter à titre accessoire, la Caisse Nationale d'Epargne (CNE) et le Centre des Chèques Postaux (CCP). L'objectif des gouvernants était de soutenir les projets porteurs de forte croissance.

Ce volontarisme reposait sur l'importance réelle ou supposée du financement pour le développement. En effet, pour Desai et Mellor (1993) et la Banque Mondiale (2000), le développement est impossible sans un système financier efficace et accessible. La finance facilite l'intermédiation financière entre unités de production excédentaires et déficitaires, entre saisons, entre années, entre régions et entre sous-systèmes économiques (voir également Khandker, 1998) . Pour Stiglitz (2000), le système financier est en plus de la propriété privée et du système juridique, l'une des trois institutions du noyau d'institutions qui permettent au libéralisme de fonctionner. C'est pourquoi la première littérature sur les systèmes financiers considère qu'une politique monétaire et financière, modérément expansionniste, mais régulée stimule la croissance économique et un niveau d'emploi plus élevé et plus stable. Les taux d'intérêt concessionnels seraient ainsi justifiés pour compenser le manque d'infrastructures, les injustices passées faites aux producteurs par les usuriers et les plafonnements des prix agricoles imposés aux agriculteurs pour protéger les intérêts des citoyens (Ladman et Tinnermeier, 1981).

Le volontarisme étatique en matière de financement du développement a vite montré ses limites au Bénin vers la fin des années 80 où il était devenu impossible de perpétuer les premiers choix axés sur des systèmes de péréquation qui permettaient de financer tous les projets, de façon non discriminée, quel que soit leur degré de risque. En effet, les faibles taux de remboursement ont conduit à l'insolvabilité et à la faillite des banques. Cette faillite et les

contre-performances économiques des années 90, tant en termes de croissance économique que de réduction de la pauvreté ont donné lieu à une question fondamentale : quel financement pour quel développement ?

La réponse à cette question devrait s'opérer dans un contexte qui coïncidait avec les vagues libérales encouragées en partie par les faillites d'Etats socialistes et les organismes internationaux d'aide publique au développement, promoteurs des politiques d'ajustement. Dans le contexte des programmes d'ajustement structurel, le thème du désengagement de l'Etat est au centre de la réflexion sur le redressement des institutions financières. Depuis 1989, le Bénin a entrepris une vaste réforme du secteur financier afin de créer un système financier libéral, sain et professionnalisé. Suivant le mouvement, beaucoup de banques à capitaux majoritairement privés se sont installées. Malgré cet essor, le secteur bancaire dont les missions sont connues ne pouvait pas combler les attentes des populations pour un développement intégral et équitable. Certes, l'assainissement et le dynamisme des activités économiques ont encouragé l'installation, à côté des banques primaires, des établissements financiers, institutions financières de taille modeste dont l'objet est de promouvoir les crédits-bails, les crédits d'équipement, les crédits sociaux, etc. Mais, ces institutions n'ont pas fondamentalement inversé le flux de financement en faveur des pauvres. L'accès de ces derniers aux marchés des capitaux est demeuré désespérément réduit du fait de la rigueur bancaire qui a suivi les échecs des années 80. En effet, en privilégiant les bons taux de remboursement, les banques privées ont durci les conditions de prêt, en s'efforçant notamment de trouver des garanties sûres pour minimiser le risque de non remboursement. Ceci a conduit au détournement des circuits bancaires formels d'une partie importante des petits opérateurs ayant un potentiel de croissance non négligeable, mais incapables de satisfaire les conditions requises. Il s'ensuit alors que l'exclusion de certaines couches productrices de l'accès au financement ne pose pas seulement des problèmes d'équité, mais également des problèmes d'efficacité.

Fort heureusement, le marché financier moins formel a répondu à la demande de services financiers non satisfaite, par l'émergence et le développement rapide de nombreuses institutions de microfinance (IMF)² qui sont devenues une composante importante de

² A côté de la BCB et la BDD, il y a avait aussi la Caisse Nationale de Crédit Agricole qui était une institution chargée d'octroyer de microcrédit aux ruraux, mais, elle a également connue la faillite et restructurée sous forme de Caisses Nationales de Crédit Agricole et Mutuel (CLCAM) en 1987 et consolidée sous forme du réseau FECECAM en 1993.

l'architecture financière au Bénin en raison de la masse d'argent qu'elles brassent et de la taille de la clientèle issue de toutes les couches sociales (PNUD, 2003).

Comme les institutions de microfinance s'adressent par définition en premier lieu aux populations à faible revenu, elles se sont vite retrouvées au Bénin, comme dans d'autres pays, au cœur du dispositif de la lutte contre la pauvreté. Le sommet mondial sur le microcrédit tenu à Washington en février 1997 a prévu de rassembler 20 milliards de dollars US pour régler les problèmes de financement des 100 millions de familles les plus pauvres dans le monde sur dix ans³. Depuis l'expérience de la Grameen Bank du Bangladesh à nos jours, le vent de la microfinance n'a donc pas arrêté de souffler et peut même souffler des fonds à des projets capables de mieux servir les pauvres (Navajas et al., 2000). Le microcrédit a toujours été mis en place à travers la majorité des programmes d'aide sans qu'on se demande toujours si c'est la meilleure voie pour aider les pauvres, tant le consensus était presque sans discordance sur l'utilité avérée de cet instrument de lutte contre la pauvreté⁴.

L'Association Consortium Alafia qui regroupe à l'échelle nationale, les praticiens de la microfinance, a très tôt, en collaboration avec la Cellule de Microfinance du Ministère des Finances et de l'Economie, suivi et accompagné le mouvement. Le Consortium Alafia s'est impliqué dans la formation et l'appui-conseil aux institutions de microfinance. La présente étude permet à cette Association professionnelle d'évaluer, après une dizaine d'années d'efforts continus, les impacts des institutions de base qu'elle a contribué à soutenir. Il ne s'agit pas d'une préoccupation banale puisque après l'euphorie du mouvement de la microfinance, les espoirs suscités et le consensus selon lequel il s'agit d'un instrument de réduction de la pauvreté semblent de plus en plus remis en cause.

En effet, il y a déjà une dizaine d'année, certains chercheurs ont commencé à relativiser la portée des effets du microcrédit (Buckley, 1997 ; Rogaly, 1996). Au Bénin, les doutes concernant l'efficacité de l'instrument se sont rapidement amplifiés. Parmi les raisons de ces doutes, on retient la persistance de la pauvreté dans certaines zones malgré la forte concentration des institutions de microfinance (Cotonou, Porto-Novo et Parakou et leur périphérie, les zones humides avec les ressources affectées du projet PAZH, certaines zones cotonnières malgré l'appui des CLCAM, etc.). Certaines personnalités économiques attribuent ce faible impact du microcrédit en matière de réduction de la pauvreté au niveau élevé des

³ Sommet sur le microcrédit, Washington DC, 2-4 Février 1997.

⁴ Ce consensus est soutenu par l'idée que le microcrédit, en promouvant la microentreprise, se fonde sur une démarche ascendante plutôt que sur une démarche descendante. Il va directement aux gens qui en ont besoin au lieu d'être versé à des organismes publics qui risquent de perdre de vue leur objectif initial ou de s'enliser dans leur propre programme politique. Christopher Smith, Membre de la Chambre des Représentants des Etats-Unis.

taux d'intérêt effectifs globaux pratiqués dans le secteur (CCIB⁵). Les reproches portent également sur la nature des financements qui seraient de faibles montants, de cycle court et sans délai de grâce et donc plus adaptés au commerce qu'aux investissements.

A leur tour, les professionnels du secteur justifient ces taux par les charges inhérentes aux activités du microfinancement, à la nature des fonds du secteur et aux services non financiers fournis notamment pour la formation du capital humain que l'Etat devrait normalement assurer. De même, si leurs taux de prêt sont supérieurs à ceux des banques commerciales, ils sont nettement inférieurs à ceux des prêteurs informels qui représentent la principale solution de rechange pour leurs clients (Banque Mondiale, 2000 ; Honlonkou et al., 2000). Il se pose alors la question permanente de concilier les objectifs sociaux et économiques de réduction du loyer de l'argent à l'objectif financier des institutions de microfinance.

C'est donc à juste titre que le Consortium Alafia et le Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP) s'inquiètent des impacts de la microfinance sur la réduction de la pauvreté. Cette problématique majeure de l'impact de la microfinance a été encore débattue à l'atelier de revue à mi-parcours du projet PADSP tenu les 26 et 27 février 2004 à Cotonou, dont les participants ont fortement approuvé la réalisation de cette étude. Elle n'est d'ailleurs pas propre au Bénin. Beaucoup d'auteurs l'ont analysée. C'est notamment le cas des chercheurs du Groupe Consultatif d'Assistance aux Plus Pauvres (CGAP) ; de Sebstad et Chen, 1996 ; de MKNelly et Dunford, 1998 , 1999 ; de Todd, 2000 ; de Copestake, Bhalotra et Johnson, 2001 ; et de Mosley, 2001.

1.2 Objectifs de l'étude

L'objectif global de l'étude est de fournir aux acteurs de la microfinance des informations pertinentes sur les impacts de ce sous-secteur sur la réduction de la pauvreté au Bénin. Spécifiquement, on distingue six objectifs fondamentaux :

1. recenser les clients et déterminer leur profil (selon le genre, la zone et les activités) ;
2. mesurer l'impact de la microfinance sur le financement de l'économie et l'intermédiation financière et la pauvreté (selon la localisation rurale, urbaine et périurbaine) ;

⁵ Confère Allocution radio-télévisée du Président de la CCIB.

3. identifier les contraintes à un plus grand impact de la microfinance (notamment, montants, délais, taux d'intérêt, ...);
4. caractériser la demande en services de microfinance ;
5. déterminer le niveau de taux d'intérêt susceptible d'être viable pour la microfinance en termes d'offre et de demande de services financiers ;
6. formuler des recommandations de politiques/stratégies pour pérenniser les institutions de microfinance et améliorer leur impact.

1.3. Plan du rapport

En dehors de ce chapitre introductif, le chapitre 2 clarifie quelques concepts et présente la méthodologie de l'étude. Ce chapitre pose également les problèmes méthodologiques liés à la mesure de l'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté. Le chapitre 3 permet d'apprécier l'offre des services financiers, l'importance de la microfinance pour l'intermédiation financière et le financement de l'économie. Le chapitre 4 décrit le profil de la clientèle des IMF au Bénin. Le chapitre 5 évalue précisément les impacts de la microfinance sur la réduction de la pauvreté et présente les déterminants de ces impacts au Bénin. La question du taux d'intérêt et ses impacts sur la viabilité financière des IMF et la réduction de la pauvreté sont approfondis au chapitre 5. Enfin, le chapitre 7 présente les principales recommandations de politique et de stratégies financières, économiques et sociales en matière de microfinance au Bénin.

2. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Ce chapitre clarifie quelques concepts et présente successivement les problèmes méthodologiques liés aux études d'impact, l'étude documentaire, l'enquête exploratoire, les types d'impacts mesurés, leurs modes de mesure et le choix des unités d'analyse, l'échantillonnage, et le déroulement de l'enquête de terrain.

2.1. Clarification conceptuelle

Quatre concepts sont précisés ici : la microfinance, le microcrédit, la pauvreté monétaire et la pauvreté non monétaire.

La microfinance est l'activité exercée par les institutions de microfinance (IMF) ou systèmes de financement décentralisé (SFD). Celles-ci représentent un sous-groupe particulier d'institutions financières comprenant les institutions d'épargne et/ou de crédit créées par ou pour les populations à la base dans le but d'assurer leur autopromotion économique et sociale, avec ou sans le soutien technique et/ou financier des pouvoirs publics et des partenaires au développement. Elles se distinguent essentiellement des banques et établissements financiers par la nature de leurs ressources et de leur clientèle, la souplesse de leurs conditions de fonctionnement ainsi que leurs proximités géographique et sociale de leur clientèle (PNUD, 2003). Les IMF sont régies dans les pays de l'UEMOA par la loi sur les systèmes financiers décentralisés ou loi dite PARMEC.

Les produits de microfinance offerts par les IMF sont diversifiés. Il s'agit du microcrédit, des services de la petite épargne de proximité, la microassurance, l'initiation à la gestion élémentaire, etc. Les activités de formation élémentaire intégrées aux activités de microfinance visent à amplifier les impacts du microcrédit offert à une clientèle non seulement démunie en capital financier, mais également en capital humain. C'est pourquoi, une distinction doit être faite entre la microfinance considérée comme un paquet de services offerts aux populations pauvres et/ou à faible revenu et **le microcrédit** qui ne représente qu'un service particulier : le prêt d'argent.

Il n'existe pas dans la littérature une définition consensuelle du **microcrédit**, c'est-à-dire une définition du montant maximum du microcrédit. Selon le CGAP (2001), la taille du crédit permet de savoir si l'IMF cible véritablement les pauvres ou non. Ainsi, pour des montants de crédit inférieurs à 20% du produit national brut (PNB) d'un pays, les bénéficiaires peuvent

être considérés comme très pauvres. Pour des montants de crédits supérieurs à 150% du PNB, les bénéficiaires sont considérés comme relativement aisés. Des montants intermédiaires signifient un ciblage large. Comme on le voit, cette définition simple n'intègre pas la complexité des méthodologies d'octroi du microcrédit, notamment la durée et la périodicité de remboursement.

Il existe plusieurs définitions de **la pauvreté**. Elle peut être définie comme étant une privation inacceptable du bien-être de l'être humain. Ceci peut inclure aussi bien la privation physiologique que la privation sociale. Une personne peut donc être considérée comme pauvre quand elle ne peut pas se procurer les biens et services en quantité suffisante pour satisfaire ses besoins matériels ou biologiques fondamentaux (alimentation, santé, éducation, logement). La privation sociale élargit le concept pour inclure le risque, la vulnérabilité, le manque d'autonomie, l'impuissance et le manque de respect de soi.

Pour le PNUD (1997), la pauvreté humaine est un ensemble de manques : impossibilité de vivre longtemps et en bonne santé, de s'instruire, d'avoir des conditions de vie décentes, de participer à la vie de la communauté.

D'après les travaux du Sommet Mondial sur le développement social tenu en 1995 à Copenhague, « la pauvreté se manifeste sous diverses formes : absence de revenu et de ressources productives suffisantes pour assurer des moyens d'existence viable ; faim et malnutrition ; mauvaise santé ; morbidité et mortalité accrues du fait des maladies ; environnement insalubre ; discrimination sociale et exclusion ». Il s'agit de la définition d'une définition de la pauvreté non monétaire. Ainsi, pour reprendre, Asselin (2002), on peut dire que **la pauvreté non monétaire** consiste en toute forme d'iniquité, source d'exclusion sociale, dans l'accès aux conditions de vie essentielles à la dignité humaine. Ces conditions de vie correspondent aux capacités des individus, des familles et des communautés à satisfaire leurs besoins fondamentaux dans les domaines de la nutrition, de l'éducation primaire, des soins de santé primaires, de l'assainissement, de l'eau potable, du logement, du revenu et de la participation à la vie communautaire. La pauvreté non monétaire est donc de nature multidimensionnelle et apparaît comme un concept plus riche que la pauvreté monétaire qui se définit comme l'absence d'un seul élément : le revenu. A cause du caractère plus aléatoire du revenu et des difficultés de sa mesure, les économistes utilisent définissent souvent la pauvreté monétaire comme l'état d'un individu dont la dépense de consommation est inférieure au coût de la vie estimé au niveau minimum de subsistance.

Cependant, l'on doit reconnaître que l'indice de pauvreté monétaire a un grand avantage technique. Il est unidimensionnel et permet de construire un ordre complet des individus ou

des ménages selon leur niveau de pauvreté. Cette propriété est très importante pour le ciblage des politiques et programmes, la cartographie de la pauvreté, l'agrégation des données et l'analyse sophistiquée.

En général, les opinions populaires et celles des experts s'opposent pour savoir si, et dans quelle mesure, on doit définir la pauvreté en termes absolus, incapacité de subvenir à des besoins essentiels ou en termes relatifs, écart d'une norme communautaire.

La définition d'**un seuil de pauvreté** est nécessaire si nous voulons analyser non seulement l'incidence de la pauvreté, mais aussi la profondeur de la pauvreté (à quel point les pauvres sont-ils pauvres ?) et la durée de la pauvreté (pendant combien de temps les pauvres restent-ils pauvres ?). Pour être significatif, un seuil de pauvreté doit être pris dans le cadre de la société où les gens vivent. On peut donc être d'accord sur une **définition relative de la pauvreté** en acceptant que : être pauvre, c'est être à l'écart de l'ensemble de la société et exclu des ressources, chances et des sources de bien-être subjectives et objectives qui sont facilement à la portée des autres, autrement dit, être exclu du mode de vie auquel les autres ont largement accès dans la même société et non être simplement démunis des besoins les plus essentiels. Adam Smith endosse cette définition quand il affirme qu'être pauvre revient à devoir se passer de ce qui est nécessaire pour être un membre « respectable » de la société.

« Il est très difficile de dire que le bien-être relatif ne compte pas pour les gens. Combien d'entre nous préféreraient avoir un revenu de 60 000 F CFA dans une société où le revenu moyen serait de 100 000 F CFA par rapport à avoir un revenu de 58 000 F CFA dans une société où le revenu moyen est de 50 000 F CFA ? C'est tout simplement faux de dire que les gens sont indifférents à leur place sur l'échelle de répartition des revenus par rapport aux autres même s'ils peuvent subvenir à leurs besoins essentiels ». L'argument central est qu'en dernière analyse, que cela soit explicite ou implicite, toutes les mesures de la pauvreté sont relatives puisque nous devons toujours décider de quel écart est acceptable entre les pauvres et les autres qui vivent dans la même société (CCDS, 2001).

En plus des avantages cités plus haut, l'approche monétaire de la pauvreté a été retenue dans cette étude car elle permet de mettre directement en relation la microfinance, la création de la valeur ajoutée, la croissance économique et la réduction de la pauvreté⁶. Ainsi, de façon opérationnelle, est considéré comme pauvre, un individu qui dispose d'un revenu en dessous

⁶ Les actifs sont particulièrement utiles comme indicateurs car ils sont moins fluctuants, comparés aux autres variables et ne dépendent pas seulement d'une année donnée. Mais, la mesure significative de l'impact du microcrédit sur les actifs (éducation, logement, assainissement, déplacement, etc.) nécessite un suivi de long terme du portefeuille de clients, avec non seulement une enquête de référence, mais également une enquête ciblant les clients ayant plusieurs expériences de crédit.

du seuil de pauvreté défini comme la moitié du revenu médian. Cette définition opérationnelle est ensuite utilisée pour évaluer l'incidence de la pauvreté (proportion de pauvres) et la profondeur de la pauvreté (à quel point les pauvres sont-ils pauvres ?)⁷. Le revenu de l'individu est évalué en considérant toutes les activités de l'individu, y compris celles dans lesquelles le microcrédit obtenu est investi. Les autres mesures de l'impact du microcrédit sont présentées dans le Tableau 2.1.

2.2. Problèmes méthodologiques liés à la mesure de l'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté

Si tout le monde semble convenir que l'accès au microcrédit⁸ peut accroître les revenus et réduire la pauvreté, tout devient compliqué quand il s'agit de mesurer les impacts, c'est-à-dire le niveau d'augmentation du revenu, d'amélioration du bien-être ou de réduction de la pauvreté qu'il faudrait attribuer au crédit. C'est le problème de l'attribution. Sur le plan technique, trois problèmes méthodologiques sont à la base de cette difficulté : la fongibilité du crédit, le biais de sélection et la construction de contrefactuels.

Le problème de fongibilité est lié à une caractéristique du crédit bien connue : son caractère « inodore et incolore ». Autrement dit, comment « tracer » que la variation du niveau de revenu ou de pauvreté est liée au crédit obtenu alors qu'il y a plusieurs sources de financement des activités ?

Le biais de sélection se réfère aux facteurs non observables ou variables modératrices (conditions initiales de dotations en capital humain et physique, etc.) qui peuvent biaiser les résultats en surévaluant (sous-évaluant) l'impact du crédit sur les résultats des bénéficiaires qui ont des caractéristiques cachées plus favorables (moins favorables) que les caractéristiques moyennes de la population. Le biais de sélection peut advenir pour deux raisons principales :

- i) des difficultés de trouver un lieu où l'environnement économique, physique et social est similaire à celui du groupe bénéficiaire du crédit ;

⁷ Si z est le seuil de pauvreté, y_i , le revenu du pauvre i , N , la taille de l'échantillon et n , la taille du groupe

d'individus en dessous du seuil de pauvreté, $P_0 = \frac{n}{N}$ et $P_1 = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^n \left(\frac{z - y_i}{z} \right)$

⁸ L'accès au microcrédit et l'accès à la microfinance sont utilisés de façon interchangeable dans ce rapport. En général, l'accès au microcrédit s'accompagne de l'accès aux autres services de la microfinance (voir 2.1.).

ii) du fait que le groupe bénéficiaire possède systématiquement des caractéristiques invisibles que le groupe de contrôle ne possède pas (généralement identifiées comme l'habileté entrepreneuriale)

Le problème de la construction de contrefactuel est lié à la difficulté d'identifier le contrôle, le comparateur : ce qui se serait passé (au niveau de la variation des niveaux des indicateurs-clés) sans la microfinance. Ceci est d'autant plus difficile que la présente étude ne dispose d'aucune étude de référence sur les bénéficiaires et les non bénéficiaires du microcrédit.

Le problème de fongibilité semble impossible à traiter, mais on peut essayer de collecter des données sur les utilisations prévues et réalisées du crédit. Cependant, en dehors des études qui mettent exclusivement l'accent sur la création et/ou le développement des entreprises, le problème de fongibilité peut manquer de pertinence. En effet, pour les études qui cherchent à analyser le portefeuille économique du ménage ou l'impact au niveau du ménage ou de la communauté, la fongibilité ne représente pas un problème pour l'évaluateur, mais une stratégie vitale pour le client (auquel cas, la fongibilité doit être encouragée). Les meilleurs retours d'un investissement sont ceux réalisés en terme de consommation ou d'investissement en capital humain (développer ou maintenir le capital humain, à travers les dépenses en éducation, en santé ou en nourriture en temps de crise alimentaire ou de maladie où l'emprunt en nature et informel peut être plus coûteux). Dans cette perspective, la tâche de l'évaluateur n'est pas de prétendre que les microentreprises sont seulement des unités au niveau desquelles on peut identifier et mesurer précisément des inputs et des outputs, mais de reconnaître que l'impact de la microfinance peut être mesuré à plusieurs niveaux.

Tous ces problèmes méthodologiques sont liés au fait qu'on ne peut pas trouver d'agent qui à la fois bénéficie du microcrédit et en même temps n'en bénéficie pas. Pour les résoudre, on utilise les plans de mesure appropriés tels que décrits par l'encadré 1. Seuls les dispositifs 2 et 4 sont applicables ici car eux seuls ne nécessitent pas d'enquêtes de référence avant la mise en place du microcrédit. Mais nous utilisons ici le dispositif ⁴ qui permet en même temps de prédire l'accès au microcrédit. Nous estimerons donc un modèle de participation ou d'accès à la microfinance et un modèle d'impact (cf. Annexe 2.1 pour détails méthodologiques).

Cette méthode quantitative est complétée par l'analyse qualitative qui ne vise pas à prouver l'impact, mais qui cherche à donner une interprétation des processus en jeu au niveau des impacts hautement plausibles et en cherchant la cohérence interne des arguments et la force et la qualité des preuves avancées par les acteurs. Ce complément qualitatif a une grande

importance d'une part, à cause de sa contribution potentielle, en particulier dans la compréhension des changements dans les relations sociales et des phénomènes de la fongibilité du crédit, et d'autre part, à cause de la reconnaissance que des informations collectées et les échantillonnages de clients ne sont pas toujours parfaits.

Encadré 2.1 : Dispositifs de mesures d'impacts

Les principales méthodes d'évaluation d'impact sont discutées ici. Comme aucune d'elles n'est parfaite, il est en général souhaitable de trianguler.

PLAN EXPERIMENTAL

1) Groupe de contrôle aléatoire

L'appartenance au groupe de traitement ou au groupe de contrôle est aléatoire dans une population bien définie. La seule différence entre les résultats espérés de ces deux groupes est que l'un bénéficie du programme et l'autre n'en bénéficie pas. Une grande taille des groupes permet de minimiser les erreurs d'échantillonnage.

PLANS NON EXPERIMENTAUX OU QUASI-EXPERIMENTAUX :

2) Méthodes d'appariement ou de contrôles construits

On essaie ici de construire un contrôle qui ressemble autant que possible au groupe de traitement. Pour cela, on construit des scores de propension d'appariement en appariant le groupe de comparaison au groupe bénéficiaire sur la base d'un ensemble de caractéristiques observables ou en utilisant le score de propension (probabilité d'appartenance au groupe de traitement étant donné les caractéristiques observées. Plus proche est le score de propension, meilleur est l'appariement. Un bon groupe de comparaison provient du même environnement économique et soumis à un même questionnaire administré par les mêmes enquêteurs formés que ceux utilisés pour le groupe de traitement.

3) Méthodes de la double différence ou de la différence des différences

On compare un groupe de traitement et un groupe de comparaison avant (première différence) et après (seconde différence) la mise en œuvre du programme. Dans le cas de l'utilisation des scores de propension, les comparateurs et ceux qui ont des scores qui ne se situent pas dans la marge des scores du groupe de traitement doivent être abandonnés.

4) Méthodes des variables instrumentales ou de contrôle statistique

Dans cette méthode, on utilise une ou plusieurs variables qui importent pour la participation, mais qui n'influencent pas les résultats de la participation. Cela permet d'identifier les variations exogènes de résultats attribuables au programme, en reconnaissant le caractère raisonné du choix des participants.

Les variables instrumentales sont d'abord utilisées pour prédire la participation ; ensuite on prospecte comment l'indicateur de résultat varie en fonction des valeurs prédites.

5) Comparaisons réflexives

Une enquête de base est réalisée avant l'intervention et une enquête de suivi est réalisée plus tard. La situation de départ donne le groupe de comparaison et l'impact est mesuré par le changement des indicateurs de résultat avant et après l'intervention.

Source : Baker, Judy L. (2000) : Directions in Development : Evaluating the impact of development projects on poverty. A handbook for practitioners. The World Bank, Washington, D.C.

2.3. Etude documentaire

Des données secondaires ont complété les données primaires. Il s'agit des données secondaires extraites de la Base de données du projet PASMEC de la BCEAO/BIT, des données secondaires extraites des rapports d'activités des institutions de microfinance et de leur structures faîtières pour celles qui sont organisées en réseaux, des données collectées auprès de l'Association professionnelle Consortium Alafia, de la Cellule de Microfinance du Ministère des Finances et de l'Economie (MFE), du Réseau Bancaire Béninois, du FAGACE, de l'ISPEC, du PNUD, de la FAO, de l'INSAE du MCPPD, etc. L'Internet et les différents moteurs de recherche (en particulier Google.com) ont aussi été mis à contribution. Cette documentation a permis de concevoir la méthodologie de l'étude et de valider certains résultats de l'étude à partir de ceux d'autres auteurs.

2.4. Enquête exploratoire

L'appréciation des questions de fonctionnement et d'impacts des activités de microfinance ne pouvait être correctement réalisée sans s'informer des expériences du commanditaire de l'étude et des différents acteurs de la microfinance. C'est pourquoi, en dehors des nombreuses séances de travail que nous avons eues avec les membres du Comité de Pilotage de l'étude (Consortium Alafia, PADSP, MFE, CMF), nous avons également réalisé des interviews avec plusieurs autres acteurs tels que les responsables de Care International Bénin, de PADME, de PAPME, de la FECECAM, etc. Ces interviews ont permis notamment de clarifier les interventions de ces acteurs dans le secteur de la microfinance, de discuter de la problématique d'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté, des questions de taux d'intérêts débiteurs viables pour les IMF et pour les activités des clients, etc. Ils ont également permis de confectionner les questionnaires d'enquête (clients, non clients et caisses) et de mettre en perspective les résultats obtenus.

2.5. Choix des unités d'analyse et impacts mesurés

Les impacts du crédit sur les bénéficiaires peuvent s'opérer directement par le financement des biens de consommation (nourriture, santé, éducation, logements, etc.), mais ils peuvent également emprunter le détour du financement des activités afin d'être démultipliés. Ce

constat suggère deux niveaux d'analyse : le niveau consommation du client où il s'agirait de mesurer l'impact direct du crédit sur le bien-être du bénéficiaire (ou du ménage) et le niveau de l'activité où il serait question de mesurer l'impact du crédit sur la création de la valeur par la création d'opportunités ou l'amélioration de la productivité. Mais, il convient de noter que ces deux niveaux sont complémentaires puisque la création de la valeur servira de façon ultime à améliorer le bien-être des bénéficiaires. On peut alors penser que la mesure de l'impact (direct et indirect) au niveau du bien-être du bénéficiaire suffirait. Mais, ce n'est pas le cas puisque la démultiplication des effets du microcrédit à travers la création de valeur est un objectif intermédiaire recherché en soi en ce qu'elle assure le progrès et le développement économique à travers l'élargissement des opportunités aux pauvres. Ces deux niveaux d'analyse sont complétés par des extensions au niveau de la communauté (impact sur la contribution à l'amélioration du bien-être du ménage selon le genre) et au niveau institutionnel (effet sur la participation aux activités civiles et politiques).

Les variables clés utilisées, leurs définitions et mesures sont consignées dans le Tableau 2.1.

Les indicateurs sociaux comme le niveau d'éducation, l'accès aux services de santé, l'alimentation, la contribution aux dépenses du ménage, etc. visent essentiellement à mesurer l'impact de la microfinance sur l'habilitation de la femme. C'est dans cette veine qu'ont été également mesurés les niveaux de participation aux activités civiles et politiques. Il s'agit alors de mesurer l'impact du microcrédit sur les relations de genre et plus généralement sur les relations de classe. Ce qui étend l'évaluation d'impact aux impacts en terme de développement social.

Sebstad et al. (1995) ont fait une distinction utile entre les domaines de changement (i.e. revenu du ménage) et les marqueurs de changement spécifiques (i.e. niveau de revenu, nombre de sources de revenu-diversification et la saisonnalité du revenu) dans chaque domaine. Le domaine de la participation à la vie communautaire comprend des marqueurs spécifiques tels que la participation aux activités civiles et l'implication dans les activités politiques.

Tableau 2.1 : Variables-clés de mesures d'impact

Niveau d'analyse	Variables-clés	Définitions	Mesures
Activité (entreprise)	Chiffre d'Affaire (CA)	Valeur totale des produits ou des ventes	Quantité totale physique de production ou de ventes multipliée par le prix moyen
	Valeur Ajoutée (VA)	L'excédent du chiffre d'affaire sur les consommations intermédiaires (CI=toutes les matières, fournitures et services autres que le travail, détruits au cours du processus de création de la valeur)	CA-CI. La VA peut servir à mesurer la contribution de la microfinance au volume et à la croissance du PIB.
	Excédent Brut d'Exploitation (EBE)	L'excédent de la valeur ajoutée sur les frais de personnel (FP)	VA-FP, peut servir à mesurer à contribution de la microfinance à la croissance des revenus des différents acteurs impliqués.
	Revenu (R)	L'excédent de l'EBE sur l'amortissement (A), les frais financiers (FF) et les impôts directs (ID)	EBE-A-FF-ID, peut servir à mesurer à contribution de la microfinance à la croissance des revenus des bénéficiaires.
Bénéficiaire	Revenu	L'ensemble des ressources financières dont dispose le bénéficiaire pour la consommation et l'épargne	Opinion du bénéficiaire sur l'amélioration de son revenu grâce à l'obtention du crédit (OREVENU) et tranche de revenu (TREVENU) à laquelle appartient le bénéficiaire sur une échelle de 7
	Diversification du revenu (DIREV)	Nombre de sources de revenu	Nombre de sources de revenus déclarés

Niveau d'analyse	Variables-clés	Définitions	Mesures
	Actifs Physiques (AP)	Meubles et immeubles que le bénéficiaire possède	Opinion du bénéficiaire sur l'acquisition d'actifs physiques grâce à l'obtention du crédit
	Dépenses d'Education (DE)	Dépenses liées à l'éducation des enfants	Opinion du bénéficiaire sur l'augmentation des dépenses d'éducation grâce à l'obtention du crédit
	Dépenses de Santé (DS)	Dépenses liées aux soins de santé des personnes à charge	Opinion du bénéficiaire sur l'augmentation des dépenses en soins de santé grâce à l'obtention du crédit
	Dépenses Alimentaires (DA)	Dépenses liées à l'alimentation	Opinion du bénéficiaire sur l'augmentation des dépenses alimentaires grâce à l'obtention du crédit
	Dépenses de logement (DL)	Dépenses liées à l'amélioration du logement	Opinion du bénéficiaire sur l'augmentation des dépenses de logement grâce à l'obtention du crédit
	Participation aux Dépenses du Ménage (PDM)	Il s'agit de savoir si le bénéficiaire contribue aux différentes dépenses du ménage (alimentation, santé, éducation, logement, etc.)	Opinion du bénéficiaire sur l'augmentation de sa contribution grâce à l'obtention du crédit
	Participation aux Activités Civiles (PAC)	Il s'agit de savoir si le bénéficiaire participe aux activités des associations civiles (ONG, associations de développement, etc.)	Opinion du bénéficiaire sur l'amélioration du degré de sa participation aux activités des associations civiles grâce à l'obtention du crédit

Niveau d'analyse	Variables-clés	Définitions	Mesures
	Participation aux Politiques (PAP)	Il s'agit de savoir si le bénéficiaire participe aux activités des associations politiques (partis politiques, mairies, etc.)	Opinion du bénéficiaire sur l'amélioration du degré de sa participation aux activités des associations politiques grâce à l'obtention du crédit
	Incidence de la pauvreté (P0)	Pourcentage de l'échantillon en dessous du seuil de pauvreté	Le seuil de pauvreté est défini comme la moitié du revenu par membre du ménage médian.
	Profondeur de la pauvreté (P1)	Ecart moyen du revenu du pauvre au seuil de pauvreté	Cet écart est calculé en pourcentage du seuil de pauvreté (indice d'écart de pauvreté)

Source : Les auteurs (2005)

2.6. Choix des zones d'enquête et échantillonnage

L'enquête a couvert tout le territoire national. Les villages ou quartiers de ville de concentration des services par département sont choisis à l'aide des institutions de microfinance en respectant les critères urbain/péri-urbain/rural, zone humide/zone aride. D'office les chefs-lieux des départements et leurs zones périurbaines sont choisis.

Les unités observées sont les caisses, les clients et les non clients.

Etant donné la dispersion des villages, des caisses, des clients et des non clients, un échantillonnage aléatoire serait irréaliste à cause de la trop grande dispersion éventuelle des enquêtés. Il a alors été demandé aux enquêteurs de collecter des données auprès de 15 caisses par département, sauf dans le département de l'Atlantique où le nombre de caisses s'élève à 25. Le nombre de réponses attendu était alors de 100 caisses, 1050 clients des caisses et 575 non clients pour les 6 anciens départements du Bénin. Le plan d'échantillonnage des clients et des non clients a été celui indiqué par le Tableau 2.2. 1050 clients et 575 non clients sont prévus pour être enquêtés, soit au total 1625 personnes.

Tableau 2.2 : Répartition des clients et des non clients enquêtés

Départements	Zones	Nombre de clients	Nombre de non clients
Atacora	Natitingou	50	25
	Zone périurbaine	30	20
	Village humide	30	20
	Village aride	30	20
Atlantique	Cotonou	200	75
	Zone périurbaine	50	25
	Village humide	50	25
	Village aride	50	25
Borgou	Parakou	50	25
	Zone périurbaine	30	20
	Village humide	30	20
	Village aride	30	20
Mono	Lokossa	50	25
	Zone périurbaine	30	20

Départements	Zones	Nombre de clients	Nombre de non clients
	Village humide	30	20
	Village aride	30	20
Ouémé	Porto-Novo	50	25
	Zone périurbaine	30	20
	Village humide	30	20
	Village aride	30	20
Zou	Abomey-Bohicon	50	25
	Zone périurbaine	30	20
	Village humide	30	20
	Village aride	30	20
Total		1050	575

Compte tenu des raisons évoquées ci-avant, le mode d'échantillonnage raisonné dit de boule de neige a été utilisé. Il s'agissait pour les enquêtés d'identifier à l'aide des agents des caisses, quelques clients et non clients et de partir de ces derniers pour identifier d'autres individus de la catégorie des enquêtés précédents. Le même exercice est réalisé avec les derniers enquêtés, et ainsi de suite jusqu'à la réalisation de la taille convenue.

2.7. Déroulement de l'enquête de terrain

L'enquête a été exécutée sur la période avril-juin 2005 par des enquêteurs de niveau BAC + 4. Ils ont été supervisés par le consultant principal. Les nombres de réponses obtenues, répartis par département sont indiqués dans le Tableau 2.3.

Etant donné le temps imparti et le niveau d'organisation des informations au niveau des caisses, le taux de retour a été de 52%. Le taux de réponses des clients et des non clients est de 92%. Ce taux très élevé dénote d'un bon suivi de l'enquête. L'échantillon exécuté, couvrant 28 communes, comporte 67% de bénéficiaires de crédit.

Tableau 2.3 : Taux de réponses des enquêtés

Départements	Communes couvertes	Nombre d'enquêtés prévus	Nombre de réponses	% réalisation
ATACORA/DONGA	Natitingou, Toucountouna	225	221	98%
ATLANTIQUE/LITTORAL	Abomey-Calavi, Allada,	500	420	84%

Départements	Communes couvertes	Nombre d'enquêtés prévus	Nombre de réponses	% réalisation
	Cotonou, Sô-Ava, Toffo			
BORGOU/ALIBORI	Bembéréké, Malanville, N'dali, Parakou, Pérère, Tchaourou	225	215	96%
MONO/COUFFO	Athiémé, Dogbo, Houéyogbé, Lokossa, Toviklin	225	217	96%
OUEME/PLATEAU	Dangbo, Akpro-Missérétié, Pobè, Porto-Novo	225	197	88%
ZOU/COLLINES	Abomey, Bohicon, Covè, Dassa-Zoumè, Zangnanado, Zogbodomey	225	224	100%
Total		1625	1494	92%

Source : Auteurs (2005)

2.8. Cadrage et limites de l'étude

La plus grande insuffisance de cette étude d'impact est l'absence de données de référence nécessaires pour une analyse d'impact plus fine. Bien que des précautions aient été prises pour minimiser une telle insuffisance, elles n'ont pas permis de réaliser des études d'impact quantitatives fines au niveau de la pauvreté non monétaire. Une telle analyse serait un bon complément de la mesure d'impact sur la pauvreté monétaire dont la pertinence a été justifiée plus haut. Certaines mesures d'impact au niveau des bénéficiaires ont été réalisées en utilisant les fréquences d'opinions des bénéficiaires. Il s'agit là d'une méthode sommaire dont le choix a été dicté par le temps et les ressources financières imparties à l'étude. Il convient donc de souligner que la présente étude ne traite pas de toutes les relations possibles entre toutes les formes de pauvreté et tous les services de microfinance. Son ambition est plus modeste en ce qu'elle s'est limitée à montrer l'importance de la microfinance dans le financement de l'économie, à décrire le profil des clients des IMF et l'efficacité dans le ciblage des pauvres, les utilisations du microcrédit, les impacts du crédit sur le chiffre d'affaire, la valeur ajoutée, l'incidence et l'intensité de la pauvreté. Enfin, elle comporte une analyse approfondie de la problématique du taux d'intérêt viable pour les institutions de microfinance et les activités économiques des bénéficiaires.

3. MICROFINANCE, INTERMEDIATION FINANCIERE ET FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

Le secteur financier est un regroupement d'agents économiques ayant pour fonction principale l'exécution des opérations financières, c'est-à-dire des agents économiques effectuant des transactions commerciales sur les moyens de paiements internationaux, la monnaie, les dépôts non monétaires, les bons négociables, les obligations, les actions et autres participations, les crédits à court terme, les crédits à moyen et long terme, les réserves techniques d'assurance. La caractéristique essentielle de ce secteur dans les pays de l'UEMOA est qu'il est fortement réglementé et structuré.

Ce chapitre présente et analyse dans une optique comparative les forces et faiblesses des sous-secteurs de la microfinance et bancaire dans le financement de la demande de fonds prêtables par les ménages et les entreprises.

3.1. Le secteur financier béninois

3.1.1. Présentation de l'architecture du secteur financier

D'un point de vue conceptuel, le secteur financier peut être décomposé en deux catégories : le sous-secteur de la finance indirecte et le sous-secteur de la finance directe. Peuvent être considérées comme faisant partie de la finance indirecte, toutes les institutions qui, agissant en leur propre nom, servent d'intermédiaires entre les agents économiques pour l'exécution des opérations financières. Lesdites institutions collectent l'épargne et/ou organisent la distribution du crédit à partir des ressources collectées. Il s'agit des banques, des établissements financiers et des institutions de microfinance. Le sous-secteur de la finance directe regroupe les institutions du marché financier.

L'architecture du secteur financier repose sur trois grands piliers: les contrôleurs du secteur, les acteurs et les utilisateurs des services financiers.

Les contrôleurs ou les autorités monétaires comprennent la BCEAO, la Commission Bancaire, le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), la Cellule chargée du suivi des IMF ou Cellule de Microfinance.

Les acteurs regroupent les banques, les établissements financiers, les institutions de microfinance, les institutions du marché financier notamment les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI), d'autres institutions particulières telles que les bureaux de change, les services financiers postaux (CNE-CCP).

Les bénéficiaires des services du secteur sont les entreprises et les ménages. La population bénéficiaire potentielle des services du secteur est estimée à 7.224.000 habitants⁹ avec le tiers de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. La population active est estimée à fin 2004 à 2.831.000 individus. Le nombre de ménages est estimé à 1.292.000.

3.1.2. Environnement institutionnel

L'environnement financier officiel au Bénin aujourd'hui comprend une cinquantaine d'acteurs dont 12 banques¹⁰, 2 établissements financiers, une trentaine d'IMF ou de réseaux d'IMF officiellement agréés, trois intervenants boursiers et 15 bureaux de change.

Les banques

Les banques béninoises sont pour l'essentiel des banques commerciales, mieux armées pour les opérations de court terme. Ces établissements de crédit disposent d'une quarantaine (37) d'agences concentrées essentiellement dans les principales villes que sont Cotonou, Porto-novo et Parakou. Ainsi, la grande majorité des personnes physiques et des entreprises béninoises n'ont pas accès aux services bancaires. Les dépôts en banques proviennent des entreprises et d'une minorité de la population du pays. Les entreprises nationales, publiques comme privées, restent encore sceptiques à l'égard de l'appel à l'épargne publique malgré les nombreuses actions de sensibilisation effectuées par les pouvoirs publics.

Les Systèmes de Financement Décentralisé (SFD) ou les institutions soumises à la loi PARMEC

Les limites du système bancaire béninois ont entraîné la création des structures de financement décentralisées. Il s'agit de structures mutualistes et associations assimilées, qui

⁹ Le recensement général de 2002 a donné une population de 6 769 914 avec un taux d'accroissement intercensitaire de 3,25%.

¹⁰ Les banques primaires sont : la BOA, la BIBE, la FBB, la CBB, l'EBB, la DBB, la SGBB, la BHB, la BSCI, la BRS, la BAB, l'AIB. Les trois dernières banques sont en installation.

tirent leur essence et leur attrait de leur capacité à servir les couches de la population, dont elles sont plus proches : exploitations agricoles et petite paysannerie, petits commerces urbains et ruraux, activités de transformation artisanale etc.

Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) sont globalement réglementés par la loi PARMEC. Les SFD non mutualistes doivent signer une convention avec le Ministère chargé de l'Economie. Les SFD agréés sont au nombre de 26 dont 22 mutuelles et 4 institutions non mutualistes. Les mutuelles les plus importantes sont celles qui sont constituées en réseau. Il s'agit de la FECECAM avec une centaine de caisses locales ; les caisses communautaires (Crs-Cathwel et CREDESA), les MEC (Mutuelle d'Epargne et de Crédit) avec plus de 80 mutuelles, La FENACREP – Sasakawa avec plus de 60 CREP (Caisses Rurales d'Epargne et de Prêts). Cette dernière est aujourd'hui sous administration. Parmi les institutions non mutualistes, les plus importantes sont : PAPME (Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises), PADME (Association pour l'Appui au Développement des Micro-entreprises), Vital Finance et le CBDIBA avec une trentaine de caisses.

Il est à noter que la plupart des IMF demeurent dans le secteur informel. De 300 initiatives recensées dans ce domaine, plus de 90% d'entre elles opèrent encore dans l'informel.

⊕ Les autres institutions

Le Règlement Général et les Principes déontologiques du CREPMF autorisent les activités de nombreux acteurs sur le marché financier notamment les antennes de la Bourse régionale des valeurs mobilières, les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation, les sociétés de gestion de patrimoine, les démarcheurs. Au Bénin, seules l'antenne de la Bourse et trois SGI existent.

Les services financiers de la Poste (CNE et CCP) - régis par une loi de 1959 peuvent être classés dans la catégorie des autres institutions. Ces deux vieilles institutions mobilisent seulement l'épargne qu'elles placent dans les banques commerciales. Le cas de la CNE et des CCP constitue une restriction à la diversification juridique des institutions de financement.

Enfin, les bureaux de change sont autorisés depuis quelques années à s'installer librement dans le pays.

3.1.3. Environnement juridique

L'objectif principal de la réglementation bancaire est d'assurer la solvabilité et la liquidité des établissements de crédit vis à vis des déposants ou des tiers, ainsi que l'équilibre de leur structure financière. Le cadre réglementaire en vigueur au sein de l'UEMOA dont le Bénin est membre se compose des éléments suivants:

- ❖ La loi harmonisée n°90 018 du 27 juillet 1990 portant Réglementation Bancaire;
- ❖ La Convention portant création de la Commission Bancaire de l'UMOA et ses Annexes;
- ❖ Le Décret n°89 - 392 du 07 novembre 1989 portant classement, forme juridique et opérations des établissements financiers;
- ❖ Le Plan Comptable Bancaire (PCB) entré en vigueur le 1^{er} janvier 1986;
- ❖ Le dispositif prudentiel réaménagé par le Conseil des Ministres au cours de sa session du 17 juin 1999, et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2000;
- ❖ Les instructions du gouverneur de la Banque Centrale;
- ❖ Les circulaires du secrétariat de la Commission bancaire de l'UMOA;
- ❖ La loi n°097 - 027 du 08 août 1997 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit;
- ❖ Le décret n°96 - 60 du 08 février 1998 portant modalités d'application de la loi n°97 - 027 du 08 août 1997 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit;
- ❖ La loi sur l'usure promulguée au Bénin en juin 2004 ;
- ❖ Les instructions de la BCEAO ;
- ❖ Les actes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ;
- ❖ Le Règlement Général et Principes déontologiques du CREPMF

La loi portant réglementation bancaire énumère, les activités que peuvent exercer les établissements (opérations de crédit, de placement, de change, d'intermédiation). Cette réglementation pose le principe de leur déspecialisation, et un décret régleme les opérations des diverses catégories d'établissements financiers.

Au total, compte tenu du nombre croissant d'institutions qui se créent et qui réussissent à consolider leurs activités, on peut affirmer que le secteur financier a trouvé au cours de la période 1990-2005, un terrain favorable qui lui a permis de s'étendre sous de multiples dimensions.

3.2. Etat du financement bancaire du secteur privé béninois

Cette analyse sera essentiellement basée sur les activités des banques et des institutions de microfinance et traitera du volume d'activité, des taux de rémunération, des marges bancaires et des orientations des crédits.

3.2.1. Activités bancaires

L'activité du sous-secteur bancaire est appréciée sur la base de quelques indicateurs. Le Tableau 3.1 ci-après donne une vue synoptique de l'évolution des activités bancaires.

Tableau 3.1 : Comparaison de l'évolution de la situation des banques avant et après 1989 (en millions de F CFA)

Indicateurs	Moy.1980-1989	Moy. 1990-2000	2004
Total Bilan	170 688,1	305 437,3	496518,4
Fonds propres	1 771,0	8 994,4	67680
Total Crédits à l'éco			304 981,9
Total Dépôts			378 192,7
Crédits / PIB	26,8%	11,0%	14,20%
Taux d'accroissement du Crédit à l'économie	8,6%	2,5%	3,80%
Taux d'accroissement moyen des Dépôts	9,3%	10,1%	3,80%
Crédits / Population	25 752,36	18 262,65	42 359
Dépôt / Population	14 361,25	31 330,88	52 527
Crédits sains / Crédits à l'économie	83,7%	75,6%	95,96%
Crédits court terme / Crédits éco	64,2%	47,7%	65,6
DAV/ Dépôts	69,8%	52,5%	56,37
Dépôts / PIB	14,9%	18,7%	17,60%

Source : INSAE, BCEAO et calcul des auteurs (2005)

L'analyse des informations contenues dans le Tableau 3.2 révèle les éléments ci-après:

- Le taux d'épargne (dépôts/PIB) est faible, au plus 18%, même s'il s'est accru entre 1989 et 2004 passant de 14,9 à 17,6%. Cette faible propension à épargner confirme bien le peu d'innovations financières observées au niveau des banques.
- Entre 1989 et 2000, le taux de financement bancaire (Crédits/PIB) est passé de 27 % à 11 % pour remonter légèrement à 14,2% en 2004 traduisant ainsi un financement insuffisant de l'économie et la plus grande frilosité des banques après la banqueroute de la fin des années 80.

Par ailleurs, d'autres données (voir Tableau A3.1 en annexe) montrent que le taux de bancarisation demeure faible, soit en 1999 et 2003, 4,6 et 5,6 guichets pour un million d'habitants contre respectivement 7,1 et 9,0 dans l'espace UEMOA. Le taux de pénétration bancaire en 2003 est de 2,7% contre 3,1% dans l'espace UEMOA. A cette faible pénétration bancaire, s'ajoute l'inégalité dans la répartition sectorielle du crédit.

3.2.2. Répartition sectorielle des crédits: des secteurs exclus

Par branches d'activités, la répartition des crédits est demeurée relativement stable sur la période de la libéralisation. Sur la base des déclarations de crédits à la Centrale des Risques au 31 décembre 2004 (crédits supérieurs ou égaux à 5 millions), la répartition se présente comme indiqué au Tableau 3.2.

Tableau 3.2 : Répartition des crédits selon les branches d'activités (crédits supérieurs ou égaux à 5 millions)

Activités	Décembre 2004		1984-1993	1994-2003
	Montant	% du total	% du total	% du total
Activités agricoles et annexes	8 022	2,41	13	3
Activités minières	197	0,06		
Activités industrielles	39 346	11,83	23	14
Bâtiments et travaux publics	8 659	2,60		
Commerce (gros détail et hôtellerie)	106 283	31,96		
Transports et communications	21 965	6,60		
Services et divers	148 136	44,54	14	34

Activités	Décembre 2004		1984-1993	1994-2003
	Montant	% du total	% du total	% du total
Total	332 598	100,00	100	100

Source : Centrale des Risques au 31 décembre 2004

Les principaux secteurs d'activités bénéficiaires des concours bancaires demeurent les « Services et Divers » et le « Commerce » qui bénéficient respectivement de 44,55% et 31,95% de l'ensemble des crédits recensés. Les « Activités industrielles » et les « Transports et communications » bénéficient de 11,83% et 6,60% des concours bancaires.

Les données pluriannuelles montrent que la répartition des crédits entre les branches d'activités s'est opérée au détriment du secteur des activités agricoles et connexes, dont les parts dans le volume total des crédits sont passées en moyenne, de 13% au cours de la période 1984-1993, à 3% sur la période 1994-2003. Il en est de même du secteur des activités industrielles dont les parts sont passées en moyenne de 23% à 14%. Ces réajustements se sont opérés principalement au profit du secteur des Services et divers dont les parts moyennes sont passées de 14% à 34%.

3.3. Etat des activités des IMF

3.3.1. Evolution du volume d'activités des IMF

Le développement spectaculaire du volume d'activité des institutions de microfinance est illustré par le Tableau 3.3.

Tableau 3.3 : Evolution des SFD selon quelques variables de 1995 à 2003

<i>ELEMENTS</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
Nombre d'institutions	25	19	14	16	14	62	71	79
Dépôts (millions de CFA)	11075,81	13880,85	20500	20047	20500	27375	35074	39240
Nombre de bénéficiaires	---	---	---	---	---	513281	611638	690428
Nombre de points de service	642	319	270	312	270	292	311	449

<i>ELEMENTS</i>	<i>1995</i>	<i>1996</i>	<i>1997</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2001</i>	<i>2002</i>	<i>2003</i>
Fonds propres (millions de CFA)	1655,5	2350	3838	5436	6011	7284	12070	16614
Encours des crédits (millions de CFA)	8662,16	11756,01	15887	20822	18277	25927	46264	59678

Source : BCEAO-BIT/PASMEC : Banques de données sur les SFD 1995-2003

Les SFD agréées sont au nombre de 26 dont 22 mutuelles et 4 institutions non mutualistes (voir encadré 3.1). Leurs fonds propres évalués à 6 milliards en 1999, sont passés à 16,6 milliards en 2003. Sur 270 points de services ou guichets en 1999, elles ont collecté 20,5 milliards de dépôts et distribué 18,5 milliards de crédits. Et avec 449 points de services ou guichets en 2003, elles ont collecté 39,2 milliards et distribué 59,7 milliards de crédits.

Encadré 3.1 : Différences entre IMF mutuelles ou COOPEC et IMF à crédit direct

Les mutuelles ou les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) sont des institutions d'épargne et de crédit dont le fonctionnement insiste sur le couple « épargne/crédit » avec des modalités bien définies et repose sur le principe de l'épargne préalable et du sociétariat. Ce principe exige l'existence de deux éléments importants : la disponibilité des ressources des membres et la volonté de ceux-ci à épargner. Cette épargne est nécessaire pour la pérennisation de ces institutions.

Les institutions de crédit direct se distinguent des mutuelles et des COOPEC par le fait que dans les premières, le crédit est accordé sans exigence d'épargne préalable, mais avec l'obligation de constituer simultanément une épargne et/ou une épargne postérieure au crédit. C'est le cas des ASF et des caisses communautaires.

Pour les institutions de crédit direct, la constitution d'une épargne préalable n'est pas nécessaire dans le processus d'octroi de crédit. Elles sont fondées sur le principe de crédit sans épargne. Certaines de ces institutions exigent une épargne simultanée et obligatoire ou la constitution progressive d'une épargne au cours du remboursement.

Les programmes ou projets à volet microfinance interviennent dans les zones défavorisées et qui généralement combinent des services financiers et des services sociaux tels que l'éducation, la santé et la formation.

Les IMF ont développé une gamme variée de produits parmi lesquels nous avons :

1. les produits d'épargne
 - les dépôts à vue, libres et non rémunérés ;
 - le compte sur livret ;
 - le dépôt tontinier ;
 - les dépôts à terme
2. les produits de crédits :
 - des crédits de court terme de 1 à 12 mois ;
 - les crédits à moyen terme de plus de 12 mois à 36 mois ;
 - les crédits à long terme de plus de 36 mois
3. les produits financiers tels que la micro-assurance, les placements financiers, etc.

Comme le montre le Tableau 3.4, le nombre de points de services a connu une augmentation continue passant de 311 en 2002 à 449 en 2003, soit (44,4%). La FECECAM qui totalise à elle seule 101 caisses en 2003 et la création de nouvelles institutions sont à l'origine de cet accroissement. Les points de services ou guichets regroupent les institutions de base des structures d'épargne et de crédit ainsi que les agences ou antennes des institutions de crédit direct et des projets à volet crédit. La FECECAM demeure le leader en termes de nombre de guichets, avec plus du tiers (34.7% ou 156) du total en 2003.

Tableau 3.4 : Répartition et évolution du nombre de points de services

Types d'institutions	2001	2002	2003
Nombre d'institutions de base	214	187	315
Nombre d'antennes	78	124	134
TOTAL	292	311	449

Source : BCEAO-BIT/PASMEC

Le développement spectaculaire de la clientèle des IMF peut être attribué aux conditions d'accès relativement faciles, comparées à celles des banques : sûretés réelles et formalisation de l'entreprise non toujours exigées, etc. (voir Encadré 3.2).

Encadré 3.2 : Conditions d'accès au microcrédit

En général, les conditions d'accès aux IMF sont :

1. Être sociétaire (cas d'une mutuelle ou COOPEC) ou avoir un compte sur livret
2. soumettre un projet de demande (ou remplir un formulaire de demande de crédit)
3. Résider dans le milieu ou y exercer une activité (confirmé par des enquêtes de moralité et des visites et contre-visites des agents de la caisse)
4. Avoir deux avaliseurs et leurs photos (qui en donnent confirmation à l'agent de crédit)
5. Présenter une sûreté réelle si le crédit est supérieur à 200 000 F CFA
6. Avoir une épargne préalable de 15 à 34% du crédit souhaité

Si ces conditions sont remplies, le demandeur suit une sensibilisation ou une formation de la caisse sur les attitudes à adopter en matière de gestion de crédit, constitue le dossier, qui est étudié par le comité de crédit et approuvé par le gérant. Si tout le processus est réussi, le crédit est alors débloqué. Ces conditions subissent quelques modulations selon les caisses et les montants demandés (épargne préalable, garanties, etc.).

Le développement du secteur de la microfinance s'est accompagné de sa structuration. Deux fédérations, sept unions, trois cent quinze caisses de base dont deux cent cinquante sept caisses affiliées et cinquante huit institutions individuelles ont été dénombrées en 2003 au Bénin.

3.3.2. Evolution du nombre de SFD et respect de la réglementation

Le Tableau 3.5 ci-dessous retrace l'évolution du nombre de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) au Bénin ayant transmis l'information financière de 2003.

Tableau 3.5 : Répartition et évaluation du nombre de SFD

Type d'organisation	Années		
	2001	2002	2003
Epargne/ crédit	16	15	20
Crédit Direct	5	5	5
Projet à Volet Crédit	41	51	54
TOTAL	62	71	79

Source : BCEAO

Le nombre des IMF recensées officiellement dans les livres de la BCEAO est passé de 71 à 79 au cours de la période 2001-2003. Cette augmentation provient d'une part, de la communication de l'information financière cette année-là par certaines institutions et d'autre part, de l'enregistrement de nouvelles institutions telles que Mutualité Femme et Développement (MUFED), ASF de Houégli et ASF de Asségnon.

La situation juridique des SFD du Bénin ayant transmis leurs états financiers, retracée dans le tableau 3.6, se caractérise par une progression du nombre d'institutions ayant obtenu l'agrément ou signé la convention. Ce chiffre est passé, entre 2001 et 2003, de 12 SFD à 23. Toutefois, cinquante (50) structures, essentiellement des projets à volet crédit, sur les soixante dix neuf, soit 63% des SFD, exercent en marge de la réglementation. Parmi ces institutions figurent les quarante cinq caisses ASF, qui représentent à elles seules 57.0% des institutions de microfinance (IMF) recensées par la BCEAO.

Tableau 3.6 : Evolution du nombre de SFD en conformité avec le cadre juridique

Type de SFD	Agréments ou conventions obtenus			Dossiers en cours d'instruction			Dossiers non déposés			Total		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003	2001	2002	2003
Epargne et crédit	7	9	14	4	5	4	5	1	2	16	15	20
Crédit Direct	3	3	4	1	1	0	1	1	1	5	5	5
Projet à Volet crédit	2	5	5	1	1	2	38	45	47	41	51	54
Total	12	17	23	6	7	6	44	47	50	62	71	79

Source : BCEAO

3.3.3. Bénéficiaires des services des SFD

Les données sur l'évolution des bénéficiaires (membres et usagers) des prestations de services des SFD, retracées dans le Tableau 3.7 ci-après, portent sur le nombre de bénéficiaires directs, entendu comme ceux enregistrés à titre unitaire. Elles ne reflètent pas intégralement la situation effective dans la mesure où les groupements, membres des institutions, sont recensés sur une base unitaire bien que dans la réalité, ils regroupent généralement plusieurs dizaines d'individus. *En se fondant sur l'hypothèse de 10 membres par groupement, le nombre effectif de bénéficiaires des prestations des institutions financières décentralisées serait d'environ 1 522 109¹¹, soit près du quart (22.4%) de la population béninoise et 52,1% de la population active.* Ceci est sans commune mesure avec le taux de bancarisation de 3% signalé plus haut.

Tableau 3.7 : Répartition et évolution du nombre de bénéficiaires directs des services des SFD

Bénéficiaires	2001	2002	2003
Femmes	179 436 (35)	227 850 (37)	274 939 (40)
Hommes	238 495 (46)	260 709 (43)	309 105 (45)
Groupements	4 847 (1)	7 124 (1)	13 975 (2)
Microentrepreneurs	90 503 (18)	115 955 (19)	92 409 (13)
TOTAL	513 281 (100)	611 638 (100)	690 428 (100)

¹¹ Les statistiques sont assez variables selon les sources. Un rapport du MCCPD (2003) estime le nombre des bénéficiaires des services de la microfinance à 803 641 personnes.

Les chiffres entre parenthèses sont des pourcentages
Source : BCEAO

Le nombre de bénéficiaires directs des services des SFD est en progression continue passant de 513 281 en 2001 à 690 428 en 2003 soit une augmentation de 34,5%. Cette évolution a été moins marquée en 2003 (12,9%) qu'en 2002 (19,2%).

A l'instar des années précédentes, l'essentiel de la clientèle des SFD en 2003 provient, des institutions d'épargne et de crédit. Cependant leur part relative est en baisse continue, passant de 84,1% en 2001 à 78,2% en 2003. De cette catégorie d'institution, la FECECAM, à elle seule, détient 69,0% du marché de la microfinance.

La répartition par genre porte sur les bénéficiaires de SFD pour lesquels les données sont disponibles. Elle met en évidence une prépondérance des hommes dans le nombre de bénéficiaires des prestations de services des SFD du Bénin, soit 53,0% du total en 2003. En raison d'une progression plus importante de la clientèle féminine, la proportion de la clientèle masculine est dans une tendance baissière. Contrairement aux institutions d'épargne et de crédit, la clientèle des autres SFD est majoritairement composée de femmes (67,0%).

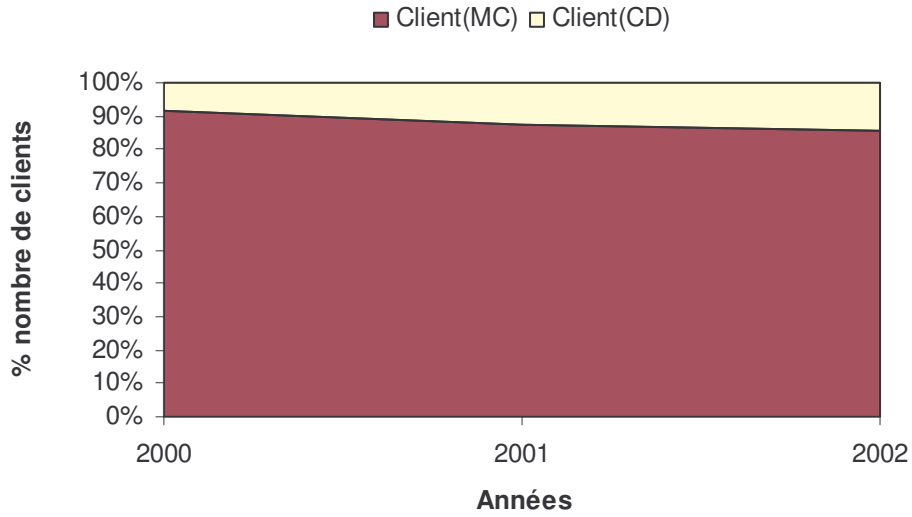
Le tableau 3.8 indique une diminution du nombre moyen de bénéficiaires directs par point de service qui passe de 1 758 en 2001 à 1 664 en 2003, soit une diminution de 5,3%. Cette évolution s'explique par l'accroissement du nombre de points de services, facteur de proximité des bénéficiaires et est confirmée par le deuxième indicateur, qui reflète une augmentation de l'offre de services financiers par les SFD. En effet, entre 2001 et 2003, le nombre d'habitants desservis par point de service a diminué de 27,3% passant de 22 500 à 16 800.

Tableau 3.8 : Autres indicateurs de pénétration des IMF

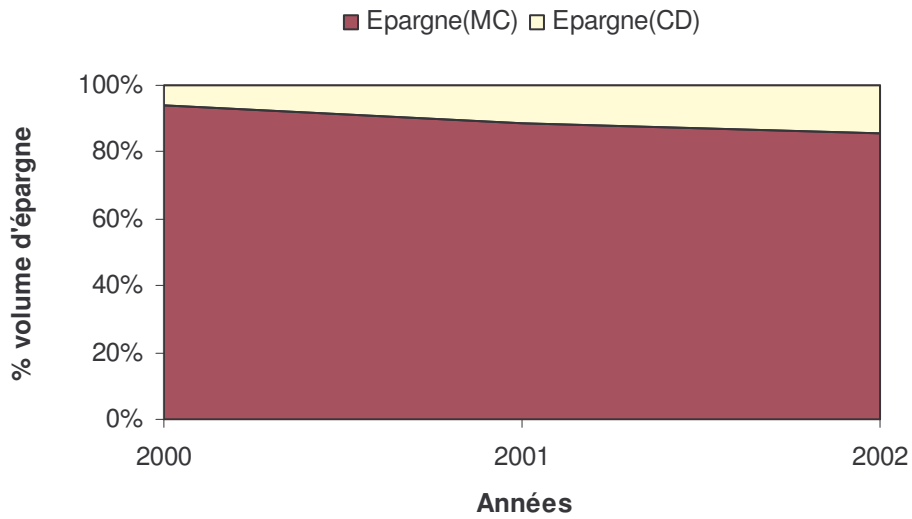
Paramètres	2001	2002	2003
Nombre de points de services	292	311	415
Nombre de bénéficiaires directs	513 281	611 006	690 428
Nombre moyen de bénéficiaires directs/point de service	1 758	1 965	1 664
Population totale (en milliers)	6 500	6 700	6 914
Nombre moyen d'habitants par point de service (en milliers)	22,5	21,8	16,8

Source : BCEAO

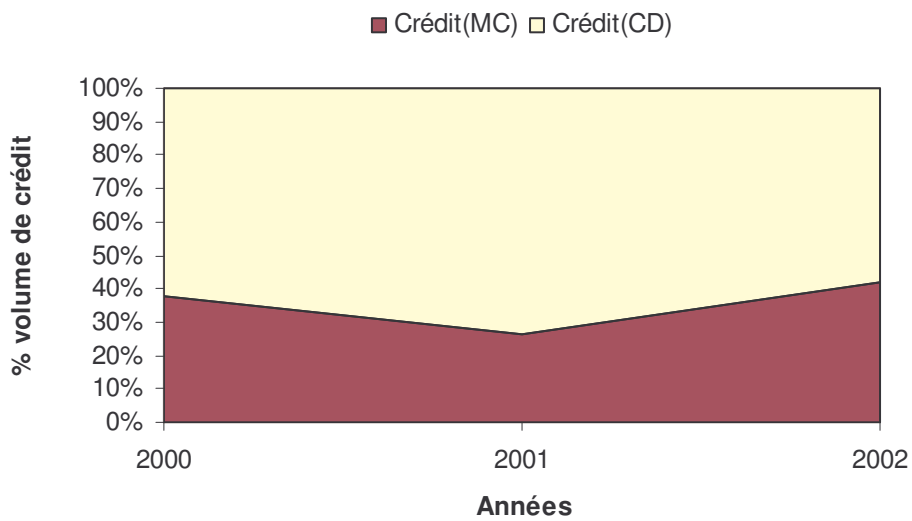
Les graphiques 3.1 montrent que si les mutuelles ou coopératives dominent les autres SFD en ce qui concerne la clientèle servie et l'épargne collectée ; les autres SFD dominent en terme de crédit à l'économie. De même, leurs parts dans la clientèle et l'épargne ont tendance à croître.



(a)



(b)

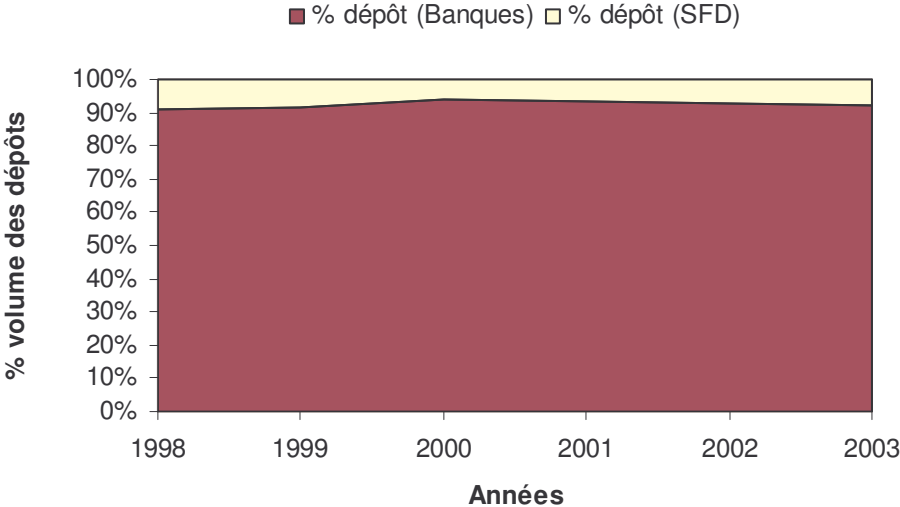


(c)

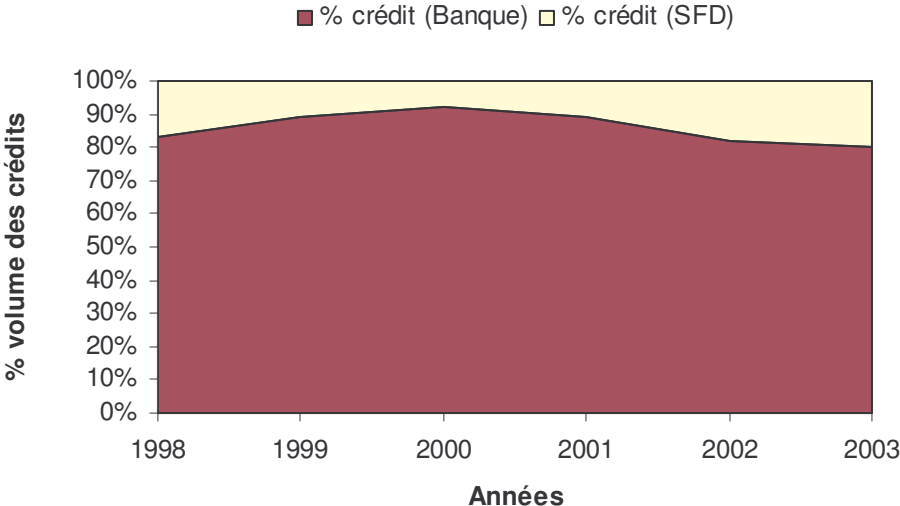
Graphiques 3.1 : Evolution comparative des parts (en %) des Mutuelles ou coopératives (MC) et des Institutions à Crédit direct (CD) dans la clientèle (a), le montant d'épargne collectée (b) et le crédit à l'économie (c) des SFD.

3.4. Evolution comparative des activités bancaires et des SFD

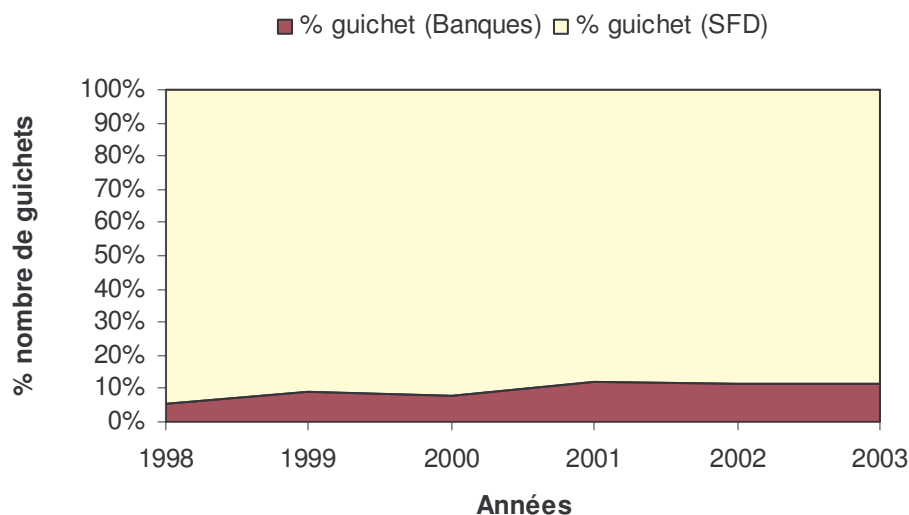
Les graphiques 3.2 présentent l'évolution comparative des principaux agrégats des secteurs bancaire et de la microfinance de 1998 à 2003.



(a)



(b)



(c)

Graphiques 3.2 : Evolution des contributions des banques et des SFD au dépôt (a), au crédit à l'économie (b) et à la bancarisation (c) au Bénin

L'activité des deux secteurs financiers est caractérisée, en 2003, par une augmentation concomitante des dépôts et des crédits. Dans le système bancaire, les dépôts ont enregistré une hausse de 6,4% se situant à 472 milliards de FCFA contre 443.5 milliards en 2002, tandis que les crédits ont cru de 26,1% pour atteindre 332 milliards de FCFA un an plus tard. Au sein des SFD, les dépôts ont augmenté de 11,7% et les crédits de 40,3% pour atteindre respectivement 39,2 milliards de FCFA et 81,5 milliards de FCFA.

La part de financement des SFD dans l'économie béninoise s'élève, en 2003, à 19,7% contre 10,8% en 2001. Quant aux dépôts, ils représentent 7,7% du total des deux secteurs en 2003 contre 7,3% en 2001. Ces proportions illustrent à certains égards, l'importance des institutions de microfinance dans l'approfondissement du secteur financier au Bénin.

En termes d'accès des populations aux services financiers, le nombre de guichets des institutions de microfinance est dix fois plus important que celui des établissements financiers classiques. Les SFD comptent en 2003, 415 guichets contre 39 pour les banques. Les statistiques plus fouillées de la Cellule de Microfinance font état de 1308 guichets en avril 2005 avec une répartition dans les départements assez égalitaire (moyenne=109, coefficient de variation= 37%).

Cependant, malgré leur bonne performance en matière de taux de pénétration, les IMF ont un niveau d'activité très faible par rapport au poids du système bancaire. Leurs activités ne représentent qu'à peine 6% du volume d'activités des banques.

3.5. Les défaillances du marché financier béninois

Ces défaillances se retrouvent aussi bien au niveau des banques et des IMF qu'au niveau du secteur privé.

3.5.1. Banques

La nouvelle politique financière a abouti au renforcement des actifs des institutions financières, donc à accroître la solidité du système financier. Mais ce renforcement semble s'être fait au détriment du financement optimal de l'économie. Le taux de financement global (SFD compris) avoisine les 15 %, laissant un gap global de 1662 milliards de F CFA à combler ces dix prochaines années, à commencer par 120 milliards en 2006 (voir annexe A3.2 et Tableau A3.2)¹². Cette faiblesse du financement de l'économie à contre courant d'un taux d'épargne croissant explique le paradoxe de la surliquidité du système financier béninois en manque d'innovations financières.

Les défaillances des mécanismes qui ont créé une telle situation peuvent être recherchées dans trois directions : l'étroitesse du système financier et le comportement oligopolistique des banques, la politique des taux de la Banque centrale et le désengagement de l'Etat du secteur financier.

Le système bancaire du Bénin est relativement exigu (Rapport Banque mondiale août 2004). En effet, à la fin de l'année 2002, le total des actifs des banques représentait environ 31% du PIB. En outre, le marché est extrêmement concentré. A fin 2002, la banque qui avait la plus grosse part de marché détenait environ 43% des prêts et les deux plus grandes banques en contrôlaient 61%. Les trois plus petites banques avaient à elles trois à peine 10% du marché. En plus, seulement 7% de la population active ont un compte bancaire au Bénin. Le Bénin souffre d'une sévère sous bancarisation. Les grands centres urbains à savoir Cotonou, Parakou et Porto-Novo, concentrent environ 73% des agences bancaires avec près de 52% pour la seule ville de Cotonou.

¹² Si la part des IMF devrait se maintenir à 15%, celui devra faire un effort supplémentaire de crédit à l'économie d'une moyenne annuelle de 25 milliards ces dix prochaines années.

La crise financière des années 80 a engendré une nouvelle réglementation : la nouvelle politique des taux d'intérêt de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) appliquée à partir du 2 octobre 1989 et renforcée depuis le 1^{er} octobre 1993. La politique monétaire pratiquée antérieurement par la Banque Centrale était principalement basée sur le refinancement d'une partie des prêts, dans le but d'orienter le crédit vers des secteurs économiques selon la priorité qui leur est accordée par les autorités monétaires. Les refinancements accordés aux banques étaient soumis à un plafond, qui tenait lieu d'instrument de politique monétaire. La nouvelle politique des taux d'intérêts s'est, quant à elle, assignée pour objectif de promouvoir le recours aux mécanismes de marché, de renforcer la mobilisation des ressources intérieures et leur allocation optimale au financement de l'économie, en permettant aux établissements de crédits de déterminer librement les conditions qu'elles appliquent à leur clientèle. Globalement, les conditions débitrices sont librement fixées sous réserve des dispositions légales relatives aux taux de l'usure fixés à 18% pour les banques et 27% pour les établissements financiers et les SFD. Les conditions créditrices sont aussi librement fixées entre les établissements de crédit et leur clientèle mais avec des taux minima.

Au terme de quinze (15) années de mise en œuvre, cette nouvelle politique qui a donné des facilités importantes aux banques ne semble pas avoir donné les résultats attendus, à savoir, une meilleure concurrence dans le secteur, une meilleure efficacité du financement des entreprises et une tarification plus adéquate des coûts des prestations. La Banque Centrale qui devrait arbitrer le jeu de la concurrence par les instruments indirects du marché, s'est retrouvée très vite démunie. En effet, les banques béninoises ont bénéficié de dépôts de ressources importantes qui les ont placées hors de l'influence des instruments de la Banque Centrale.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer la professionnalisation du secteur bancaire notamment, la Banque Centrale a imposé l'approche du partenaire de référence qui, pour un système en éclosion, n'a fait que favoriser le capital étranger et la mainmise des dirigeants étrangers sur le secteur (voir Tableaux A3.4 à A3.6 en annexe). Le secteur bancaire est dominé par des capitaux étrangers : six des sept banques au 31 décembre 2002 (détenant 93% environ du total des actifs) sont aujourd'hui contrôlées par des actionnaires étrangers encore que, jusqu'à l'ouverture d'une filiale à 100% de la Société Générale en 2002, aucune des banques implantées au Bénin ne faisait partie d'un grand groupe bancaire international. Deux banques

sont des filiales de banques nigérianes et trois autres sont des filiales de banques françaises ou africaines spécialisées dans l'Afrique de l'Ouest.

Ce phénomène a été renforcé par les différents programmes signés avec les institutions de Bretton Woods qui préconisaient le désengagement intégral de l'Etat. Ainsi, après le départ du Crédit Lyonnais et la reprise des actifs de la banque par la Continental Bank, l'Etat, en intervenant pour faire du portage, n'a pas été à l'abri des injonctions et de la Commission Bancaire et du Fonds Monétaire International. N'eût été l'échec des différentes tentatives de cession de ses parts dans le capital, l'Etat béninois se serait déjà retiré du capital de la Continental Bank.

Les règles de fonctionnement du marché tel qu'il se présente aujourd'hui, ne permettent pas une allocation optimale des ressources vers tous les secteurs d'activités économiques porteurs de croissance durable. Le désengagement de l'Etat et la prédominance du pouvoir étranger (capital + dirigeants) dans la gestion des banques constituent le troisième facteur explicatif de l'allocation spécifique des ressources vers des secteurs d'activités à fort potentiel de rentabilité et facilement maîtrisables, mais peu risqués. L'Etat béninois (ou plutôt l'UEMOA¹³), sans le vouloir, s'est rendu complice de la monopolisation du marché financier par un groupuscule de banques en n'étant pas intervenu afin de corriger les distorsions (notamment la concentration) du marché financier. Le système bancaire n'offre pas, de par sa taille, ses moyens et ses objectifs, la diversité, la densification et la concurrence requises pour la satisfaction optimale des besoins des agents économiques. A la force du système bancaire, vient s'ajouter son organisation efficace. La puissance de son Association professionnelle rend les rapports de négociation avec le secteur privé naissant très déséquilibrés.

Par ailleurs, l'absence de bons outils d'évaluation du crédit a également contribué à la réticence envers l'octroi de crédits aux PME. Du point de vue stratégique, les branches d'activités réputées difficiles et risquées sont purement et simplement évitées par les banques.

Dans le jeu bancaire en cours au Bénin, les petits prêteurs ne peuvent qu'en être exclus. Fort heureusement, les IMF ont pu créer une lueur d'espoir. Malheureusement, le développement de ce secteur ne s'est pas toujours accompagné d'outils de gestion adéquats. Pire, les mêmes maux décriés dans le secteur bancaire risquent de refaire surface.

¹³ La politique monétaire dans l'espace UEMOA est communautaire, laissant peu de marge aux Etats.

3.5.2. Institutions de Microfinance

Les défaillances de ce secteur sont relatives au comportement oligopolistique dans le secteur des IMF, à la fragilité de certaines IMF, aux imperfections du cadre juridique, la dépendance des subventions des bailleurs de fonds et au durcissement des conditions de prêt.

Malgré la multitude d'institutions recensées dans le secteur, cinq institutions dominent le secteur. Il s'agit de la FECECAM, de PADME, de PAPME, de VITAL FINANCE et de FINADEV. Elles représentent à elles seules plus de 90% du marché. La FECECAM, à elle seule, gère plus de la moitié de la clientèle.

Même si l'assainissement du secteur a donné de nos jours des résultats encourageants, le taux des crédits en souffrance se situait pour l'ensemble du secteur à 7% en 2000. Ce taux était de 16,1% pour les mutuelles et coopératives (MC) et 0,9% pour les institutions à crédit direct (CD), faisant dépendre la contre-performance du secteur à 92% des mutuelles et coopératives. De même, le niveau d'autosuffisance opérationnelle des MC est très faible (72,2% en 2002) contrairement aux CD (186,1%). Cette contre-performance des MC est largement due à la FECECAM. Le problème des impayés est d'ailleurs cité par la plupart des IMF comme l'obstacle majeur au développement de la microfinance au Bénin.

La supervision du secteur reste encore à parfaire et les capacités des autorités de contrôle doivent être renforcées afin qu'elles puissent faire efficacement leur travail. La mise en place d'un meilleur cadre législatif et réglementaire, propice à de bonnes pratiques professionnelles, en vue d'assurer le développement harmonieux du secteur, demeure fondamentale. En effet certaines lacunes de la loi PARMEC mises en évidence par plusieurs auteurs (Voir Honlonkou et Acclassato, 2004) doivent être corrigées non seulement au Bénin mais également dans la zone de l'UMOA¹⁴.

En dépit de la rapide expansion de la microfinance au Bénin, l'accès au microcrédit reste difficile pour la majorité des habitants dans la mesure où la part de la population active cliente des IMF est elle aussi faible. A cause du manque d'infrastructure de base, il est difficile et très onéreux pour les IMF de s'implanter dans les communautés pauvres et isolées qui n'ont pas accès aux institutions financières. Par ailleurs, les habitants de ces communautés voudraient éventuellement des services financiers adaptés à leurs besoins et les IMF béninoises pourraient toucher une plus large clientèle en adaptant leurs produits et leurs services

¹⁴ Cette correction est heureusement en cours et une nouvelle réglementation est attendue au début du mois de janvier 2006.

financiers aux communautés démunies. Par exemple, les IMF pourraient diversifier leurs produits traditionnels d'épargne et de crédit en offrant des services d'assurance adaptés aux besoins des pauvres comme l'assurance maladie, l'assurance vie, ou même l'assurance agricole, en collaboration avec des compagnies d'assurance¹⁵.

Enfin, certaines IMF particulièrement celles spécialisées dans le crédit ont des activités dépendantes dans une grande mesure des financements de bailleurs de fonds notamment l'Etat, la Banque mondiale, le FIDA et l'USAID. Pour assurer leur viabilité à long terme, il importe de trouver d'autres moyens de financer les activités de crédit en mobilisant par exemple les dépôts des clients ou les fonds de pension.

Malgré ces défaillances du secteur financier, il serait injuste d'attribuer aux seuls acteurs financiers les mauvaises performances en matière de financement du secteur privé au Bénin. Le secteur privé lui-même recèle des insuffisances qu'il urge de corriger afin de créer une demande de services financiers de qualité en face d'une éventuelle offre de services financiers de qualité.

3.5.3. Le secteur privé : les défaillances de la demande

L'analyse des fondamentaux du secteur financier révèle que celui-ci détient de plus en plus de ressources oisives, s'abstenant ainsi d'accorder des crédits au rythme d'évolution des besoins du secteur privé et de ses propres ressources. Le secteur financier est lui-même pénalisé par la détention de plus en plus abondante de ressources inutilisées. Qu'est-ce qui explique cette autoflagellation ? Qu'est-ce qui peut expliquer le manque d'intérêt ou de crédibilité accordé au secteur privé ?

Pour répondre à ces préoccupations, nous passons en revue les caractéristiques du secteur privé financé, les conditions d'optimisation de son financement et les caractéristiques du secteur privé non financé.

On peut estimer raisonnablement qu'il devrait y avoir une relation positive entre les besoins de financement d'une entreprise ou d'un groupe d'entreprises et sa contribution à la formation de la production ou du PIB. Le tableau 3.9 ci-après donne un éclairage intéressant sur cette relation.

¹⁵ Les expériences de PAPME sont novatrices dans ce domaine.

Tableau 3.9 : Relation entre crédits bancaires et entreprises immatriculées sur la période 1990-2001

	PIB		ENTREPRISES		CREDITS BANCAIRES	
	<i>En mds</i>	<i>%</i>	<i>nombre</i>	<i>%</i>	<i>En millions</i>	<i>%</i>
Agriculture et Elevage	581,2		64	0,42%	9092	4,1
SECTEUR PRIMAIRE	670,6	35,99	97	0,64	9092	4,1
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	180,6		956	7,34	37395	16,6
Bâtiments	81,8		1888	12,53	4681	2,1
SECTEUR SECONDAIRE	286,4	15,37	2850	19,91	42076	18,7
Commerce	352,7		9334	6196%	80631	35,8
Transport & Communication	162,8		427	2,83%	18502	8,2
Autres services marchands	195,7		2356	14,54	74692	33,2
SECTEUR TERTIAIRE	907,1	48,69	12117	80,4	173825	77,2
TOTAL	1862,9	100	15064	100%	224993	100

Source: Plan d'action environnemental du Bénin

De l'analyse du Tableau 3.9, la première caractéristique qui se dégage est que le crédit bancaire ne suit pas la répartition sectorielle de la production, donc du PIB. Le secteur primaire contribue à la formation du PIB à hauteur de 36% mais ne bénéficie que de 4% des crédits bancaires octroyés. Par contre, le secteur tertiaire bien que ne participant à la formation du PIB que pour 50% utilise 77% des crédits bancaires.

Par contre, les crédits bancaires suivent la même tendance de répartition que celles des entreprises formelles par secteur d'activité. Celles-ci représentent 0,64% du secteur privé formel dans le secteur primaire, 20% du secteur secondaire et 80% du secteur tertiaire. Les crédits bancaires sont distribués à hauteur de 4% dans le primaire, 18,7% dans le secondaire et 77,2% dans le tertiaire. Ce résultat est fort logique: le secteur bancaire évite de financer l'informel, jugé trop risqué. On en déduit que le caractère informel est un handicap pour bénéficiaire du financement bancaire. Par ailleurs, les crédits sont majoritairement octroyés aux entreprises commerciales (77%) et aux entreprises des services (19,4%). C'est dire que les banques n'interviennent que dans les branches où les risques sont moindres. Selon certains banquiers, il y a peu d'incitation à prêter au-delà du cercle de clients privilégiés en dépit de la situation de liquidité excédentaire, à cause du manque de projets d'investissement viables et de la protection insuffisante fournie par le cadre législatif et judiciaire.

Au sein du secteur privé moderne, l'on note des divergences quant à l'attrait des crédits bancaires. Celle-ci dépend de la forme juridique et du volume d'activités. En effet, nos

enquêtes montrent que sur un échantillon de 46 entreprises dont 50% de SA et 50% de SARL ayant bénéficié de crédit bancaire, plus de 80% des crédits sont allés aux sociétés anonymes (SA). Autrement dit sur près de 60 milliards de prêts, seuls 10 milliards ont été attribués aux sociétés à responsabilité limitée (SARL). La moyenne des crédits octroyés aux entreprises de type SA est de 2,2 milliards de francs contre 500 millions de francs pour celles de type SARL. La répartition du capital des entreprises montre qu'en moyenne 51,5% du capital des entreprises de forme juridique SA proviennent des non résidents contre 42,4% pour les entreprises de type SARL

Au delà des conditions d'accès au microcrédit qui peuvent s'avérer relativement rigides, les taux effectifs sont souvent très élevés, au delà des seuils d'usure, réduisant souvent considérablement la rentabilité des activités ; ce qui entraîne des défauts de remboursement amplifiés la mauvaise préparation des promoteurs à l'identification des créneaux porteurs, la gestion du crédit¹⁶ et à l'adaptation à l'évolution des marchés des produits.

3.6. Eléments de base d'une politique nationale de développement de la microfinance au Bénin

Les principaux résultats qui peuvent être attendus d'une politique nationale de développement de la microfinance (PNDM) à l'horizon 2009 sont à rechercher dans trois directions :

- ❖ la formalisation des IMF, signifiant l'accroissement de leur professionnalisation et crédibilité ;
- ❖ l'accroissement de la part des IMF dans les volumes d'opérations financières signifiant une meilleure intégration des couches très pauvres et pauvres actives dans l'activité économique et dans la production et le partage des fruits de la croissance ;
- ❖ l'augmentation de la proportion des femmes ayant accès au crédit. L'effet levier important de leur intégration dans l'activité économique sur le bien-être des ménages est très bien connu.

Le Tableau 3.10 évalue les tendances actuelles de quelques indicateurs de base importants jusqu'à 2009. De la lecture de ce Tableau, il s'avère que :

- ❖ si les tendances actuelles dans la création d'IMF devraient être maintenues, le nombre d'IMF attendues en 2009 est de 398 dont 49 devraient être agréées. La PNDM devrait permettre d'augmenter substantiellement le nombre d'IMF agréées.

¹⁶ Même si les IMF doivent être félicitées dans ce domaine, contrairement aux banques classiques.

- ❖ les femmes font actuellement 46% de la clientèle des IMF. Si rien n'est fait, elles atteindront 55% de la clientèle globale en 2009. Pour accroître substantiellement la clientèle féminine soit en pourcentage de la clientèle totale au delà de 55%, soit en pourcentage de femmes économiquement actives, il faudrait accélérer l'évolution de la clientèle féminine et décélérer l'évolution de celle masculine ;
- ❖ sans aucune intervention, les tendances actuelles du volume d'opérations des banques et des IMF montrent que le volume d'opérations attendu pour les IMF est de 569,3 milliards, soit 25% du volume total des opérations financières des banques et des SFD.

Tableau 3.10 : Etats prévisionnels de quelques indicateurs de formalisation, de pénétration et d'intermédiation financière des banques et des SFD sur cinq ans

	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre d'IMF	253	283	317	355	398
Nombre d'IMF agréées avec la tendance actuelle (17%)	26	30	36	42	49
% IMF agréées	10%	11%	11%	12%	12%
Nombre de clients avec la tendance actuelle (18,2% de croissance annuelle)	690 647	816 345	964 919	1 140 535	1 348 112
Dont femmes (croissance de 23,8%)	314 935	389 890	482 683	597 562	739 782
% femmes	46%	48%	50%	52%	55%
Volume crédits + épargne des banques avec la tendance actuelle (13,8%/an)(Mds)	1 041	1 185	1 348	1 535	1 746
Volume crédits + épargne des SFD avec la tendance actuelle (13,8%/an)(Mds)	202	262,1	339,5	439,6	569,3
Total Volume d'opérations	1 244	1 447	1 688	1 974	2 316
% Volume d'opérations SFD/Volume d'opérations Banques	16%	18%	20%	22%	25%

Sources : Compilations à partir des données PASMEC de la BCEAO (2005)

Ces tendances sont à prendre en compte dans la fixation des indicateurs d'impact de la politique nationale de développement de la microfinance.

3.7. Conclusion partielle

Ce chapitre nous a permis d'analyser le système financier au Bénin et d'aboutir aux conclusions suivantes :

- ❖ depuis la libéralisation du système financier, le système bancaire s'est considérablement assaini. Mais sans intervention adéquate de l'Etat, les banques

béninoises sont demeurées frileuses dans le financement dans l'économie pendant toute la période de libéralisation financière en collectant des ressources à moindre coût et en les plaçant à des taux très élevés auprès d'un nombre réduit de secteurs d'activités (commerce et services) moins risqués. Cette situation est encouragée par la situation oligopolistique du marché bancaire doté d'une puissante organisation professionnelle face à un secteur privé naissant ;

- ❖ les IMF ont connu un développement inégalé jusqu'alors. Elles sont dynamiques, compte tenu de leur proximité, de leur facilité d'adaptation aux réalités socio-économiques et de leur fort taux de pénétration. Dans 5 ans, le volume d'opérations (épargne + crédits) des IMF atteindra 25% du volume total des opérations financières au Bénin. Mais ces IMF connaissent de plus en plus des problèmes de croissance remettant à l'ordre du jour les problèmes classiques des banques primaires ;
- ❖ les politiques de l'Etat en vue d'inciter les banques à innover dans la collecte de l'épargne et à prendre des risques de financement sont absentes ;
- ❖ le secteur privé manque de services non financiers adéquats afin d'exploiter les niches d'opportunités et présenter des demandes de financement crédibles.

Face à ces problèmes, on peut se poser la question de savoir si le système financier présente les atouts nécessaires pour financer la réduction de la pauvreté. Si l'orientation des banques est connue (financement de sociétés anonymes de grande taille, de nationalité étrangère et disposant de garanties solides), cette question est pertinente pour les IMF dont l'orientation pro pauvre est la raison des soutiens volontaristes qui lui sont apportés par les gouvernants. Le chapitre 4, en décrivant le profil de l'emprunteur des IMF, permet de savoir si la microfinance cible effectivement les pauvres. A ce titre, il constitue une contribution importante à la réponse à la question de savoir si la microfinance permet de réduire la pauvreté.

4. PROFIL DE LA CLIENTELE DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE

Bien que ciblant en priorité les pauvres et démunis, il est difficile d'affirmer aujourd'hui que la clientèle des institutions de microfinance est constituée uniquement des populations exclues des services financiers bancaires. Les institutions comme Convergence 2000, PAPME, MDB, PADME, CODES, etc. comptent un nombre important de bénéficiaires qui ont également accès aux services bancaires. Le profil de la clientèle est établi selon les catégories suivantes : activités/professions, sexe, milieu d'exercice des activités, âge, niveau d'instruction, taille des ménages, la taille des crédits et la capacité d'épargne.

4.1. Activités/professions financées

Le Tableau 4.1 montre la grande diversité des activités financées. Par rapport aux bénéficiaires, les salariés de l'administration publique se classent en dixième place sur 14 activités financées. Les professions libérales et salariées du privé se classent en onzième position. Parmi les secteurs financés, le commerce arrive en tête suivi de l'agriculture quelle que soit l'institution. Ce constat important témoigne de ce que les institutions comme la FECECAM, la FENACREP et les CAVECA/CBDIBA installées depuis longtemps en zone rurale diversifient elles aussi leur portefeuille à travers le financement d'activités de cycle très court comme le commerce.

Tableau 4.1 : Fréquence des activités financées par les SFD enquêtées

ACTIVITES FINANCEES	FREQUENCE DES ACTIVITES	POURCENTAGE	RANG
Commerce	51	98,5	1 ^{er}
Agriculture	32	61,5	2 ^{ème}
Artisans	18	34,6	3 ^{ème}
Transformation	13	26,9	4 ^{ème}
Conducteurs de Taxi-moto	9	17,3	5 ^{ème}
Ouvriers	8	15,4	6 ^{ème}
Services	8	15,4	6 ^{ème} Ex.
Retraités	7	13,5	9 ^{ème}
Salariés du Public	6	11,5	10 ^{ème}
Professions libérales	4	7,7	11 ^{ème}
Salariés du Privé	4	7,7	11 ^{ème} Ex.
Salariés Public/Privé	2	3,8	13 ^{ème} Ex
Autres activités	8	15,4	6 ^{ème} Ex.

Source : Données d'enquêtes, 2005

Les “services” recensés ici regroupent notamment toutes formes de services ne relevant pas de professions libérales. Il s’agit par exemple de la restauration, des travaux de bureautique (saisies, photocopies, etc.). Les “autres activités” financées incluent notamment les crédits d’urgence, les prêts pour la couverture des frais médicaux et des frais de scolarisation, etc. Cette diversité des activités financées place la microfinance à la portée de tous et en priorité des populations pauvres.

4.2. Genre de l’emprunteur

Le Tableau 4.2 donne la répartition annuelle par genre de la clientèle dans les structures enquêtées sur la période 2000 à 2004. Cette clientèle est calculée à partir des épargnants et des emprunteurs. Le graphique 4.1 présente la répartition en 2000 et 2004 des bénéficiaires des institutions interrogées. On y remarque la nette domination des femmes bénéficiaires sur les hommes et les associations/groupements confirmant que mis à part la FECECAM¹⁷, la microfinance est désormais l’affaire des femmes.

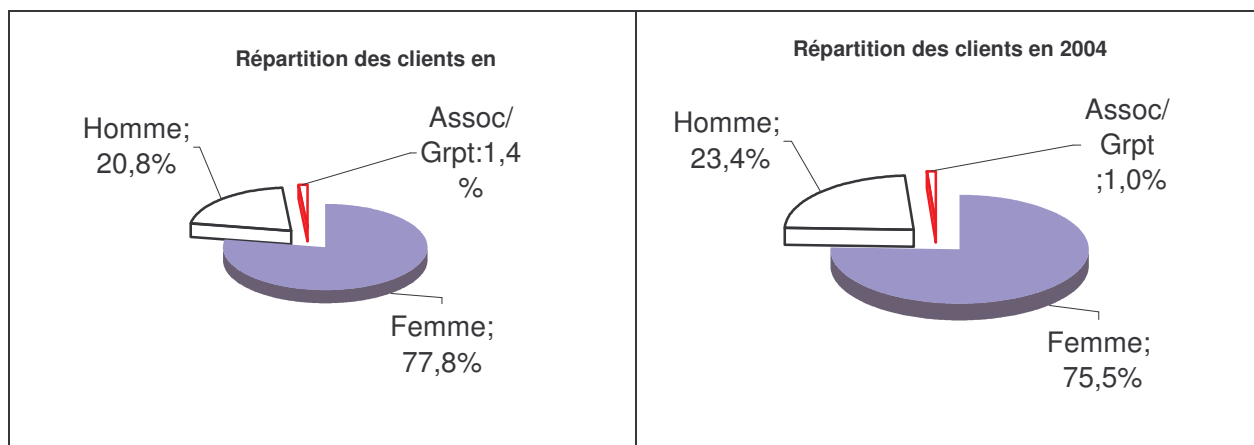
Tableau 4.2 : Répartition des bénéficiaires de services financiers (%)

BENEFICIAIRES	2000	2001	2002	2003	2004
Femme	77,8%	78,2%	73,8%	80,4%	75,5%
Homme	20,8%	20,3%	23,5%	17,7%	23,4%
Assoc/Grpt	1,4%	1,5%	2,6%	1,9%	1,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : données d’enquêtes, 2005

Ce constat confirme l’idée déjà soutenue par plusieurs auteurs que les femmes sont privilégiées par les IMF et ceci pour plusieurs raisons dont la principale est qu’elles remboursent généralement mieux que les hommes ; ce qui perpétuerait la confiance placée en elles. Cette caractéristique de « bon risque » s’explique à son tour par la grande sensibilité des femmes aux questions sociales et aux “menaces” dont font parfois usage les agents de recouvrement des crédits. De même, il est avancé que ce sont souvent les femmes qui ont la garde des enfants en milieu rural, ce qui réduit leur mobilité.

¹⁷ L’échantillon exclut les caisses du réseau FECECAM.



Graphique 4.1 : Répartition des clients en 2000 et 2004

En outre, on estime que l'effet levier sur le bien-être du ménage (alimentation et éducation) est plus important chez la femme dans le foyer que chez l'homme, expliquant la plus grande inclination de plusieurs programmes/projets émanant de bailleurs ou non à choisir les femmes comme cibles privilégiées (Mayoux, 2001 ; Baudassé et Montalieu, 2005).

4.3. Autres caractéristiques des bénéficiaires : situation matrimoniale, taille du ménage, nombre d'employés, etc.

Lorsqu'on observe globalement les caractéristiques des bénéficiaires des services financiers, on note qu'hormis la situation matrimoniale, la taille des ménages et l'activité principale menée, il y a une différence significative selon que l'on soit en région rurale, urbaine, péri-urbaine et humide (tableau 4.3). La zone urbaine est représentée par les villes de Cotonou, de Porto-Novo, de Parakou, de Bohicon et d'Abomey, de Lokossa, de Djougou, de Malanville et de Natitingou. Ces villes, reconnues telles par la littérature y relative sont choisies compte tenu de la concentration de l'activité de microfinance. La zone péri-urbaine est représentée par les quartiers périphériques de ces villes, étendus aux arrondissements contigus à ces villes. La zone humide est représentée par les villages, les quartiers, les arrondissements et les communes reconnus telle. Il s'agit par exemple de So-Ava, des aguégus, de certains villages d'Athiémé dans le département du Mono, etc. La zone rurale est représentée par les communes et arrondissements situés hors des zones précédemment définies. Mais avant d'examiner en détail les caractéristiques des bénéficiaires par zone à travers une analyse du

tableau 4.4, passons d'abord en revue quelques différences générales entre clients et non clients de SFD à travers l'analyse du Tableau 4.3.

Tableau 4.3 : Caractéristiques globales des clients et non clients des SFD

Statut	CARACTERISTIQUES				
	Age	Niveau d'instruction	Sexe (% de femmes)	Taille du ménage	Nombre d'employés
Client	38,9	2,13	53,8	5,97	4,18
Non client	37,7	2,19	44,8	6,22	1,06
Statistique t de Student	-2,33**	0,89	3,29***	0,97	-1,64***

Source : Données d'enquêtes, N=1584 * : significatif à 10% ** : significatif à 5% *** : significatif à 1%

Ce tableau laisse apparaître deux points essentiels : les non bénéficiaires sont en moyenne plus jeunes que les bénéficiaires et les personnes bénéficiant de crédit emploient en moyenne plus de quatre personnes alors que les non bénéficiaires travaillent en général seul. Ces deux résultats sont confirmés par des tests statistiques significatifs au seuil d'au moins 5%. Mais, le nombre de personnes à charge est moins important pour les bénéficiaires des SFD que pour les non bénéficiaires quand bien même cette différence n'est pas significative. Le profil du bénéficiaire diffère selon la zone de résidence.

4.4. Influence de la zone de résidence sur le profil du bénéficiaire

En détail, les caractéristiques qui différencient les bénéficiaires de zone rurale de ceux de la zone urbaine et présentées au tableau 4.4 sont le sexe, l'âge, le niveau d'instruction et la taille des ménages.

Tableau 4.4 : Caractéristiques moyennes des clients de SFD

CARACTERISTIQUES	ZONES					STATISTIQUES	
	RURALE	URBAINE	PERI-URBAINE	HUMIDE	MOY GLOBALE	STATISTIQUE DE FISCHER	DEGRE DE LIBERTE
AGE	39,4	38,1	37,5	42,3	38,9	6,7***	(3, 999)
Niveau d'Instruction	2,3	2,1	2,4	2,2	2,2	2,7**	(3, 967)

CARACTERISTIQUES	ZONES					STATISTIQUES	
	RURALE	URBAINE	PERI-URBAINE	HUMIDE	MOY GLOBALE	STATISTIQUE DE FISCHER	DEGRE DE LIBERTE
Nombre de femmes	2,3	2,4	3,5	2,0	2,4	4,9***	(3, 183)
Taille du Ménage	5,5	6,1	6,4	6,3	5,9	1,8	(3, 996)
Nombre d'employés	2,1	1,8	1,5	4,4	4,2	14,5***	(3, 556)

Source : Données d'enquêtes, N=1584 * : significatif à 10% ** : significatif à 5% *** : significatif à 1%

En zone rurale, 59% des bénéficiaires sont des femmes contre 50,7% en zone urbaine et 63,2% en zone périurbaine. Les femmes bénéficiaires des services financiers des SFD ne sont que 48% en zone humide¹⁸. L'âge moyen des emprunteurs en zone rurale est de 39,4 ans contre 38 ans en milieu urbain. Le tableau 4.5 nous donne la répartition des bénéficiaires par profession et par zone.

Tableau 4.5 : Répartition des bénéficiaires par profession et par zone (%)

PROFESSIONS	ZONES (N=914)			
	RURALE	URBAINE	PERI-URBAINE	HUMIDE
Agriculteur	17,9	9,1	15,1	20,3
Artisan	9,7	10,9	3,8	5,4
Ouvrier	1,4	6,2	3,8	0,0
Salarié du public	10,0	10,5	5,7	24,3
Salarié du privé	6,2	9,9	5,7	8,1
Profession libérale	2,4	3,8	0,0	0,0
Commerçant	50,0	45,1	56,6	41,9
Agent retraité	2,1	3,4	1,9	0,0
Etudiant	0,3	0,8	1,9	0,0
Agriculteur-commerçant	0,0	0,0	5,7	0,0
Ouvrier-commerçant	0,0	0,2	0,0	0,0
Salarié Public-Prof. Libérale	0,0	0,2	0,0	0,0
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Données d'enquêtes, 2005

Selon la profession, les commerçants viennent en tête, toutes zones considérées. Viennent en deuxième position les agriculteurs en zone rurale et péri-urbaine. En zone urbaine, ce sont les artisans qui sont les seconds bénéficiaires suivis des salariés du secteur public. En zone humide, les salariés du secteur public sont les seconds bénéficiaires devant les agriculteurs

¹⁸ Ces pourcentages sont calculés sur le genre.

(cultures riz, légumes, pêche...) et après les commerçants. Ces résultats confirment la diversification de plus en plus importante des IMF destinée à consolider le portefeuille de prêts et à minimiser les risques. Désormais, les banques ne sont plus les seules institutions financières qui considèrent les ressources des fonctionnaires des administrations comme les plus stables.

Outre la profession, le niveau d'instruction des bénéficiaires ainsi que leur formation apparaissent comme des facteurs pouvant influencer leur accès au crédit par zone. Le tableau 4.6 présente les niveaux d'instruction observés chez les bénéficiaires par zone.

Tableau 4.6 : Niveau d'instruction des bénéficiaires répartis par zone (%)

NIVEAU D'INSTRUCTION	ZONE (N=971)			
	RURALE	URBAINE	PERI-URBAINE	HUMIDE
Primaire ou Alphabétisation	32,60	37,50	38,2	39,3
Secondaire	31,20	33,52	21,8	29,2
Supérieur	11,26	13,10	3,6	0,0
Sans instruction	24,90	15,90	36,4	31,5
Total (%)	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Données d'enquêtes, 2005

Deux points fondamentaux sont à retenir : d'abord, les premiers bénéficiaires sont avant tout des personnes instruites même si cette instruction n'est que partielle s'arrêtant pour la plupart au niveau primaire. En deuxième lieu, les personnes non instruites ne sont pas exclues des services de microfinance car elles sont de l'ordre de 24,9%, 36,4% et 31,5% respectivement en milieu rural, péri-urbain et humide. En région urbaine, leur proportion est toutefois assez faible : 15,9%. L'instruction facilite de toute évidence, l'accès au crédit.

Le tableau 4.7 présente les formations de base des bénéficiaires de services financiers des SFD selon les zones de résidence. Ces domaines de formation sont partout et en grande partie très diversifiés. Ils vont des techniques agricoles ou industrielles à toutes autres formations et apprentissages non diplômants concernant les secteurs aussi variés que le commerce, l'artisanat, les métiers de transporteurs (piroguiers, taxi auto, moto...). Il est à remarquer que l'intitulé "Autre" regroupe aussi bien les non-réponses que les sans formation de base qui l'ont demeuré jusqu'à la date d'enquête.

En zones rurale, urbaine et périurbaine, on retrouve quelques économistes et gestionnaires. Les hommes de droit sont partout en proportion faible comme si leur formation de base ne les prédestinait pas à la prise de risque auprès des SFD. Enfin en milieu périurbain, la moitié des bénéficiaires a bénéficié d'une formation de base technique agricole ou industrielle. On y

retrouve ainsi une bonne partie des personnes instruites et désirant mener des activités agricoles (culture, élevage...) ou de petite industrie (transformation...) sans pour autant s'éloigner des avantages que confèrent les villes en matière de communication, de fourniture d'intrants, de débouchés pour leurs produits finis, de confort, de loisirs et d'une multitude d'autres services.

Tableau 4.7 : Domaines de formation des bénéficiaires (%)

DOMAINE DE FORMATION	ZONE (N=708)			
	RURALE	URBAINE	PERI-URBAINE	HUMIDE
Droit	4,0	3,6	4,2	0,0
Economie/Gestion	10,2	13,4	4,2	0,0
Technique agricole ou industrielle	22,2	29,8	50,0	14,3
Autre	63,6	53,2	41,7	85,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Données d'enquêtes, 2005

4.5. Taille des crédits

Le Tableau 4.8 indique que les IMF privilégient un ciblage relativement large. Seulement 16% des bénéficiaires peuvent être considérés comme très pauvres tandis que 26% peuvent être considérés comme relativement aisés. 58% rentrent dans la catégorie d'un ciblage plus large.

Tableau 4.8 : Distribution de la taille des crédits octroyés (N=740)

TRANCHE DE CREDIT (F CFA)	% PIB (PIB=264000 CFA/HABITANT)	%	% CUMULE
<=2 0000	<=8	4,19	4,19
20 001-50 000	8-19	12,16	16,35
50 001-100 000	19-38	21,62	37,97
100 001-200 000	38-76	20,54	58,51
200 001-400 000	76-152	15,14	73,65
400 001-500 000	152-189	7,57	81,22
500 001-1000 000	189-379	10,27	91,49
> 1 000 000	>379	8,51	100,00
Total		100,00	
Montant moyen (F CFA)		684646	

Source : Données d'enquête (2005)

Ce profil est modulé selon la zone de résidence du client et le type d'IMF. Le Tableau 4.9 montre que c'est en zone rurale que le ciblage des très pauvres est plus efficace (38%), suivie de la zone périurbaine (22%). La clientèle aisée est ciblée beaucoup plus en zone urbaine (30%).

Tableau 4.9 : Distribution de la taille des crédits octroyés différenciée par zone

Tranche de crédit (F CFA)	RURALE (N=66)	URBAINE (N=390)	PERI-URBAINE (N=36)	HUMIDE (N=248)
<=2 0000	0,00	5,38	11,11	2,42
20 001-50 000	37,88	7,69	11,11	12,50
50 001-100 000	24,24	17,18	27,78	27,02
100 001-200 000	12,12	21,28	27,78	20,56
200 001-400 000	3,03	18,46	11,11	13,71
400 001-500 000	9,09	9,23	2,78	5,24
500 001-1000 000	9,09	13,33	5,56	6,45
> 1 000 000	4,55	7,44	2,78	12,10
Total	100,00	100,00	100,00	100,00

Source : Données d'enquête (2005)

Le Tableau 4.10 montre que les ONG et projets ciblent mieux les pauvres que les autres IMF (39%) et beaucoup moins les plus aisés (10%). Ce sont les IMF à crédit direct qui ont une inclination plus poussée vers les plus aisés (34%).

Tableau 4.10 : Distribution de la taille des crédits octroyés différenciée par zone

TRANCHE DE CREDIT (F CFA)	MUTUELLE ET COOPERATIVES (N=316)	CREDIT DIRECT (233)	SOCIETES (N=72)	ONG/PROJETS (N=87)
<=2 0000	3,48	0,43	0,00	19,54
20 001-50 000	11,39	5,15	29,17	19,54
50 001-100 000	22,47	25,75	26,39	10,34
100 001-200 000	28,16	15,02	8,33	22,99
200 001-400 000	12,03	19,74	16,67	17,24
400 001-500 000	5,38	7,30	13,89	3,45
500 001-1000 000	11,39	9,87	4,17	4,60
> 1 000 000	5,70	16,74	1,39	2,30
Total	100	100	100	100

Source : Données d'enquête (2005)

4.6. Epargne

Cette section décrit le type d'épargne privilégié par les différentes catégories différenciées selon le sexe, la zone et le type d'institutions de microfinance. Trois catégories d'épargne sont considérées (Goldstein et al., 1999) :

- ❖ l'épargne volontaire se manifeste sous forme de dépôts volontaires dans les institutions financières ou sous forme de tontine. Il peut s'agir de dépôts à vue mobilisables à tout moment ou dépôts à terme mobilisables après un certain délai (ex. DAT Patriote de la FECECAM) ; les tontines ont les caractéristiques du dépôt à terme. Une telle épargne permet au déposant de mettre ses excès de liquidité en sécurité, loin des demandes des parents, alliés et amis et fournit du capital pour de futures dépenses d'investissements ou de consommation de biens durables ou en périodes de soudure. De tels dépôts sont en général faiblement rémunérés (0 à 6% pour les dépôts à terme) et permet aux IMF de collecter des ressources prêtables à moindre coût) ;
- ❖ l'épargne obligatoire. Cette épargne est directement liée au déboursement de crédit. elle se présente sous forme d'épargne préalable (10 à 30% du montant du crédit), d'épargne progressive (10 à 20%) constituée progressivement sur la période de remboursement du crédit (épargne garantie) ou une combinaison des deux. L'épargne préalable est mue par l'idée que l'emprunteur doit prouver sa crédibilité en épargnant pendant une certaine période et sa confiance dans projet. L'épargne progressive, au delà du rôle de garantie allégué, permet de former le client à une épargne durable et régulière ; et
- ❖ l'épargne liée à un service particulier. Il en existe plusieurs variantes telles que les plans d'épargne-investissement, d'épargne-logement ou d'épargne-retraite.

Nous désignerons simplement comme épargne volontaire l'ensemble de l'épargne volontaire proprement dite et l'épargne liée.

Le tableau 4.11 montre que 78% des clients participent aux activités d'épargne contre 39% des non clients. Ceci montre que l'épargne fait partie intégrante de la méthodologie d'octroi de crédit par les IMF. L'épargne obligatoire semble plus demandée aux femmes (62%), comparées aux hommes (55%), montrant que d'autres garanties (les sûretés réelles) sont plus requises des hommes pour l'accès au crédit. La garantie par épargne obligatoire semble une

méthodologie généralisée, ne dépendant pas de la zone de résidence du client. Mais on peut constater (Tableau 4.13) que les ONG/Projets ont moins recours à une telle méthodologie.

Tableau 4.11 : Participation à l'épargne différenciée par genre (%)

		Homme	Femme	Total
Non clients	Epargne volontaire	38	37	38
	Epargne obligatoire	6	3	4
	Totale/Non clients	39	38	39
Clients	Epargne volontaire	31	20	25
	Epargne obligatoire	55	62	59
	Totale/Clients	41	27	78

Tableau 4.12 : Participation à l'épargne différenciée par zone (%)

		RURALE	URBAINE	PERI-URBAINE	HUMIDE
Non clients	Epargne volontaire	75	36	46	33
	Epargne obligatoire	55	3	0	3
	Totale/Non clients	75	37	48	33
Clients	Epargne volontaire	28	30	25	16
	Epargne obligatoire	66	55	44	66
	Totale/Clients	39	38	42	24

Tableau 4.13 : Participation à l'épargne différenciée par type d'IMF (%)

		Mutuelle et coopératives (N=439)	Crédit direct (264)	Sociétés (N=89)	ONG/Projets (N=105)
Clients	Epargne volontaire	22	17	16	12
	Epargne obligatoire	70	67	58	43
	Totale/Clients	31	23	25	18

La différenciation par tranche de crédit confirme la généralisation de la méthodologie et sa rigidité. En effet, on pourrait s'attendre à ce que l'épargne obligatoire suive plutôt une courbe en U renversée, étant moins exigée des très pauvres et des clients relativement aisés (Tableau 4.14). Cette allure est plutôt esquissée pour l'épargne volontaire.

Tableau 4.14 : Participation à l'épargne différenciée par tranche de crédit (en %)

Tranche de crédits	Epargne Volontaire	Epargne Obligatoire	Epargne Totale	N
<=2 0000	3	42	45	31
20 001-50 000	3	92	92	90
50 001-100 000	9	76	80	159
100 001-200 000	9	84	86	152
200 001-400 000	11	64	68	111
400 001-500 000	23	73	80	56
500 001-1000 000	21	82	83	75
> 1 000 000	13	78	78	63
Total clients	11	77	80	737

Le profil général des clients, décrit ci-dessus, a été affiné par l'estimation d'un modèle Probit d'accès au Crédit. Les résultats de cette régression multivariée, consignés dans le Tableau 4.15 confirment dans une grande mesure les résultats précédents. Le genre, l'âge, le niveau d'instruction et la zone de résidence sont revenus comme les déterminants essentiels de l'accès au crédit (les résultats économétriques bruts sont présenté en annexe A4.1.

Tableau 4.15 : Résultats du modèle Probit d'accès au crédit

VARIABLES	COEFFICIENTS
CONSTANT	0,07
SEXE=FEMME	0,27**
AGE	0,01*
DISTANCE CLIENT-CAISSE	0,02
NIVEAU D'INSTRUCTION	0,19**
NIVEAU DE PAUVRETE INITIALE	-0,04
MONTANT DES COTISATIONS TONTINES	-0,05**
NOMBRE D'EMPRUNTS	0,57**
IMF COOPERATIVE OU MUTUELLE	-0,01
IMF ONG OU PROJET	0,59**
ZONE URBAINE	-0,30**
ZONE PERIURBAINE	-0,53**
ZONE HUMIDE	0,30*

N= 1431 avec 969 ayant accès au crédit

R² de McFadden = 0,12 et taux de prédictions correctes = 71%

* = significatif à 10% et **= significatif à 5%

Source : estimé à partir des données d'enquête.

4.7. Conclusion partielle

En conclusion, on peut retenir que les bénéficiaires des services des SFD sont majoritairement des personnes instruites (même si l'instruction porte en général seulement sur le niveau élémentaire) et de sexe féminin. Ils sont plus âgés en moyenne. Les tontines sont des

substituts au crédit et le premier accès au crédit est un gage pour un accès répété. Les IMF ONG et projets sont relativement plus accessibles. Ils ciblent mieux les pauvres. Il y a une nette confirmation que les zones du PAZH ont été privilégiées par rapport aux autres et que l'accès au crédit en zone rurale est relativement plus facile qu'en zone urbaine et périurbaine. Nous déduisons de ces résultats que l'accès au crédit est relativement généralisé, mais également que les services des SFD touchent une gamme variée de personnes y compris les salariés et les professions libérales. Les banques ne sont plus désormais les seules institutions à considérer les ressources des salariés du public comme des plus stables. De même, la microfinance n'est plus désormais seulement l'affaire des pauvres et des exclus du système bancaire. Cette généralisation de la microfinance s'est-elle accompagnée de son impact effectif sur le bien-être des bénéficiaires ? Le chapitre 5 y répond.

5. IMPACTS DE LA MICROFINANCE SUR LE NIVEAU DE BIEN-ETRE DES BENEFICIAIRES

Ce chapitre traite des impacts de la microfinance au Bénin en déterminant comment les crédits sont utilisés, en analysant les opinions des bénéficiaires en ce qui concerne l'impact du crédit sur l'amélioration de leur niveau de bien-être, en utilisant une modélisation économétrique pour mesurer les impacts de la microfinance sur le chiffre d'affaire, la valeur ajoutée et le revenu et en procédant à des analyses graphiques et statistiques de l'impact de la microfinance sur l'incidence et la profondeur de la pauvreté. Enfin, une section est consacrée à la détermination des facteurs amplificateurs d'impacts.

5.1. Utilisation des crédits

Le Tableau 5.1 donne les utilisations de crédit déclarées par les bénéficiaires. Comme on devrait s'y attendre, l'investissement dans les activités de commerce vient en tête. On trouve ensuite l'achat d'intrants et de semences. Mais ce qui est très important, c'est de noter que le crédit finance directement le logement, l'éducation, la santé et l'habillement, assurant ainsi directement l'amélioration du bien-être. Un autre résultat remarquable est l'utilisation du crédit pour le remboursement d'autres crédits (8% des bénéficiaires). Ceci tend à montrer que la cavalerie peut être mue par la pression exercée par certaines institutions sur leurs clients. Il s'ensuit que les relations de proximité inhérentes à la microfinance doivent être poussées très loin pour savoir quels sont les clients qui ont véritablement des difficultés de paiement. Les difficultés de remboursement ne semblent pas néanmoins détériorer l'impact du crédit. Comme le montre la section suivante, les bénéficiaires ont une bonne opinion sur l'impact du crédit sur l'amélioration de leur bien-être.

Tableau 5.1 : Utilisation du crédit (N= 737)

Utilisation	% de bénéficiaires
COMMERCE	53%
INTRANT/SEMENCE	22%
EDUCATION	20%
SANTE	14%
MATERIELS DE TRANSFORMATION	10%
LOGEMENT	9%
MATERIELS/OUTILLAGES AGRICOLES	9%
REMBOURSEMENT DE CREDIT	8%
ACHAT DE PARCELLES DE TERRE	6%
HABILLEMENT	5%

5.2. Impacts déclarés

Les opinions des bénéficiaires sont consignées dans le Tableau 5.2 ci-après.

Tableau 5.2 : Opinions moyennes des bénéficiaires de crédit

Variables	N	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart type
Opinion sur l'amélioration globale du bien-être	973	0	1	0,67	0,47
Opinion sur l'amélioration du revenu	973	0	1	0,51	0,50
Crédit permet l'accès aux associations civiles	973	0	1	0,16	0,36
Appartenance aux associations civiles permet l'accès au crédit	973	0	1	0,20	0,40
Crédit permet l'accès aux partis politiques	967	0	1	0,07	0,26
Appartenance aux partis politiques permet l'accès au crédit	973	0	1	0,09	0,29
Actifs physiques	973	0	1	0,25	0,43
Dépenses alimentaires	973	0	1	0,12	0,33
Dépenses d'éducation	973	0	1	0,09	0,28
Diversification des sources de revenus	973	0	5	1,45	0,97
Dépenses de logement	973	0	1	0,06	0,23
Dépenses de santé	973	0	1	0,14	0,35
Participation aux dépenses du ménage	466	0	1	0,21	0,41

Source : statistiques compilées à partir des données d'enquête (2005)

Le Tableau 5.2 ci-avant montre que selon 67% des bénéficiaires, le crédit a permis l'amélioration de leur bien-être. 51% ont déclaré que le crédit a permis l'amélioration de leurs revenus. Mieux, le crédit permet de diversifier les activités. 16% et 7% ont respectivement déclaré que l'accès au crédit permet la participation aux associations civiles et politiques, montrant que le crédit permet la jouissance des droits politiques et civiles. Le crédit assure également directement le bien-être par l'acquisition d'actifs physiques, les dépenses de santé et d'éducation et l'amélioration de la participation aux dépenses du ménage.

On peut donc affirmer que selon près des deux tiers des bénéficiaires, le crédit améliore le niveau de bien-être. Etant donné la diversité des utilisations du crédit, il est cohérent de noter que l'on n'ait pas d'unanimité en ce qui concerne ses impacts.

5.3. Impacts quantitatifs mesurés

En général, les statistiques descriptives montrent que les performances économiques (chiffre d'affaire, valeur ajoutée et excédent brut d'exploitation) du bénéficiaire sont en général plus élevées que ceux des non bénéficiaires comme le montre le Tableau 5.3. Cependant, ces différences apparemment importantes ne sont pas significatives, signifiant sans doute que les impacts sont très variables chez les bénéficiaires, avec des impacts positifs très significatifs chez certains bénéficiaires, mais très peu significatifs ou mêmes négatifs chez d'autres.

Tableau 5.3 : Différences observées de certaines grandeurs d'impacts entre bénéficiaires et non bénéficiaires de crédit

Grandeur	Répondant	N	Moyenne	Différence absolue	Différence (%)
Chiffre d'Affaire	Client	113	24 840 102	14 772 900	147%
	Non client	77	10 067 201		
Consommations intermédiaires	Client	113	20 669 043	13 073 527	172%
	Non client	77	7 595 516		
Valeur Ajoutée	Client	113	4 110 940	1 639 676	66%
	Non client	77	2 471 264		
Excédent Brut d'Exploitation	Client	113	4 022 794	1 719 290	75%
	Non client	77	2 303 504		

Source : Compilées à partir des données d'enquête

Un affinement de la mesure d'impacts quantitatifs est réalisé en utilisant la méthode exposée en A2.1. Les résultats sont consignés dans le Tableau 5.4¹⁹. *Ces résultats montrent que chez les microentrepreneurs, le crédit double le chiffre d'affaire, quadruple la valeur ajoutée et quintuple l'excédent brut d'exploitation. Pour des tailles de crédit plus élevées, l'impact est moindre et parfois négatif sur les indicateurs d'activités économiques.*

¹⁹ Compte tenu du nombre élevé de pages de l'output économétrique, celui n'est pas reproduit dans ce rapport.

Tableau 5.4 : Différences mesurées de certaines grandeurs d'impacts entre bénéficiaires et non bénéficiaires de crédit (N=40, montant de crédit <= 400 000 F CFA)

Grandeurs d'impact	Catégorie (a)	Moyenne	Différence (b)	Significativité
Chiffre d'affaire	Client bénéficiaire	1 579 014	1 035 688 (191%)	1%
	Client non bénéficiaire	543 326		
Consommations Intermédiaires	Client bénéficiaire	739 294	195 968 (36%)	
	Client non bénéficiaire	543 326		
Valeur ajoutée	Client bénéficiaire	601 740	480 393 (396%)	1%
	Client non bénéficiaire	121 347		
Excédent brut d'exploitation	Client bénéficiaire	576 911	487 623 (546%)	1%
	Client non bénéficiaire	89 288		

(a) :La catégorie client bénéficiaire reproduit la situation du client s'il n'avait pas bénéficié du crédit

(b) : Les chiffres entre parenthèses sont les pourcentages de variation due à l'accès au crédit par rapport à la situation sans crédit

Source : estimées à partir des données d'enquête

L'impact sur l'incidence de pauvreté²⁰ montre le crédit a tendance à réduire de façon drastique l'incidence de pauvreté. Le taux de pauvreté qui est de 38% chez les bénéficiaires serait de 98% s'ils n'avaient pas bénéficié du crédit.

Mais il ressort nettement que le groupe de ceux qui ont eu au moins trois crédits ou plus a une incidence de pauvreté plus élevée que le groupe des non clients. Il s'agit là d'un résultat très important montrant que le renouvellement de crédit n'est pas suffisant pour que celui-ci arrive à réduire significativement la pauvreté. Cela est cohérent avec les problèmes de remboursement observés après deux expériences de crédit (Graphique 5.1).

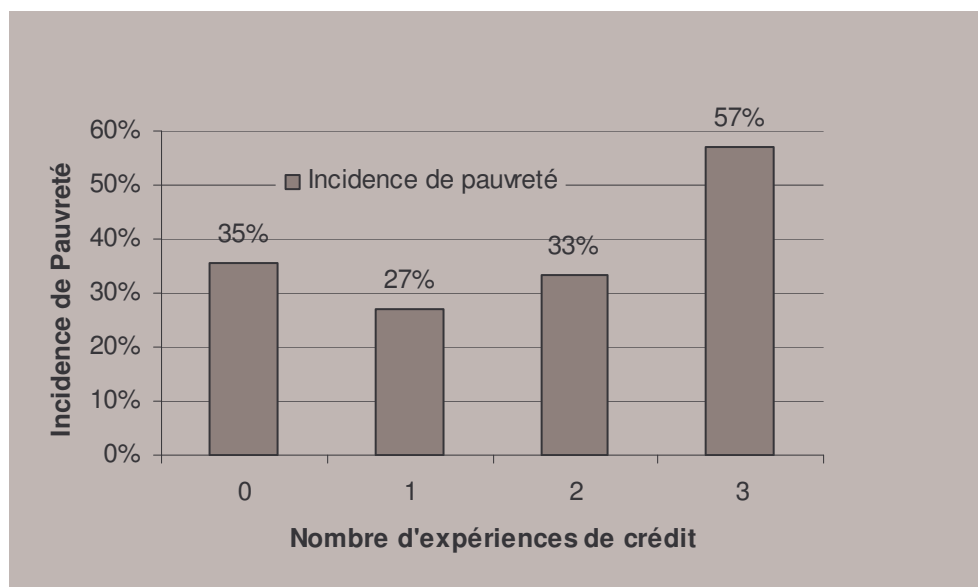
Un tel résultat peut s'expliquer par trois raisons principales :

- ❖ le suivi par les IMF est relâché chez les clients avec plusieurs expériences de crédit, entraînant le laxisme dans la gestion des crédits par les bénéficiaires dont le niveau de management est faible ;
- ❖ les marchés servis par les microentreprises sont vite saturés à cause de la faiblesse de la demande et l'augmentation du taux de pénétration des IMF dans une économie peu diversifiée ;

²⁰ Les seuils de pauvreté qui ont servi au calcul des incidences de pauvreté sont respectivement 61583, 52625 et 59500 F CFA sur 3 ans obtenus comme la moyenne du revenu médian d'échantillon.

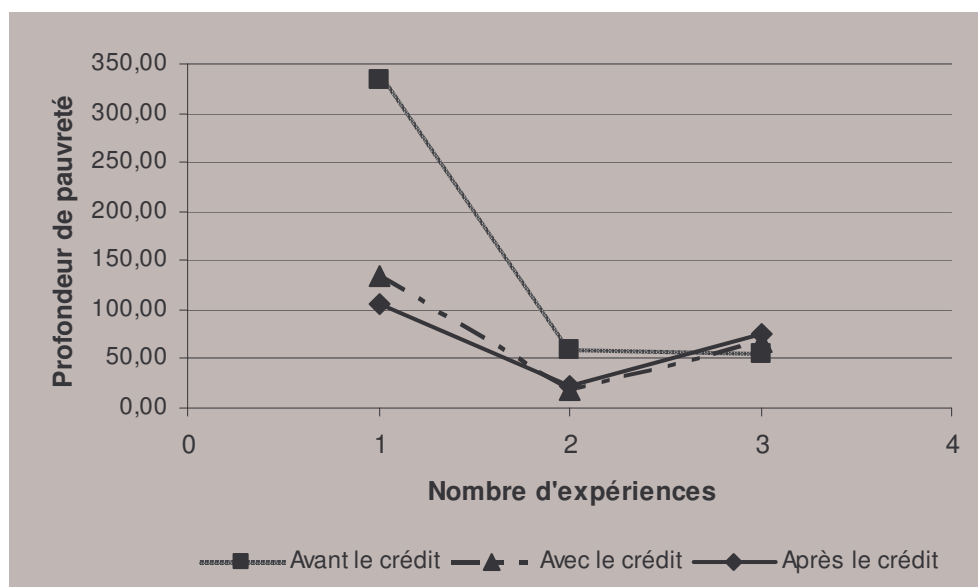
- ❖ l'augmentation de la taille des crédits lors des renouvellements n'est pas toujours suivie du changement technologique nécessité par l'accroissement de la taille d'activité.

On déduit de ces explications que pour améliorer l'impact du microcrédit, il conviendrait d'améliorer également l'offre de services non financiers (accès à la gestion, aux marchés, amélioration de la technologie, etc.).



Graphique 5.1 : Relation entre nombre d'expériences de crédit et incidence de pauvreté

Ces résultats sont confirmés au niveau de la profondeur de pauvreté qui a tendance à baisser jusqu'au deuxième crédit, mais à remonter légèrement ensuite.



Graphique 5.2 : Relation entre nombre d'expériences de crédit et profondeur de pauvreté

On peut donc affirmer, comme l'ont confirmé les bénéficiaires, *que le crédit réduit la pauvreté, mais que cette réduction est temporaire et que, le renouvellement de crédit, au lieu d'intensifier la réduction de la pauvreté, peut même l'aggraver*. Un tel résultat appelle la recherche des facteurs qui déterminent l'impact du crédit sur l'amélioration du bien-être des bénéficiaires.

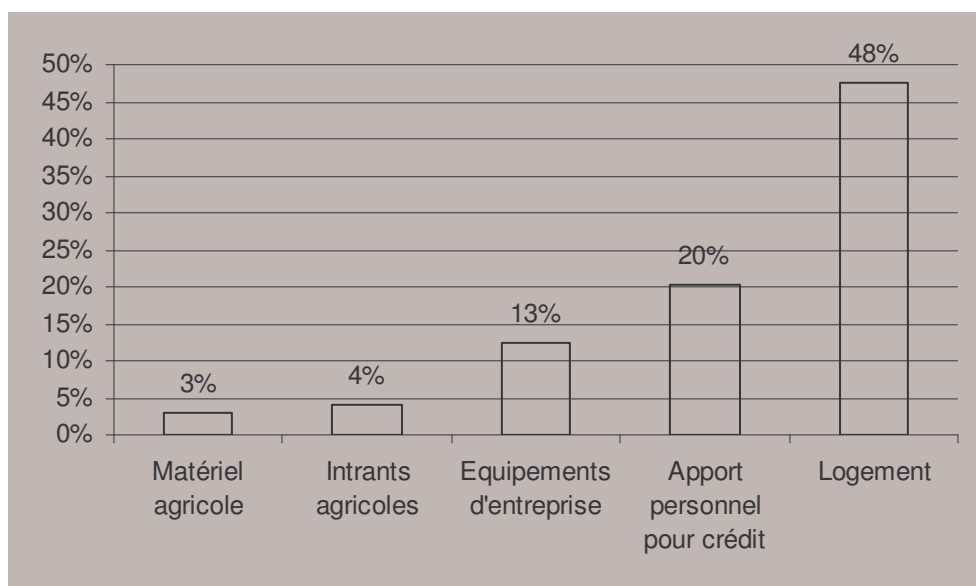
5.4. Relations entre épargne et impact du crédit sur la réduction de la pauvreté

Les motifs d'épargner sont nombreux. Il peut s'agir selon Golstein et al. (1999) de :

- 1) l'accès au crédit ;
- 2) la sécurité contre le vol, l'incendie, etc. ;
- 3) la protection contre la famille ou la pression sociale ;
- 4) l'accumulation de richesse ;
- 5) la planification de futures dépenses (sociales, consommation, investissements) ;
- 6) l'assurance contre les imprévus (épargne de précaution).

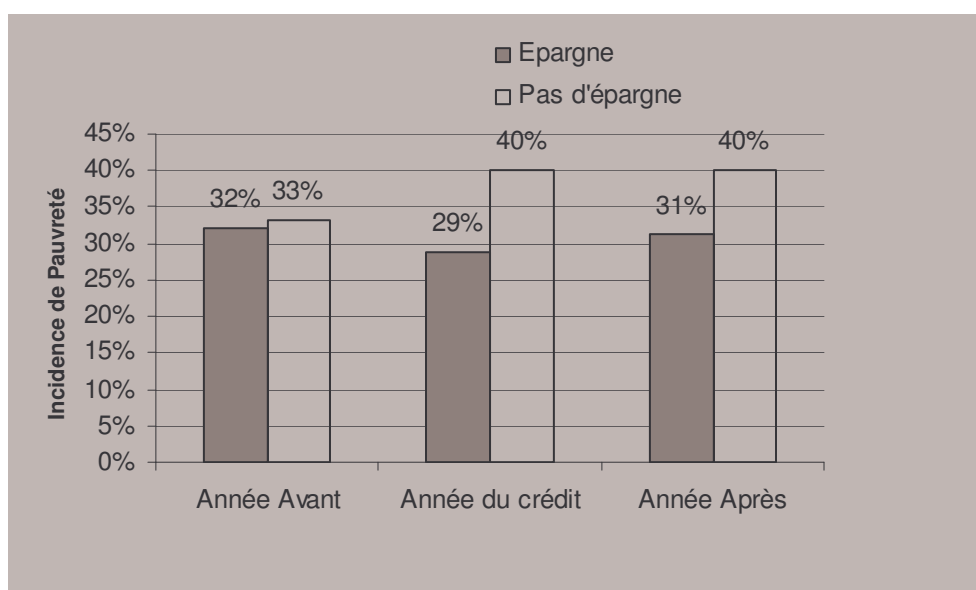
Tous ces motifs permettent d'établir un lien entre l'épargne et la réduction de la pauvreté. Mieux, plusieurs IMF développent une méthodologie d'octroi de crédit garanti par une épargne. Ici, l'effet de levier joue pleinement puisqu'en général, le crédit octroyé représente 5 à 10 fois l'épargne préalable et permet ainsi d'intégrer les pauvres économiquement actifs dans les activités productives, leur permettant ainsi de générer suffisamment de revenus afin de rembourser le crédit, améliorer leurs conditions de vie et réduire leur niveau de pauvreté. Cet impact peut être démultiplié par l'épargne volontaire accumulée. Dans les milieux risqués où la maladie, la mort, l'incendie et les pressions sociales peuvent avoir un impact désastreux sur le budget précaire des ménages, l'épargne joue un grand rôle en prévenant la faillite, la décapitalisation et la dépendance vis-à-vis des usuriers.

Dans les motifs d'épargne cités par les clients de notre échantillon, on trouve en premier la confection ou l'acquisition de logement, suivie de l'épargne préalable à l'obtention d'un crédit (Graphique 5.3)



Graphique 5.3 : Motifs d'épargne chez les clients

Le graphique 5.4 donne les incidences de pauvreté chez les clients en fonction de la participation à l'épargne. On note un impact de crédit inexistant chez les clients qui n'ont pas une tradition d'épargne. Ce qui tend à montrer que l'épargne joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté par le crédit.



Graphique 5.4 : Relation entre la participation et l'impact du crédit

5.5. Déterminants de l'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté

Certains déterminants de l'impact du crédit sur la valeur ajoutée créée par les bénéficiaires sont lisibles dans l'output économétrique en annexe A5.1 et résumé dans le Tableau 5.5.

Tableau 5.5 : Quelques déterminants de l'impact du crédit sur le revenu des bénéficiaires

Variables	Modalités	Impact
Zone agro-écologique	zoneu =1 si zone urbaine et 0 sinon, zonep=1 si zone périurbaine et 0 sinon ; Zone rurale aride = base	
Zoneh	zoneh=1 si zone humaine et 0 sinon	+
Distance caisse-client (distacac)	Distance en km	
Age	En années	
Sexe	1= femme et 0 si homme	-
Taille du ménage (taillem)	Nombre de personnes du ménage	
Niveau d'instruction (nivinst)	0= aucun, 1= primaire, 2=secondaire, 3= supérieur	
Appartenance à un groupe solidaire (groupsol)	1= accès au crédit à travers groupe solidaire, 0 sinon	
Taille du groupe solidaire (taigrosol) et carré de taigrosol (tailgroso2)	Nombre de personnes dans le groupe solidaire	
Niveau de pauvreté initiale (nipin)	Cotation sur une échelle à 5 valeurs il y a deux ans	
Montant de la cotisation annuelle dans les tontines (montant)	Logarithme du montant en F CFA	
Accès au marché des produits et des facteurs (acmapro)	1= accès favorable au marché des produits et 0 sinon	
Nombre d'emprunts (nomemp)	Nombre de fois que l'emprunteur a emprunté	-
Montant de l'emprunt (monemp)	Logarithme du montant emprunté en F CFA	
Coopec	Coopec= 1 si coopec ou mutuelle et 0 sinon et	-
ONGP	ONGP=1 si ONG ou projet à volet crédit et 0 sinon	-
Correspondance entre formation de base et profession (cforpro)	= 1 si oui et 0 sinon	
Mode de remboursement du crédit (moderemb)	1= mensuel ou mois, 2= trimestriel, 3= semestriel et 4 = annuel	+

+ = impact positif et - = impact négatif

Source : estimés à partir des données d'enquête (2005)

D'après le Tableau 5.5, l'appartenance à une zone humide et le mode de remboursement (plus étendu) influencent positivement l'impact du crédit tandis que le sexe féminin, le nombre d'expériences d'emprunt, la nature de l'institution qui finance (Coopec ou ONG) sont des déterminants négatifs.

Le résultat en zone rurale peut s'expliquer par l'absence d'opportunités de détournement du crédit. Plus les périodicités sont allongées, plus le crédit a d'impact. Mais ce résultat impose la recherche d'un terme plus approprié qui peut ne pas être nécessairement annuel. L'impact négatif du cycle court, sans délai de grâce, a été confirmé par les travaux de Labie (). Le résultat négatif observé chez les femmes peut s'expliquer par leur niveau faible de dotations initiales en ressources qui pourraient « booster » l'impact du crédit.

L'impact négatif de certaines natures d'institutions signifie un certain laxisme dans l'octroi de crédit puisque leurs impacts négatifs et leurs faibles performances sont associés à leur plus grande accessibilité. Ce n'est donc pas parce qu'une IMF est plus accessible qu'elle a nécessairement un impact plus grand. Les résultats des Coopec et des ONG/Projet peuvent également s'expliquer par les inconvénients des subventions (manque de suivi des bénéficiaires par exemple) qui sont plus massives dans ces institutions.

En ce qui concerne particulièrement les projets, une étude du Ministère du Plan (MCPDP, (2003) a dénombré une trentaine²¹ de programmes/projets de microfinance exerçant sous la tutelle gouvernementale à travers huit ministères, les uns orientés vers l'appropriation par les groupes cibles, la professionnalisation et la pérennisation, donc inspirés des meilleures pratiques, les autres non orientés vers les meilleures pratiques, mettant le gouvernement en scène comme praticien de la microfinance, distribuant le crédit aux bénéficiaires qu'ils ont préalablement ciblés et sélectionnés après examen des demandes introduites par ces derniers. Si les premiers sont à encourager comme complétant l'offre de services financiers existants, visant surtout à combler le vide laissé par des IMF professionnelles au niveau des couches très pauvres ou vulnérables, les seconds, caractérisés par des taux de remboursement trop bas (parfois en dessous de 30%)²², doivent être découragés en ce sens qu'ils ressuscitent l'image d'argent froid, à l'origine de la banqueroute de bon nombre d'institutions financières dans les années 80. Ce sont les interventions de ces derniers qui sont perçues par les IMF professionnelles comme créatrices de distorsions et perturbatrices de leurs objectifs de viabilité et de pérennité.

²¹ Exactement 26. Mais, la liste montre que plusieurs initiatives ne sont pas reportées.

²² Exemple : le Projet d'Insertion des Sans Emplois dans l'Agriculture (PISEA).

Peut-être la meilleure approche sera-t-elle de déconstruire le concept de microcrédit au sein des structures gouvernementales et de considérer que leur intervention vise à mettre en place des micro-subventions dont l'objectif est d'amener les bénéficiaires de certains secteurs à intégrer le système productif afin de les référer ensuite aux SFD. Mais il est impératif d'en assurer la coordination avec les IMF dans la mesure où il peut s'en trouver qui innovent suffisamment pour fournir à des clients très pauvres des services financiers viables, sur une base commerciale.

Un autre résultat trouvé dans la littérature est que la situation financière des emprunteurs relativement plus aisés s'améliorerait davantage parce que les clients au dessus du seuil de pauvreté sont prêts à prendre des risques et à investir dans des technologies pour poursuivre des activités productives qui ont plus de chances d'accroître les flux de revenus. Par contre, les emprunteurs très pauvres contractent en général des emprunts de faibles montants afin d'assurer leur subsistance et n'investissent que rarement pour adopter de nouvelles technologies, acquérir de capital fixe ou recruter de la main d'oeuvre (Mosley et Hulme, 1996). L'inclination des ONG/Projets vers les très pauvres et leur relation négative avec la réduction de la pauvreté corroborent un tel résultat. De même, certains pensent que les taux d'intérêt doivent être faibles pour que les IMF assurent leur objectif de réduction de la pauvreté. Mais, le résultat au niveau des IMF Projets est un démenti de cette assertion. Mieux il est prouvé dans le chapitre suivant qu'une baisse excessive des taux mettrait en danger toute l'industrie des IMF du Bénin.

5.6. Conclusion partielle

Ce chapitre nous permet de tirer les conclusions suivantes en ce concerne l'impact du crédit sur le bien-être des bénéficiaires :

- ❖ le crédit est utilisé dans la consommation directe des ménages, donc participe à l'amélioration directe du bien-être ;
- ❖ selon les bénéficiaires et les résultats quantitatifs, le crédit réduit l'incidence et la profondeur de la pauvreté. Mais, cette réduction est temporaire si elle n'est pas accompagnée par l'amélioration de l'offre des services non financiers (accès à la gestion, aux marchés et à la technologie) ;

- ❖ la facilité de l'accès au crédit ne s'accompagne pas toujours de l'impact positif sur le bien-être des bénéficiaires. Cette facilité peut même être contreproductive en ce qu'elle peut entraîner la non viabilité et la pérennité des IMF ;
- ❖ les comportements d'épargne incorporés dans les méthodologies d'octroi du crédit peuvent amplifier l'impact positif du crédit si l'épargne est volontaire et n'augmente pas excessivement le coût effectif du crédit.

6. TAUX D'INTERET, VIABILITE FINANCIERE ET REDUCTION DE LA PAUVRETE

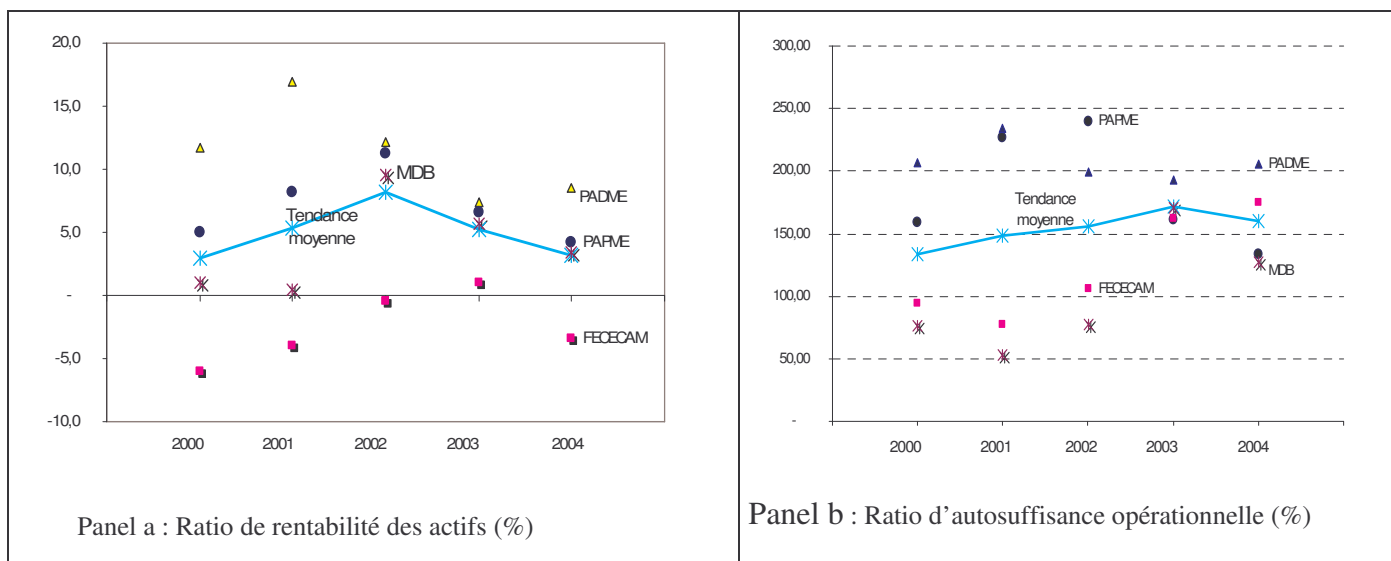
Ce chapitre traite de la viabilité des IMF et de la question du taux d'intérêt viable pour les IMF et les activités économiques des bénéficiaires.

6.1. Viabilité des institutions de microfinance

Les ratios de viabilité utilisés sont présentés au tableau 6.1. Ils sont calculés pour certaines IMF caractéristiques dont nous avons pu extraire les informations nécessaires. Il s'agit de PAPME, de la FECECAM, de PADME et de la MDB. Les procédés de calcul des ratios sont présentés en annexe (Tableau A6.1 en annexe 6.1). Bien que ces ratios ne soient pas les seuls qui permettent d'apprécier la viabilité des institutions, nous pouvons déjà en tirer certains résultats intéressants. Le PADME vient en tête en ce qui concerne le coût pour 1 F prêté. La moyenne sur 5 ans (2000-2004) montre que la FECECAM vient en quatrième position avec 28,99% après la MDB et PAPME dont les coûts moyens tournent respectivement autour de 21,41% et 9,57% contre 7,50% pour le PADME. La norme maximale admise de 15% pour le coût moyen au niveau dans la sous-région est donc dépassée pour la FECECAM et la MDB. La MDB a entamé une amélioration de ce ratio depuis 2002. Le ratio d'autosuffisance opérationnelle à la colonne (4) mesure la capacité de l'IMF à générer suffisamment de revenus pour couvrir les coûts nécessaires à son exploitation de façon à pouvoir continuer à offrir des services financiers durables à sa clientèle. L'évolution de ce ratio représenté par le graphique 6.1 montre que seule la FECECAM et la MDB demeurent en dessous de la tendance moyenne. Néanmoins, on note à leur niveau une amélioration de ce ratio dès 2002. En effet, la MDB a entamé dès cette année une maîtrise réelle de ses coûts, ce qui lui a permis de rapprocher très sérieusement ses performances de celle de PAPME. Au niveau du réseau FECECAM, l'amélioration de ce résultat fait suite aux mesures de restructuration prises par le réseau pour contenir les pertes et les impayés. PAPME en revanche, a vu cet indicateur entamer une baisse depuis 2002. Cette baisse pourrait compromettre la viabilité de l'agence si elle se poursuivait.

Plusieurs autres indicateurs du tableau 6.1 fournissent des résultats intéressants sur la viabilité/pérennité des institutions examinées. Il s'agit du ratio de rentabilité, du taux de remboursement, du taux de risque sur portefeuille, du taux de perte, etc. L'examen de l'ensemble de ces ratios montre sans nul doute que PADME, PAPME et MDB demeurent viables. Toutefois, pour le demeurer, PAPME doit inverser la tendance actuelle de son ratio

d'autosuffisance opérationnelle et contenir à tout prix son taux de remboursement dans la limite de 90%. Une chute en dessous de ce niveau exposerait l'institution à des difficultés similaires à celles observées dans le réseau FECECAM. C'est en demeurant viables et pérennes que les SFD pourront continuer à offrir du crédit aux pauvres économiquement actifs et aideront ainsi à la réduction de la pauvreté.



Graphique 6.1 : Ratio de rentabilité des actifs (a) et autosuffisance opérationnelle (b) de quelques IMF de 2000 à 2004

Tableau 6.1 : Ratios de viabilité de certaines IMF caractéristiques

		INTITULES DES RATIOS							
ANNEES	INSTITUTIONS	1	2	3	4	5	6	7	8
		COUT PR 1 FR PRETE (%)	RATIO DE RENTABILITE DES ACTIFS (%)	RATIO DE COUTS OPERATIONNELS (%)	RATIO AUTOSUFFISANCE OPERATIONNELLE (%)	TAUX DE REMBOURSEMENT (%)	TAUX DE RISQUE SUR PORTEFEUILLE (%)	TAUX DE PERTE SUR PRETS (%)	TAUX DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES (%)
2000	PAPME	11,71	5,00	13,88	158,55	93,00	3,87	1,47	2,30
	FECECAM	48,38	6,04	24,13	94,76	54,60	51,51	37,55	21,54
	PADME	-	11,73	15,87	206,46	-	0,21	-	-
	MDB	21,43	1,00	16,45	75,93	-	16,76	-	-
2001	PAPME	6,39	8,21	8,09	227,31	94,00	1,98	0,62	1,33
	FECECAM	39,61	4,02	18,97	77,09	43,34	42,86	39,66	10,33
	PADME	-	16,88	8,51	234,02	-	0,27	-	-
	MDB	34,22	0,47	26,49	53,31	-	3,91	-	-
2002	PAPME	7,18	11,21	7,03	239,55	93,00	2,39	0,76	1,52
	FECECAM	17,82	0,40	16,05	106,35	80,88	18,26	18,66	9,94
	PADME	-	12,20	10,34	198,95	99,60	0,39	-	63,82
	MDB	26,45	9,59	38,82	77,65	-	1,44	-	-
2003	PAPME	9,93	6,60	8,94	160,79	95,11	2,16	1,59	1,49
	FECECAM	17,72	0,98	15,74	161,80	75,50	5,93	14,94	8,00
	PADME	7,44	7,42	8,94	192,83	99,33	0,60	-	58,13
	MDB	11,02	5,69	17,71	170,98	-	1,56	-	-
2004	PAPME	12,64	4,21	-	133,54	91,81	3,63	1,74	2,17
	FECECAM	21,40	3,36	15,07	174,45	66,40	9,46	20,70	5,49
	PADME	7,57	8,50	9,81	205,66	99,05	0,46	-	61,71

INTITULES DES RATIOS									
	1	2	3	4	5	6	7	8	
ANNEES									
	INSTITUTIONS	COUT PR 1 FR PRETE (%)	RATIO DE RENTABILITE DES ACTIFS (%)	RATIO DE COUTS OPERATIONNELS (%)	RATIO AUTOSUFFISANCE OPERATIONNELLE (%)	TAUX DE REMBOURSEMENT (%)	TAUX DE RISQUE SUR PORTEFEUILLE (%)	TAUX DE PERTE SUR PRETS (%)	TAUX DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES (%)
	MDB	13,92	3,46	9,65	127,47	96,00	1,65	3,58	1,65
	PAPME	9,57	7,05	7,59	183,95	93,38	2,81	1,24	1,76
Moy. Période	FECECAM	28,99	2,57	17,99	122,89	64,14	25,60	26,30	11,06
	PADME	7,50	11,34	10,69	207,58	59,60	0,38	-	36,73
	MDB	21,41	4,04	21,82	101,07	-	-	-	-
NORME REGIONALE		<ou=15%	>ou=0,2%	<ou=22%	>ou=100	> ou =90%	<ou=5%	<ou=4%	-

Estimation par moyenne sur deux périodes

Source : Calculs effectués par les auteurs

6.2. La Question de taux d'intérêt viable pour les SFD

Prêter à une personne en difficulté la petite somme nécessaire pour l'achat d'un filet de pêche plutôt que de lui donner le poisson est le premier principe du microcrédit. Le second principe est la couverture des coûts afin de rendre durable l'institution et continuer à offrir de façon pérenne les services financiers aux plus démunis. Cette logique financière adoptée par les SFD a été mondialement reconnue à travers le partage de l'expérience du Dr. Yunus au Bangladesh. Mais de plus en plus, des voix s'élèvent contre les taux d'intérêt pratiqués par ces SFD. Les raisons en sont les suivantes :

- ❖ la première, d'ordre sémantique attache à l'usure, une image d'oppression et de violence. Dès lors se pose la question de savoir à partir de quel taux peut-on raisonnablement parler d'usure ? ;
- ❖ la deuxième, d'ordre moral renvoie à l'idée inadmissible que les pauvres et personnes démunies paient plus cher que les autres c'est-à-dire ceux qui ont accès au financement bancaire où le taux légal d'usure est fixé à 18%.

Les contre arguments généraux sont triples :

- ❖ le premier contre argument est que la marge sur les petits prêts est trop faible pour couvrir les coûts ;
- ❖ le deuxième contre argument est que les activités en question ont des cycles très courts et des taux de rentabilité souvent élevés permettant de couvrir les charges d'intérêt. Ne vaut-il pas mieux payer quelques centaines de francs de plus par mois pour continuer à accéder au crédit (la garantie du droit au crédit ou l'obligation d'inclusion financière) et à prospérer que de manquer de financement et redevenir un chômeur ?
- ❖ la troisième raison, enfin, est d'ordre économique et financière : on oublie simplement que l'offre et la demande s'ajustent par le prix. Si le prix est bloqué à un niveau trop bas, l'offre tarit ou elle trouve des voies pour contourner le blocage, augmentant les coûts de transaction et les coûts virtuels. Dans le cas échéant, on observera un écart important entre taux d'intérêt nominal et le taux d'intérêt effectif global.

Face à ces arguments, peut-on dire raisonnablement qu'un plafonnement des taux d'intérêt en microfinance est la meilleure voie pour protéger les pauvres ?

Le taux d'intérêt est au centre de la rentabilité des institutions de microfinance et représente le loyer de l'argent. Il doit permettre aux SFD de réaliser une marge suffisante capable de rentabiliser l'activité. Du point de vue légal, ce taux ne doit pas excéder 27%, calculé sur la base de taux effectif global, pour les institutions de microfinance. Le taux effectif global est le coût total d'un crédit pour l'emprunteur (taux d'intérêt plus frais de dossier, frais divers et assurance). Or, contrairement aux banques, le taux d'intérêt en microfinance représente plus qu'un simple loyer d'argent. Il représente le prix d'un certain nombre de services offerts qui sont :

- ❖ la mise à disposition du client d'un fonds de crédit pour une période donnée ;
- ❖ la formation (préalable ou pendant la mise en œuvre de l'activité) à la tenue de documents comptables et à la gestion ;
- ❖ le suivi-conseil de l'activité génératrice de revenus exercée par le client ;
- ❖ la collecte des remboursements par des agents de crédit chez le client. Ce service épargne au client d'une part, les frais de déplacements qu'il supporterait s'il se chargeait de l'effectuer lui-même, et d'autre part, des risques de vol et d'agression auxquels il peut s'exposer. Enfin, ce service réduit le coût d'opportunité qui aurait pu être très élevé si le commerçant devait abandonner son étalage ou ses clients pour perdre son temps devant les guichets d'une institution financière.

Dès lors, contrairement aux banques commerciales, la structure de rémunération des crédits octroyés dans les institutions de microfinance comprend implicitement :

- ❖ le taux d'intérêt qui est le loyer de l'argent ;
- ❖ la commission de formation ;
- ❖ la commission de suivi-conseil ;
- ❖ la commission du risque de financement d'une activité informelle, parfois sans garantie ; et
- ❖ la commission de recouvrement.

Compte tenu de la loi sur l'usure et de l'image projetée par son niveau, le taux d'intérêt nominal est un paramètre sensible que l'on ne peut manipuler à volonté. La majorité des SFD en sont conscients, ce qui les amène à jouer sur d'autres éléments qui en définitive alourdissent le taux d'intérêt effectif supporté par l'emprunteur. Ces éléments sont l'exigence d'une épargne préalable non rémunérée, la constitution d'un fonds de garantie non rémunérée variant entre 10 et 20% du montant emprunté, selon les modalités de remboursement et restitué seulement après le remboursement intégral, les remboursements anticipés, les frais de

dossier (généralement inférieur à 5000 francs CFA) et parfois une prime d'assurance variant entre 1 et 2% du montant emprunté. Le calcul du taux effectif global prend en compte l'ensemble de ces éléments pour déterminer le taux d'intérêt effectivement supporté par l'emprunteur. Cet exercice mené sur sept institutions de microfinance parmi les plus en vue au Bénin, pour lesquelles nous avons pu réunir l'essentiel des informations collectées sur les états financiers et rapports de l'année 2002²³ a conduit aux résultats présentés au tableau 6.2. La première colonne du tableau présente les IMF répertoriées par des numéros pour respecter leur confidentialité. Les résultats montrent que les taux effectifs globaux peuvent aller jusqu'à 77% dans certaines IMF et que ces taux globaux sont tous au-dessus de 27%, taux d'usure en vigueur pour les SFD²⁴.

Tableau 6.2 : Comparaison entre taux d'intérêt affiché et taux d'intérêt actuariel de quelques IMF au Bénin

IMF	Gamme de prêts	Garanties exigées	Taux mensuel affiché	Taux actuariel mensuel	Taux annuel équivalent
1	50000-500000	Aval et caution solidaire	1,00%	2,97%	35,62%
2	500000-3000000	Aval, caution solidaire et garantie réelle	1,00%	3,40%	40,75%
3	1000000-3000000	Salaire, terrains	2,00%	3,84%	46,05%
4	20000-2000000	Terrain	2,00%	4,23%	50,80%
5	50000-500000	Nd	2,50%	6,44%	77,33%
6	10000-5000000	Nd	2,00%	4,61%	55,37%
7	10000-5000000	Aval et caution solidaire, Parcelle et équipement	2,00%	2,92%	35,0%

nd : Non disponible

Source : Données d'enquêtes, 2002

Il est utile de remarquer que ce sont les IMF moins exigeantes en matière de garanties qui présentent les taux actuariels les plus élevés comme si les revenus d'intérêts élevés servaient à contrebalancer les risques informationnels sur les clients. Ces calculs n'ont pas tenu compte des taux de rémunération du dépôt initial ou fonds de garantie (une sorte d'épargne forcée)

²³ Il s'agit de PADME, FINADEV, CODES, MARITIME MICROFINANCE, MDB, CBEC et de la FECECAM représentée par la CLCAM DANTOKPA.

²⁴ Le taux effectif global tel que calculé ici intègre l'épargne obligatoire ou caution financière de garantie. En effet, c'est le taux pertinent à comparer aux taux rentabilité interne des activités économiques. De même, l'épargne-garantie n'est pas souvent constituée de façon progressive et sur plusieurs périodes avant l'obtention du crédit. Elle est souvent précomptée sur le montant initial de crédit alors que le taux d'intérêt est payé sur le montant global de crédit. A ce titre, l'épargne préalable échappe à l'article 7 du décret-cadre relatif au calcul du taux effectif dans l'espace UEMOA qui stipule que « dans le cas d'un prêt subordonné à la constitution d'une épargne préalable, le taux effectif global est calculé sans prendre en compte la phase d'épargne ».

qui dans quelques rares cas sont rémunérés mais à des taux très faibles (généralement 1%/an). Ils ne tiennent pas compte, non plus, des formations préalables et gratuites offertes par certaines IMF aux promoteurs avant le décaissement d'un premier prêt. Ces taux actualisés corroborent dans la littérature ceux appliqués par d'autres institutions de microfinance. Beaucoup d'institutions de microfinance dans les Etats UMOA affichent des taux effectifs excédant clairement la norme admise²⁵. Mieux, cette pratique semble généralisée à l'échelle internationale. Montalieu en 2002, rapporte des taux d'intérêt nominaux de l'ordre de 48% en 1999 en Afrique de l'Ouest et spécialement 84% au Mali en 1998. Wright et Alamgir plus récemment en 2004 nous rapportent dans le **tableau 6.3, les taux annuels opérés dans certains pays d'Asie.**

Tableau 6.3 : Taux d'intérêt annuels appliqués par les banques commerciales, les institutions de microfinance et les prêteurs informels

Pays	Banques commerciales	Institutions de microfinance	Prêteurs informels
Indonésie	18%	28 – 63%	120 – 720%
Cambodge	18%	~ 45%	120 – 180%
Népal	11,5% (secteurs prioritaires) 15-18% (autres)	18 – 24%	60 – 120%
Inde	12-15% (PME)	20 – 40%	24 – 120% (dépend des districts)
Philippines	24 – 29%	60 – 80%	120% et plus
Bangladesh	10 – 13%	20 – 35%	180 – 240%
Bénin (Afrique Ouest)	9 – 18%	24 – 39%	0 – 1200%

Source : Wright & Alamgir (2004), Acclassato et Honlonkou (2003) et Lelart (2000).

Les prêts à taux nuls au Bénin concernent les aides financières au sein des familles ou entre membres de certaines communautés ou associations de tontines. Il est évident qu'une limitation effective des taux d'intérêt à 27% est inappropriée. Dans une étude de Ouattara publiée par la Banque mondiale en 2004, si la supervision du taux d'usure avait été stricte au Bénin, cela aurait rendu impossible la pérennisation de l'activité de microcrédit ou tout au moins, aurait découragé la fourniture de services financiers aux pauvres (Voir également Acclassato et Honlonkou, 2004)..

²⁵ Ouattara (2004) Ouattara, K. (2003) "Microfinance Regulation in Benin: Implications of the PARMEC Law for Development and Performance of the Industry." Washington, D.C. : World Bank Africa Region Working Paper Series N°50, June.

Le tableau 6.4 qui suit présente les taux effectifs annuels calculés pour les institutions PAPME, FECECAM, PADME et MDB. Ce choix tient compte de la disponibilité des informations et porte sur un SFD très performant (PADME), un SFD peu performant (FECECAM) et un SFD moyennement performant (PAPME). Les colonnes (5) et (6) présentent les taux d'intérêt effectifs mensuels et annuels. La colonne (1) : encours de crédit simulé représente ce que chaque SFD aurait octroyé en début d'année pour obtenir les produits financiers constatés à fin 2004, au taux affiché de 2% le mois, colonne (4). Les résultats placent tous les taux pratiqués au-dessus du taux d'usure. C'est PADME qui exprime le taux effectif le plus bas (36,58%) et qui lui permet de couvrir ses charges à plus de 205%. La FECECAM qui applique un taux plus faible que PAPME, soit 41% contre 44,6% pour PAPME et présente aussi un taux de couverture des charges plus faible que celui de PAPME. MDB présente le taux effectif le plus élevé, soit 46,6%. Les taux d'intérêt nominaux mensuels affichés par toutes ces institutions est 2% sur le capital restant dû, soit en moyenne 24% par an.

Le tableau 6.5 présente les résultats si les SFD devraient connaître une application rigoureuse de la loi sur l'usure.

Tableau 6.4 : Taux d'intérêt effectifs annuels appliqués par PADME, PAPME, FECECAM et MDB

Institutions	Encours simulé en début de période (FCFA) (1)	Commissions FCFA (2)	Crédit réellement perçu par les bénéficiaires en début de période (3)	Revenu financier observé (4)	Taux d'intérêt effectif/mois (5)	Taux d'intérêt effectif/an (6)	Ecart par rapport au Taux d'usure (7)	Ratio actuel de couverture de charges (8)
PADME	25 796 953 462	418 694 254	22 798 563 861	4 190 992 458	3,05%	36,58%	9,58%	205,53%
PAPME	16 796 538 923	743 522 271	14 373 362 760	3 670 594 602	3,72%	44,62%	17,62%	127,33%
FECECAM	30 374 173 123	385 678 747	23 913 659 751	4 720 000 000	3,42%	40,99%	13,99%	124,24%
MDB	590 865 985	3 984 180	527 795 206	84 780 938	4,44%	46,59%	19,59%	158,37%

NB. : Les calculs sont faits à partir des comptes de l'exercice 2004

Source : Résultats d'enquêtes, 2005

Tableau 7.5 : Taux d'intérêt à afficher si le taux d'usure (27%) devrait être respecté

Institutions	Encours total de crédit sur la période (1)	commissions (2)	Taux débiteur mensuel à afficher (3)	Revenu financier observé (4)	Revenu financier simulé au taux d'usure (5)	Taux d'intérêt effectif/mois (6)	Taux d'intérêt effectif/an (7)	Ratio actuel de couverture de charges (8)	ratio d'autosuffisance opérationnelle au taux d'usure (9)	Ratio d'autosuffisance de prêt au taux à 1 chiffre (10)
PADME	21 374 478 293	418 694 254	1,343%	4 190 992 458	2 703 273 591	2,25%	27,00%	205,53%	132,57%	92,17%
PAPME	18 704 489 150	743 522 271	1,00%	3 670 594 602	2 702 836 337	2,25%	27,00%	127,33%	93,76%	83,22%
FECECAM	24 774 886 877	385 678 747	1,187%	4 720 000 000	2 682 541 817	2,25%	27,00%	124,24%	70,61%	52,09%
MDB	472 834 202	3 984 180	1,533%	84 780 938	55 083 924	2,25%	27,00%	158,37%	102,90%	57,94%

NB. : Les calculs sont effectués à partir des comptes de l'exercice 2004

Source : Résultats d'enquêtes, 2005

On peut retenir trois leçons importantes. La première, les SFD les plus performantes sont susceptibles de voiler des taux effectifs globaux au-delà du seuil de 27%. La deuxième leçon vient de ce que si une IMF pratique des taux effectifs globaux relativement faibles, l'effort de recouvrement doit être important pour maintenir des remboursements à bonne date. C'est le cas de PADME qui ne ménage aucun effort pour maintenir des taux de remboursement élevés, y compris par des méthodes parfois qualifiées de "policières". Mais l'une des conséquences peut être une décapitalisation, ou un endettement voire une paupérisation de l'emprunteur. Une alternative serait une réadaptation de la politique de crédit (mécanisme de sélection des bénéficiaires) qui éliminerait désormais les pauvres et personnes vulnérables. Enfin, la dernière leçon est que le coût effectif global est bien plus élevé et susceptible d'excéder le taux d'usure en vigueur. Il est possible de généraliser ce résultat en prenant quelques précautions. En partant de l'idée que parmi les SFD qui ont participé au test, il y a PADME et PAPME qui sont connus pour afficher des résultats performants, il est possible que des taux effectifs similaires à ceux de ces institutions soient en cours dans les autres SFD performants. Comme PADME, les SFD qui afficheraient des taux effectifs inférieurs ou égaux à 36,6% devraient absolument contenir leur taux d'impayés autour de 1% maximum, ce qui est un objectif parfois difficile à atteindre. Selon un praticien de la FECECAM, le réseau pourrait très bien s'accommoder d'un taux d'intérêt affiché de 2% par mois sur le capital restant dû si les remboursements se faisaient à bonne date ou si le réseau pouvait contenir le taux d'impayés dans les limites de 5%. Cet exercice montre que 5% n'est pas adéquat pour atteindre ce résultat.

Bien qu'on puisse et qu'on doive recommander que les IMF accroissent leur efficacité opérationnelle afin de réduire leurs taux effectifs, il y a avant tout un jugement à éviter : celui de vouloir comparer le taux d'intérêt des SFD aux taux bancaires. Cette comparaison est inadaptée pour deux raisons : la première est que les banques ne sont pas en général intéressées par les mêmes clients que ceux des SFD. Il n'y a donc pas réellement une situation de concurrence entre les deux systèmes pour un même groupe cible de clients. La seconde raison a trait aux éléments constitutifs du taux d'intérêt, à savoir l'intérêt bancaire (y compris l'inflation), mais aussi une participation à un fonds de couverture de risque, le paiement proportionnel des appuis reçus en formation et conseils et même des contributions à des caisses de solidarité qui interviennent en cas de décès ou d'événements spéciaux. Ces éléments portent le taux d'intérêt des prêts à un niveau de 2 à 5% par mois pour de petits crédits à court terme, soit entre 30 et 60% l'an, voire plus. En général, un prêt de 10 000 FCFA requiert le même personnel et les mêmes ressources qu'un prêt de 100 000 FCFA.

Comme on peut le remarquer, le niveau du taux d'intérêt d'usure en vigueur ne semble pas forcément en adéquation avec le niveau des charges. En outre, de tels niveaux de taux ne semblent gêner outre mesure les bénéficiaires. Le coût le plus important d'accès au crédit n'est pas le taux d'intérêt mais bien souvent le coût de transaction du prêt : le temps passé à se déplacer, à attendre, à remplir des formalités²⁶... Ce coût serait bien souvent assez élevé au niveau de certaines IMF. L'exemple sur PADME montre que le taux d'intérêt viable pourrait être limité à 27%. Mais cette situation interdirait d'exercice tous les autres SFD. Le PADME n'aurait dans ce cas qu'une couverture de 132,57% par rapport à la norme de 100% minimum, ce qui réduit quasiment sa performance de l'année 2004 du tiers et le place dans une zone de plus grande fragilité. Il en est de même de MDB qui se situe juste à la limite des 100% de couverture. Le niveau de taux d'intérêt viable pour le secteur dépend d'un ensemble de facteurs tout autant spécifiques que généraux qui sont : les activités spécifiques de l'institution, la destination du crédit (activités de court terme ou non), la taille du crédit ; la rentabilité de l'activité financée, l'efficacité de la structure, etc. Beaucoup de SFD proposent actuellement du crédit au taux affiché de 24% mais y ajoutent subtilement d'autres charges qui portent en définitive ce taux bien au-delà de celui annoncé. Mais la principale préoccupation dans ce cas concerne la capacité des pauvres à supporter de tels niveaux de taux.

Plusieurs études ont montré que les bénéficiaires sont peu sensibles au taux d'intérêt. Dans une étude récente, la cellule de microfinance a montré que c'est l'accès au crédit qui demeure la préoccupation majeure des bénéficiaires. Il est important de se rappeler que les SFD doivent être en même temps capables de s'autofinancer pour durer. Or un colloque d'experts, organisé par l'OCDE à Paris en 1998, concluait à la suite d'un rapprochement des expériences, que les structures qui utilisaient les taux d'intérêts les plus élevés étaient aussi celles qui étaient les plus performantes et les plus efficaces. Dès lors, si l'on désire faire de la microfinance, un instrument de réduction de la pauvreté, il faut opter pour la professionnalisation du secteur. On peut aider les pauvres avec des prêts sans intérêt ou à intérêts subventionnés par d'autres canaux ne relevant pas du secteur financier professionnel, mais, on ne peut continuer "à jouer les Mères Teresa" sans être conscient que l'option qui consiste à protéger les pauvres contre des taux d'intérêt élevés n'est pas durable et s'exerce

²⁶ Labie Marc (1999) rapporte les mêmes plaintes chez les micro-entrepreneurs d'Amérique Latine dans "La microfinance en question : limites et choix organisationnels". Editions Luc Pire (Bruxelles)/Fondation pour les générations futures, 116p.

aux dépens de la pérennité des SFD. Si les SFD doivent être financièrement autonomes, ils doivent facturer les coûts financiers et ceux des appuis ou de la formation aux bénéficiaires. La question ne semble plus être celle du coût élevé du crédit, mais davantage celle de l'accès aux services non financiers, nécessaire pour que les bénéficiaires augmentent suffisamment leurs revenus pour être non seulement capables de rembourser les intérêts, mais de rentabiliser leurs activités économiques et de faire du profit. Dans ce cas, la meilleure pratique est de libéraliser les taux d'intérêt tout en renforçant la transparence à travers la publication du taux effectif global. Certains pays ont réussi à asseoir cette transparence en imposant aux structures de financement de mentionner sur un contrat, toutes les charges liées à l'opération de crédit et d'en déduire par écrit sur le contrat le taux effectif global. Cette voie est la meilleure pour l'ouverture d'une concurrence qui à terme aboutirait à une baisse des taux effectifs dans le secteur²⁷. Mais comment cela peut-il se faire au sein d'une Union Monétaire qui a déjà établi les règles sur le taux d'usure ? Quels sont les meilleurs critères de ciblage : sexe, secteur d'activité, zone, etc. ?

Il est en effet difficile de mettre en œuvre une politique interne de taux d'intérêt. D'un autre point de vue, mettre en œuvre une surveillance rigoureuse du taux d'intérêt effectif par rapport au niveau d'usure pourrait être dommageable pour le secteur. C'est sans doute pourquoi on observe une surveillance moins stricte de cette mesure auprès des SFD. Dans ce cas, la réglementation devient une menace pour pousser à devenir efficient. L'objectif inavoué et certainement l'objectif des réseaux pourraient être de permettre au secteur de se consolider à travers des formes de concentration possibles pour réduire le coût du crédit. Il n'est donc pas exclu que le taux effectif global descende à moyen ou long terme en dessous du plafond d'usure. Cela est d'autant plus nécessaire que les taux débiteurs actuels sont loin d'être compatibles avec la viabilité des activités économiques financées par la microfinance.

6.3. La Question de taux d'intérêt viable pour activités économiques

Lorsque l'on parle de coût élevé de crédit, la question qui vient à l'esprit est de se demander si l'activité financée par le crédit génère suffisamment de ressources financières pour rembourser le crédit et ses intérêts et laisser un revenu susceptible d'améliorer le niveau de

²⁷ Cette transparence est même exigée des prêteurs par le décret cadre cité ci-dessus en son article 2 en ces termes : « le taux effectif global, le taux de période et la durée de période doivent être notifiés par écrit à l'emprunteur en même temps que le taux d'intérêt nominal du prêt et toutes les perception afférentes à ce prêt ».

bien-être du bénéficiaire. L'une des voies possibles pour explorer cette question est de comparer le taux de rentabilité interne²⁸ de l'activité financée et le taux effectif global du crédit.

Pour ce faire, nous avons réalisé en octobre 2005 une enquête approfondie auprès de 60 entreprises financées par le PAPME à Cotonou. Ces entreprises sont diversifiées selon les montants et les modalités du crédit. Il s'agit de 30 entreprises commerciales et de 30 entreprises de service ou de production.

Le Tableau 6.5 présente les types de crédits disponibles à PAPME. En dehors des éléments du Tableau, le montant du crédit PAPME varie entre 50 000 F CFA et 80 000 000 de F CFA. Les statistiques disponibles montrent que 35% des dossiers financés et 7,91% du volume de crédit correspondent à un montant de crédit inférieur à 500 000 F CFA et 54% à un montant inférieur à 1 million, 75% des dossiers et 41,4% du volume du crédit ont un montant inférieur à 3 millions et 90% un montant inférieur à 25 millions. Le PAPME exige un dépôt de garantie de 10% sur le montant du crédit et une épargne entrepreneur de 10% du crédit, à constituer en mensualités égales sur la durée du crédit. Le dépôt de garantie et l'épargne-garantie ne sont pas rémunérés, mais remboursés au bénéficiaire après le dénouement heureux du crédit. Au sein du PAPME, il existe une mutuelle obligatoire pour le bénéficiaire avec une prime d'assurance variant entre 1,4 et 3,2% du montant de crédit. Cette mutuelle est réassurée à la NSAB. Les frais d'ouverture de dossier varient de 1500 F CFA à 3500 F CFA et les frais de dossier d'accès au crédit font 1% du crédit. Le bénéficiaire paie des frais de gestion évalués à 10% des intérêts versés par paiement. Tous ces paiements connexes renchérissent le coût du crédit.

Tableau 6.5 : Caractéristiques des types de crédits disponibles à PAPME

Nom de crédit	Tranche de crédit	Taux d'intérêt	Durée maximale	Objet	Autres modalités
Prêt ponctuel		2% par mois dégressif (sur le montant restant dû)	18 mois	Financement du besoin en fonds de roulement	
Ligne de crédit		2% le mois	3 mois	Crédit de trésorerie	Possibilité de 2 mois de différé
Prêt ordinaire		12,5% par an	36 mois	Investissement	Remboursement mensuel
Crédit		12,5%	60 mois	Investissement	

²⁸ Le taux de rentabilité est le taux d'intérêt qui, appliqué, annulerait la somme des flux actualisés des revenus présents et futur, donc un taux qui ne permettrait pas de créer une richesse nette au niveau du bénéficiaire de crédit.

Nom de crédit	Tranche de crédit	Taux d'intérêt	Durée maximale	Objet	Autres modalités
immobilier				en immobilier	
Prêt aux particuliers		10%	48 mois	Indéterminé	Prélèvement sur salaire

Les données d'enquête donnent les résultats consignés dans le Tableau 6.6.

Tableau 6.6. Relations entre montant de crédit, taux effectif et global et rentabilité des projets

Types de crédit	Montants	Taux effectif global (TEG)	Taux de rentabilité interne (TRI)	Différence
Fonds de roulement	Inférieur à 10 millions	29-34%	28-34%	TEG-TRI > 0 et significative
	Supérieur ou égal à 10 millions	27-29%	17-23%	
Investissement	Inférieur à 10 millions	20-29%	23-34%	TEG-TRI > 0 et significative pour les crédits d'investissement de un ans, mais TEG-TRI < 0 et significative pour les crédits d'investissement de deux ans et plus
	Supérieur ou égal à 10 millions	20-24%	17-23%	

Une première observation du Tableau 6.6 montre que les petits crédits coûtent cher, mais sont également les plus rentables. D'une façon générale, les TEG recouvrent pratiquement les mêmes intervalles que le TRI et ce sont les crédits d'investissement de deux ans ou plus qui sont rentabilisés. Or, la représentativité de ce type de crédit dans le portefeuille de PAPME est faible. Cette étude de cas montre donc que les taux d'intérêt actuels sont trop élevés pour la viabilité des activités économiques des bénéficiaires. Ce résultat est cohérent avec la précarité de l'impact positif de la microfinance sur la réduction de la pauvreté et l'effet contreproductif du renouvellement des crédits. Si les bénéficiaires arrivent à rembourser les premiers crédits obtenus pour pouvoir bénéficier d'un autre cycle de crédit, cela ne présage nullement que leur expérience avec les institutions de microfinance a de fortes chances de s'inscrire dans la durée. Les affirmations du genre « *ce n'est pas le taux d'intérêt qui intéresse les bénéficiaires qui, eux-mêmes, ne s'en plaignent pas d'ailleurs, mais c'est plutôt l'accès au crédit* » peuvent relever simplement de plusieurs illusions : confusion entre la hausse du chiffre d'affaire et la rentabilité du crédit, confusion entre course au renouvellement du crédit

et rentabilité du crédit, mauvais diagnostic des problèmes des microentreprises qui confondent problèmes d'accès aux services non financiers aux problèmes financiers, etc.

6.4. Conclusion partielle

La question du taux d'intérêt est cruciale au Bénin. En effet, tous les microprojets dont le taux de rentabilité interne ne dépasse pas 35% ne pourraient être financés par les IMF au Bénin. La question est d'autant plus compliquée que sa résolution ne peut consister simplement à obliger les IMF à se conformer à la loi qui fixe le seuil d'usure à 27%. Presque aucune IMF n'assurerait son autosuffisance opérationnelle, donc sa pérennité, en respectant ce seuil. Trois voies peuvent prospérer dans la résolution de ce problème :

- ❖ faciliter l'accès des IMF au refinancement afin de supprimer les conditions d'épargne préalable et d'épargne forcée dans l'octroi de crédit ;
- ❖ promouvoir l'utilisation intelligente des fonds de garantie et des fonds de bonification. L'une des pistes possibles est de promouvoir les relations banques-IMF dans une situation où les banques sont en excès de liquidité ;
- ❖ promouvoir dans les IMF des technologies qui permettent de réduire à terme les coûts d'octroi de crédit. L'une des pistes possibles est l'externalisation de certaines fonctions par des IMF matures. Cette externalisation peut concerner l'évaluation des projets, le suivi des clients, le recouvrement et le financement des zones où leur avantage comparatif n'est pas avéré, par l'octroi de crédits relais (Kauffmann, 2004).

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE POLITIQUE ET DE STRATEGIES FINANCIERES, ECONOMIQUES ET SOCIALES

Ce chapitre tire les principales conclusions de l'étude et élabore quelques recommandations de politiques destinées essentiellement à favoriser l'accès à une microfinance productive, à moindre coût et réductrice de la pauvreté.

7.1. Principales conclusions

L'objectif global de cette étude était de fournir aux acteurs de la microfinance des informations pertinentes sur les impacts de ce secteur sur la réduction de la pauvreté au Bénin. Pour atteindre cet objectif, nous nous sommes basés sur une littérature détaillée et une étude de terrain assez fouillée couvrant tout le territoire national. Au terme de l'étude, les résultats suivants ont été obtenus :

1. Depuis la libéralisation du système financier, le système bancaire s'est considérablement assaini. Mais sans intervention adéquate de l'Etat, les banques béninoises se sont enrichies énormément pendant toute la période de libéralisation financière en collectant des ressources à moindre coût et en les plaçant à des taux très élevés auprès d'un nombre réduit de secteurs d'activités (commerce et services) moins risqués. Cette situation est encouragée par la situation oligopolistique du marché bancaire doté d'une puissante organisation face à un secteur privé naissant ;
2. Les IMF ont connu un développement inégalé jusqu'alors. Elles sont dynamiques, compte tenu de leur proximité des clients, de leur facilité d'adaptation aux réalités socio-économiques et de leur fort taux de pénétration. Ce développement sans précédent permet de suppléer aux insuffisances actuelles du secteur financier classique (les banques), mais, ces IMF connaissent de plus en plus des problèmes de croissance remettant à l'ordre du jour les problèmes classiques des banques primaires ;
3. Les politiques de l'Etat en vue d'inciter les banques à innover dans la collecte de l'épargne et à prendre des risques de financement sont absentes ;
4. Le secteur privé manque de services non financiers adéquats afin d'exploiter les niches d'opportunités et présenter des demandes de financement crédibles ;
5. Les bénéficiaires des services des SFD sont majoritairement des personnes instruites et de sexe féminin. Ils sont plus âgés en moyenne. Les tontines sont des substituts au crédit et le premier accès au crédit est un gage pour un accès répété ;

6. Les IMF ONG et Projets sont relativement plus accessibles. Ils ciblent mieux les pauvres ;
7. Il y a une nette confirmation que les zones du PAZH ont été privilégiées par rapport aux autres et que l'accès au crédit en zone rurale est relativement plus facile qu'en zone urbaine et périurbaine ;
8. Nous déduisons de ces résultats que l'accès au crédit est relativement généralisé, mais également que les services des SFD touchent une gamme variée de personnes y compris les salariés et les professions libérales ;
9. La microfinance n'est plus désormais seulement l'affaire des pauvres et des exclus du système bancaire ;
10. Le crédit est utilisé dans la consommation directe des ménages, donc participe à l'amélioration du bien-être ;
11. Selon les bénéficiaires et les résultats quantitatifs, le crédit réduit l'incidence et la profondeur de la pauvreté. Mais, cette réduction est temporaire et les renouvellements de crédit contreproductifs si elle n'est pas accompagnée par l'amélioration de l'offre des services non financiers (accès à la gestion, aux marchés et à la technologie) ;
12. La facilité de l'accès au crédit ne s'accompagne pas toujours de l'impact positif sur le bien-être des bénéficiaires. Cette facilité peut même être contreproductive en ce qu'elle peut entraîner la non viabilité et non la pérennité des IMF. C'est le cas des mutuelles et coopératives et des projets à volet crédit ;
13. les comportements d'épargne incorporés dans les méthodologies d'octroi du crédit peuvent amplifier l'impact du crédit ;
14. La question du taux d'intérêt est cruciale au Bénin. En effet, tous les microprojets dont le taux de rentabilité interne ne dépasse pas 35% ne pourraient être financés par les IMF au Bénin. La question est d'autant plus compliquée que sa résolution ne peut consister simplement à obliger les IMF à se conformer à la loi qui fixe le seuil d'usure à 27%. Presque aucune IMF n'assurerait son autosuffisance opérationnelle, donc sa pérennité, en respectant ce seuil.

7.2 : Recommandations de politiques et de stratégies financières, économiques et sociales

Face aux problèmes rencontrés par le secteur de la microfinance et afin d'amplifier son impact en matière de réduction de la pauvreté, nous faisons les principales recommandations suivantes :

1. Faciliter l'accès des IMF au refinancement afin de supprimer les conditions d'épargne préalable et d'épargne forcée dans l'octroi de crédit. Une manière d'encourager le refinancement des IMF par les banques primaires est de faire bénéficier des crédits octroyés aux IMF des accords de classement ;
2. Promouvoir l'utilisation intelligente des fonds de garantie, des fonds de bonification et des fonds de professionnalisation. L'une des pistes possibles est de promouvoir les relations banques-IMF dans une situation où les banques sont en excès de liquidité, l'utilisation des services des banques de refinancement spécialisés (la Banque Régionale de Solidarité par exemple) et la mise en place d'un fonds de la microfinance destiné à fédérer ou à coordonner toutes les initiatives en matière de fonds de garantie ou de bonification tout en prévenant les problèmes de sélection adverse et d'aléa moral liés à de tels projets ;
3. Promouvoir la création des banques secondaires ou de troisième rang (banques coopératives) régies par une des lois plus souples afin d'assurer leur flexibilité dans l'offre de crédit ;
4. Mettre en place d'une fiscalité du microcrédit plutôt fondée sur la taille du crédit que sur la forme juridique de l'institution financière ;
5. Promouvoir dans les IMF des technologies qui permettent de réduire à terme les coûts d'octroi de crédit. L'une des pistes possibles est l'externalisation de certaines fonctions telles que l'évaluation des projets, le suivi des clients, le recouvrement (affacturation) et le financement des zones où l'avantage comparatif n'est pas avéré, par l'octroi de crédits relais (franchisage). De telles innovations permettent une meilleure division du travail ;
6. Promouvoir le développement de nouveaux produits financiers à fort impact en matière de réduction de la pauvreté tels que la microassurance, le crédit-stockage, le crédit aux grappes de microentreprises, etc. ;
7. Renforcer les moyens d'action de la Cellule de Microfinance afin d'inciter à plus de transparence dans le secteur ;
8. Développer l'information, élément clé de la prise de décision de prêt, par la multiplication et la mise en réseau des centrales d'échange d'information participant à la diffusion de l'information sur la solvabilité des entreprises.

On peut donc globalement conclure qu'à court terme, les facteurs amplificateurs des impacts du microcrédit ne doivent pas être recherchés dans la baisse des taux actuels, mais plutôt dans la revue des termes de remboursement, le meilleur ciblage des bénéficiaires, l'amélioration de l'accès des bénéficiaires aux services d'appui aux entreprises et la mobilisation des ressources à moindre coût. Enfin, étant donné le manque de données de référence qui rend généralement difficile la mesure ultérieure de l'impact des activités de microfinance, il importe de mettre en place dans les IMF et dans les structures d'appui un dispositif de mesure d'impact à long terme de la microfinance.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Acclassato D. et A. Honlonkou (2003) "Impacts de la loi PARMEC sur la Gouvernance et la Performance Financière des institutions de microfinance au Bénin", rapport de recherche du Programme ELIFID, Effet de la Libéralisation du Secteur Financier sur les Défavorisés, BIT.

Asselin L-M (2002) : Indicateur composite de la pauvreté multidimensionnelle ; CRDI, Paris, France.

AHOYO ADJOVI N. et al (2001) : « FONCIER ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE AU BENIN », document de travail n°12 CAPE

AJAVON Y. (2003) : « EVOLUTION DES STATISTIQUES AGRICOLES ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE AU BENIN », novembre 2003, communication CAPE

BCEAO (2003) : « ENQUETE AUPRES DES BANQUE »

BCEAO () : Les notes d'informations statistiques

BCEAO() : Communications données dans le cadre de la concertation sur le financement bancaire de l'économie les 05 et 06 avril 2004

Buckley, G. (1997) : "Microfinance in Africa : Is it either the problem or the solution?", World Development, 25(7), 1081-1093.

CCDS- Conseil Canadien de Développement Social (2001) : Définir et redéfinir la pauvreté : le point de vue du CCDS. Ressources Internet.

Cellule Macro-économique de la Présidence de la République (2001) : « RAPPORT SUR L'ETAT DE L'ECONOMIE NATIONALE »

Cellule de Microfinance (2004) "Evaluation et Impacts de la Microfinance sur les Bénéficiaires de Microcrédits", PADSP.

CGAP (1997) : "Les taux d'intérêt applicables aux microcrédits", EtudeSpéciale N°1, Banque Mondiale, Washington.

Commission bancaire (1998) : RAPPORT ANNUEL

Copestake, J., Bhalotra S. et S. Johnson (2001) : "Assessing the impact of microcredit : a Zambian case study". Journal of Development Studies, 37(4), 81-100.

FAO (2004) : « PROGRAMME D'INVESTISSEMENT A MOYEN ET LONG TERME », document produit pour le Bénin dans le cadre du Volet agricole du NEPAD

Golstein G., I. Barro et D. Gentil (1999) : The role and impacts of saving mobilization in West Africa: a study of the informal and intermediary financial sectors. UNDP & UNCDF; SUM; MicroSave/Africa, West Africa.

Greene (1995) : Limdep version 7.0 référence guide. Econometric Software Incorporated, USA.

Hulme, D. and P. Mosley (1996) : Finance against poverty. Routledge, London, UK.

Kauffmann C. (2004) : le financement des PME en Afrique. Repères n° 7. Centre de Développement de l'OCDE.

Kodjo M. K., E. H. Abiassi, M. C. Allagé (2003) : « Le financement de l'agriculture béninoise dans un contexte de libéralisation : contribution de la microfinance », Programme ELIFID, BIT, Cotonou, Bénin.

Labie M.(1999) rapporte les mêmes plaintes chez les micro-entrepreneurs d'Amérique Latine dans "La microfinance en question : limites et choix organisationnels". Editions Luc Pire (Bruxelles)/Fondation pour les générations futures, 116p

Lelart M. (2000) "Evolution de la Finance informelle et Financement du Développement.", AUF, Collection Universités Francophones, Beyrouth

Maddala G. S. (1983) : Limited dependent and qualitative variables. Econometrics. Econometrics Society Monographs. Cambridge University Press.

MCCPD- Ministère Chargé du Plan, de la Prospective et du Développement (2003) : Mise en place d'un mécanisme de concertation des structures de microcrédits disséminés dans les départements ministériels, Cotonou, Bénin.

MFE (2000) : « BIPEN : LES SOURCES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE », Edition 2000

MFE (2001) : « BIPEN : LE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE », Edition 2001

MFE (2002) : « BIPEN : SYSTEME FISCAL AU BENIN EFFICACITE ET BIEN-ETRE SOCIAL », Edition 2002

MFE (2002) : « Etude d'évaluation des programmes d'ajustement structurel mis en œuvre au Bénin de 1989 à 1999 »

MkNelly B.et C. Dunford, (1998):` "Impact of credit with education on mothers and their young children's nutrition : lower Pra Rural Bank Credit with education program in Ghana'. Research Paper N°4, Freedom from Hunger, Davis, CA.

MkNelly B.et C. Dunford, (1999):` "Impact of credit with education on mothers and their young children's nutrition : CRECER Credit with education program in Bolivia' Research Paper N°5, Freedom for Hunger, Davis, CA.

Navajas S. ; Schreiner M. ; Meyer R. Gonzalez-Vega C. et J. Rodriguez-Meza (2000): "Microcredit and the Poorest of the Poor : Theory and Evidence from Bolivia", World Development vol. 28, N° 2, pp. 333-346.

Ouattara, K. (2003) "Microfinance Regulation in Benin: Implications of the PARMEC Law for Development and Performance of the Industry." Washington, D.C. : World Bank Africa Region Working Paper Series N°50, June.

PNUB-Bénin (1997) : Rapport sur le développement humain au Bénin. Cotonou, Bénin

Rogaly, B. (1996) : “Microfinance evangelism, ‘destitute women’ and the hard selling of new anti-poverty formula”. *Development in Practice*, 6(2), 100-112.

Sebstad J. et G. Chen (1996) : ‘ Overview of studies on the impact of microenterprises credit’ AIMS Project, USAID, Washington DC.

Todd, H (2000) : “Poverty Reduced through microfinance : the impact of ASHI in Philippines”. Washington DC, USAID.

Sinzogan, C. (2000) : Efficacité des institutions de la microfinance : cas du Bénin. Document de travail N° 001/2000, CAPE, Cotonou, Bénin.

UMOA (2000) : « Barème général des conditions applicables par les banques et établissements financiers »

Wright D. L.& D. A. H. Alamgir (2004) “Microcredit Interest Rate in Bangladesh: Capping versus Competition.” Unpublished paper produced for the Donors’s Local Consultative Group in Finance.

ANNEXES

A2.1 : Détails méthodologiques pour l'évaluation quantitative d'impact

L'approche que nous utilisons pour évaluer l'impact de la microfinance sur le chiffre d'affaire, la valeur ajoutée et le revenu consiste à utiliser les caractéristiques enquêtés pour déterminer les comportements productifs des clients et des non clients et à utiliser les paramètres estimés pour évaluer l'impact du crédit sur les indicateurs considérés (Maddala). Cette démarche est justifiée par le fait qu'analyser l'impact du crédit sur la production et les revenus en considérant le groupe des utilisateurs de crédit d'une part et le groupe des non utilisateurs d'autre part poserait des problèmes de biais dus au fait que les différences de caractéristiques des unités de production et des producteurs ne seraient pas prises en compte.

Soit Y^A et Y^E , X^A et X^E désignant respectivement l'accès au crédit, le niveau de production ou de revenu obtenus et les vecteurs des différentes variables explicatives. La méthode contrefactuelle part du modèle empilé suivant :

$$(1): \begin{cases} Y^A = X^A \cdot \beta^A + u^A & (a) \\ Y_A^E = X^E \cdot \beta_A^E + u_A^E & \text{si } Y^A = 1 \quad (b1) \\ Y_0^E = X^E \cdot \beta_0^E + u_0^E & \text{si } Y^A = 0 \quad (b2) \end{cases}$$

(1) est un modèle empilé de sélection séquentielle avec :

(a) = équation Probit d'accès au crédit ; $Y^A=0$ pour les non clients et $Y^A= 1$ pour les clients;

(b1) = équation de comportement (production, revenu) des clients

(b2)= équation de comportement (production, revenu) des non clients.

Par divers développements (Maddala, op. cit. ; Greene ; Honlonkou), on a:

$$(2): Y_A^E = X^E \cdot \beta_A^E + \lambda^A \cdot \theta_A^A + \eta_A \text{ pour les clients et}$$

$$(3): Y_0^E = X^E \cdot \beta_0^E + \lambda^A \cdot \theta_0^A + \eta_0 \text{ pour les non clients.}$$

Avec :

$$\hat{\lambda}^A = \frac{\phi(X^A \cdot \hat{\beta}^A)}{\Phi(X^A \cdot \hat{\beta}^A)}$$

Φ et ϕ sont respectivement les fonctions de distribution cumulative et de densité de probabilité normale.

Le dernier terme non aléatoire des équations 2 et 3 reflète le fait que les bénéficiaires de crédit pourraient se comporter autrement, étant donné les mêmes caractéristiques socio-démographiques, économiques et biophysiques s'ils n'étaient pas bénéficiaires (Saha et al. ; Fuglie et Bosch). Les équations sont estimées au niveau de l'unité de production pertinente (exploitation agricole, entreprise, usine, etc.).

En supposant que les clients sont effectivement ceux qui ont un avantage comparatif dans l'utilisation de crédit, l'impact du crédit au niveau de chaque unité bénéficiaire est mesuré par:

$$(4): D_1 = E(Y_A^E / Y^A = 1) - E(Y_0^E / Y^A = 1), \text{ soit}$$

$$(5): D_1 = X^E \cdot (\beta_A^E - \beta_0^E) + \lambda^A \cdot (\theta_A^A - \theta_0^A),$$

c'est-à-dire la différence espérée entre les valeurs obtenues pour les clients et celles qui seraient obtenues s'ils n'avaient pas bénéficié de crédit.

Si on suppose que les clients et les non clients sont sélectionnés de façon aléatoire et qu'il n'y a pas lieu de considérer que les clients ont un avantage comparatif dans l'utilisation du crédit, l'impact mesuré au niveau de chaque unité est donné par l'expression:

$$(6): D_2 = Y_A^E - E(Y_0^E / Y^A = 1).$$

S'il y a effectivement un avantage comparatif des clients, la différence (D1 – D2) est positive et significative.

Du point de vue théorique, on peut dire que les paramètres β et θ estimés pour chaque catégorie de producteurs (clients et non clients) reflètent les comportements technico-économiques des clients et des non clients. Ainsi la méthode contrefactuelle d'estimation de l'impact tient implicitement compte des différences d'efficacité productive. Elle essaie de mesurer l'impact en estimant "ce qui se serait passé si les clients n'avaient pas eu accès au crédit" c'est-à-dire Y_0^E pour les clients.

De tels modèles sont aisément estimés par le logiciel LIMDEP version 7.0 de Greene (1995) ou en utilisant la méthode de Heckman (Maddala, 1983).

Tableau A3.1 : Quelques indicateurs bancaires en décembre 2003

Indicateurs	BENIN	UEMOA
Nombre d'établissements	10	88
Nombre de guichets	39	729
Nombre de clients (comptes)	185 600	2 544 205
Effectif du personnel	874	10 710
Population en millions (2003)	6,9	81,3
Population en millions (1999)	5,9	69,3
Taux de pénétration bancaire (2003)	2,7%	3,1%
Taux de bancarisation (nombre de guichets pour 1 millions d'habitants* en 1999)	4,6	7,1
Taux de bancarisation en 2003	5,6	9,0

* indicateur Goldsmith

Source : BCEAO, 2004

A3.2 : LES BESOINS DE FINANCEMENT DE L'ECONOMIE

A3.2.1. Entreprises

Pour Nowak (1991), les besoins de financement des entreprises sont liés (i) à l'acquisition d'investissements et d'équipement ; (ii) au cycle d'exploitation et de trésorerie ; (iii) aux échanges avec l'extérieur ; et (iv) aux engagements par signature, etc.

A3.2.2. Particuliers

Selon de Boissieu (1998), trois grands besoins de crédit caractérisent les ménages : (a) les crédits de trésorerie en anticipation de rentrées pécuniaires certaines (découvert, crédit relais, crédit revolving, etc.) ; (b) les crédits à la consommation généralement demandés dans le cas des ventes à tempérament, de prêts personnels ou leasing, liés généralement à une anticipation d'épargne ; et (c) les crédits immobiliers liés aux anticipations d'épargne et qui servent à couvrir les acquisitions de biens immobiliers des particuliers.

A3.2.3. Chiffrage du besoin global de financement

Tableau A3.2 : Estimation des besoins de financement à l'horizon 2015

(en milliards de FCFA)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux de croissance	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%	7%
PIB nominal	2405	2574	2754	2947	3153	3374	3610	3862	4133	4422
Taux d'investissement	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
Montant des investissements nécessaires	601	643	688	737	788	843	902	966	1033	1106
Niveau des investissements avec la tendance actuelle de 20%	481	515	551	589	631	675	722	772	827	884
Gap à combler	120	129	138	147	158	169	180	193	207	221

Source : Calcul des auteurs

D'après les différents travaux effectués par des institutions spécialisées au Bénin, pour réduire véritablement la pauvreté au Bénin, il faudrait des taux de croissance annuelle de l'ordre de 7%. Pour ce faire, ces mêmes études ont montré que le taux d'investissement nécessaire doit être de l'ordre de 25%. Or actuellement, le taux d'investissement est encore à 20% ce qui ne permettra certainement pas d'atteindre les objectifs du millénaire à l'horizon 2015. Afin d'atteindre ces objectifs de développement durable dont l'essentiel est pris en compte dans le DRSP, il a été estimé ici les besoins de financement productifs nécessaires. Pour la période 2006-2015, le déficit à combler est estimé à 1662 milliards de FCFA, en commençant par 120 milliards en 2006. Des efforts supplémentaires de la part de tous les acteurs sont nécessaires pour combler ce déficit.

La stabilisation du niveau des investissements privés est préoccupante. Les investissements privés en général plus efficaces et mieux portés sur la croissance économique que les investissements publics, ne représentent en moyenne que 12,2% du PIB sur la période 1995-2000 et reste stabilisé autour de 13% ces cinq dernières années.

Tableau A3.3 : Taux d'investissement en % sur la période 2000-2005

%	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Taux d'investissement	19,5	20,3	17,3	19,8	20,9	20,0
Taux d'investissement public	7,3	7,4	6,2	7,0	7,7	7,3
Taux d'investissement privé	12,2	12,9	11,1	12,8	13,2	12,7

Source : Autorités béninoises & FMI

La faiblesse des investissements peut être expliquée par plusieurs raisons dont :

- La faiblesse de l'épargne nationale
- Le faible taux de consommation des crédits disponibles
- Le niveau élevé du risque-pays lié à la corruption, à la lourdeur administrative et à l'inadéquation du système juridique, qui n'incite pas les investissements privés
- Le régime fiscal peu concurrentiel
- Etc.

Tableau A3.4 : La répartition du capital des établissements de crédit agréés au 31 décembre 1998

SIGLE DESIGNATION	DATE D'AGREMENT	MONTANT DU CAPITAL	REPARTITION DU CAPITAL			TOTAL BILAN
			RESIDENTS		NON - RESIDENTS	
			ETAT	PRIVES		
BOA	13/10/1989	3 600	0	2 088	1 512	128 996
ECB	13/10/1989	1 500	150	266	1 084	82 778
BIBE	05/02/1990	3 000	0	180	2 820	46 710
FBB	05/12/1988	1 578	0	0	1 578	45 145
CBB	30/12/1992	3 600	900	2 340	360	38 516
EQUIPBAIL	11/09/1995	400	0	200	200	3 061
CB	10/03/1994	100	0	51	49	480
CPB	30/12/1992	150	0	105	45	409
CNE - B						

TOTAL : (8 ETABLISSE MENTS sur 9)		<u>13 928</u>	<u>1 050</u>	<u>5 230</u>	<u>7 648</u>	<u>346 095</u>
--------------------------------------------------	--	----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

Tableau A3.5. : La répartition du capital des établissements de crédit agréés au 31 décembre 1998

SIGLE DESIGNATION		MONTANT DU CAPITAL	REPARTITION DU CAPITAL		
			RESIDENTS		NON - RESIDENTS
			ETAT	PRIVES	
BENIN (millions)		32 100	2 445	8 318	21 337
UEMOA (millions)		306 897	62 540	66 323	178 034
BENIN (%)		100	7,6	25,9	66,5
UEMOA (%)		100	20,4	21,6	58,0

Source : Rapport de la commission bancaire 2003

Tableau A3.6 : La répartition du capital des établissements de crédit agréés au 31 décembre 2003

SIGLE DESIGNATION	DATE D'AGREMENT	MONTANT DU CAPITAL	REPARTITION DU CAPITAL			TOTAL BILAN
			RESIDENTS		NON - RESIDENTS	
			ETAT	PRIVES		
BOA	13/10/1989	6 000	0	2 820	3 180	249 390
ECB	13/10/1989	3 500	0	737	2 763	134 156
BIBE	05/02/1990	9 000	0	765	8 235	71 222
FBB	05/12/1988	2 500	875	161	1 464	60 524
CBB	30/12/1992	3 600	1 570	1 670	360	43 227
SGBBE	27/05/2002	3 500	0	820	2680	25 477

DB B	24/01/2001	3 000	0	600	2 400	20 531
BSIC	11/08/2003	2 000	0	0	2 000	-
EQUIPBAIL	11/09/1995	400	0	320	80	3 432
CREDIT AFRI	14/05/2003	100	0	51	49	480
<u>TOTAL : (10 ETABLISSE MENTS)</u>		<u>32 100</u>	<u>2 445</u>	<u>8 318</u>	<u>21 337</u>	<u>608 613</u>

Source : Rapport de la commission bancaire 2003

ANNEXE A4.1 :Résultats économétriques de l'accès au crédit

LIMDEP Estimation Results	Run log line	68	Page	2
Current sample contains 1431 observations.				

Binomial Probit Model	
Maximum Likelihood Estimates	
Dependent variable	CLIENT
Number of observations	1431
Iterations completed	6
Log likelihood function	-788.2112
Restricted log likelihood	-900.0989
Chi-squared	223.7755
Degrees of freedom	12
Significance level	0.000000

Variable	Coefficient	Standard Error	z=b/s.e.	P[Z >=z]	Mean of X
Constant	0.69709E-01	0.21904	0.318	0.75030	
SEXE	0.26717	0.76591E-01	3.488	0.00049	0.5136
AGE	0.68567E-02	0.39894E-02	1.719	0.08566	38.58
DISTAC	0.15465E-01	0.13850E-01	1.117	0.26418	2.547
NIVINST	0.18908	0.41750E-01	4.529	0.00001	1.212
NIPIN	-0.43893E-01	0.90755E-01	-0.484	0.62864	0.7666
LMONTONT	-0.49002E-01	0.68787E-02	-7.124	0.00000	2.946
NOMEMP	0.56894	0.11461	4.964	0.00000	0.2830
COOPEC	-0.13235E-01	0.85457E-01	-0.155	0.87692	0.5283
ONGP	0.58766	0.14445	4.068	0.00005	0.1125
ZONEU	-0.30436	0.89857E-01	-3.387	0.00071	0.5521
ZONEP	-0.53114	0.14759	-3.599	0.00032	0.7897E-01
ZONEH	0.29949	0.17566	1.705	0.08820	0.7477E-01

Frequencies of actual & predicted outcomes
Predicted outcome has maximum probability.

Predicted

Actual	0	1	TOTAL
0	137	325	462
1	89	880	969
TOTAL	226	1205	1431

ANNEXE A5.1: Output économétrique des déterminants de la valeur ajoutée

```
LIMDEP Estimation Results                               Run log line 57 Page 5
Current sample contains 281 observations.
```

```
Sample Selection Model
Probit selection equation based on CLIENT
Selection rule is: Observations with CLIENT = 1
Results of selection:
Data set           Data points      Sum of weights
-----
Data set           281              281.0
Selected sample    152              152.0
```

```
Sample Selection Model
Two stage least squares regression   Weighting variable = ONE
Dependent variable is VA2           Mean = *****, S.D. = *****
Model size: Observations = 152, Parameters = 21, Deg.Fr. = 131
Residuals: Sum of squares= 0.245669E+17 Std.Dev. = 13694304.07001
Fit: R-squared = 0.21072, Adjusted R-squared = 0.09022
Note: Not using OLS. R-squared is not bounded in [0,1]
Model test: F[ 20, 131] = 1.75, Prob value = 0.03324
Standard error corrected for selection..... 0.14853E+08
Correlation of disturbance in regression
and Selection Criterion (Rho)..... -0.57333
```

Variable	Coefficient	Standard Error	z=b/s.e.	P[z >=z]	Mean of X
Constant	0.27975E+08	0.14149E+08	1.977	0.04803	
SEXE	-0.66327E+07	0.34319E+07	-1.933	0.05327	148.6
AGE	-0.24589E+06	0.17607E+06	-1.397	0.16256	0.1104E+05
TAILLEM	-0.21949E+06	0.27322E+06	-0.803	0.42178	691.0
NIVINST	-0.28388E+07	0.21250E+07	-1.336	0.18158	319.3
GROSOL	-0.16518E+07	0.59010E+07	-0.280	0.77954	218.2
TAIGRO	-63700.	0.44950E+06	-0.142	0.88731	1180.
TAIGRO2	743.56	5745.5	0.129	0.89703	288.5
NIPIN	-0.39470E+07	0.31157E+07	-1.267	0.20522	158.7
LMONTONT	0.17190E+06	0.34119E+06	0.504	0.61439	39.93
ACMAPRO	0.19091E+07	0.66484E+07	0.287	0.77400	111.0
NOMEMP	-0.22754E+07	0.14834E+07	-1.534	0.12505	33.70
LMONEMP	-17786.	0.31901E+06	-0.056	0.95554	21.55
COOPEC	-0.35164E+07	0.32421E+07	-1.085	0.27809	0.5461
ONGP	-0.11905E+08	0.48770E+07	-2.441	0.01464	0.1776
CFORPRO	0.33474E+07	0.30190E+07	1.109	0.26752	0.3487

MODEREM	0.33987E+07	0.14126E+07	2.406	0.01613	1.013
ZONEU	0.32389E+07	0.34282E+07	0.945	0.34477	0.3553
ZONEP	0.13882E+07	0.51713E+07	0.268	0.78836	0.7237E-01
ZONEH	0.17403E+08	0.58744E+07	2.963	0.00305	0.8553E-01
LAMBDA	-0.85156E+07	0.73086E+07	-1.165	0.24396	0.5357

LIMDEP Estimation Results

Run log line 58 Page 6

Current sample contains 281 observations.

Tableau A6.1 : Méthodes de calcul des ratios de rentabilité des IMF

N°	INTITULE DES RATIOS
1	COÛT PR 1 FR PRETE
A	MONTANT TOTAL DES CHARGES
B	MONTANT TOTAL DES CREDITS DECAISSES AU COURS DE LA PERIODE
	RATIO A/B
2	RATIO DE RENTABILITE DES ACTIFS
A	RESULTAT NET D'EXPLOITATION
B	MOYENNE DU TOTAL DES ACTIFS
	RATIO A/B
3	RATIO DE COÛTS OPERATIONNELS
A	COÛT OPERATIONNELS
B	MOYENNE DU TOTAL DES ACTIFS
	RATIO A/B
4	RATIO AUTOSUFFISANCE OPERATIONNELLE
A	MONTANT TOTAL DES PRODUITS
B	MONTANT TOTAL DES CHARGES
	RATIO A/B
5	TAUX DE REMBOURSEMENT
6	TAUX DE RISQUE SUR PORTEFEUILLE
A	MONTANT TOTAL DES CREANCES EN SOUFFRANCE (3 mois)
B	MONTANT TOTAL DES ENCOURS DE CREDIT
	RATIO A/B
7	TAUX DE PERTE SUR PRETS
A	MONTANT TOTAL DES CREDITS PASSES EN PERTE
B	MONTANT TOTAL DES ENCOURS DE CREDIT
	RATIO A/B
8	TAUX DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES
A	MONTANT TOTAL DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES
B	MONTANT TOTAL DES ENCOURS DE CREDIT
	RATIO A/B

TERMES DE REFERENCE

L'ETUDE D'IMPACT DE LA MICROFINANCE SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE AU BENIN

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans sa stratégie de communication et de plaidoyer sur le secteur de la microfinance, le Consortium ALAFIA a prévu la réalisation d'une étude d'impact de la microfinance sur la réduction de la pauvreté au Bénin.

En effet, si la plupart des acteurs de la microfinance au Bénin reconnaissent et sont d'accord que la microfinance est réductrice de pauvreté, il s'entretient de plus en plus de polémique sur son impact effectif sur le développement des affaires et sur les conditions de vie des clients et de leurs ménages.

Les reproches généralement faits portent sur le niveau des taux d'intérêt (qui serait trop élevé), la nature des financements (qui serait de faibles montants, de cycle court et sans délai de grâce, et plus orientés vers le commerce que les investissements).

Or, la microfinance ne peut contribuer durablement à réduire la pauvreté que si les institutions de microfinance sont viables et pérennes. Cette viabilité et cette pérennité exigent que leurs activités soient rentables.

Il se pose alors la question permanente de concilier les objectifs sociaux de réduction du loyer de l'argent à ceux économique et financier des institutions de microfinance.

C'est pour apporter des réponses à cette double préoccupation que le Consortium ALAFIA a prévu la réalisation de la présente qui a également été fortement approuvée par les participants à l'atelier de revue à mi-parcours du Projet d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP) tenu les 26 et 27 février 2004 à Cotonou.

1. OBJECTIF GLOBAL

L'objectif global de l'étude est de mettre à la disposition des acteurs de la microfinance des informations pertinentes sur les impacts de ce sous-secteur sur la pauvreté au Bénin.

2. TACHES DU CONSULTANT

De façon spécifique, le consultant devra :

- faire l'état des lieux sur le nombre, la répartition par sexe et par zone des clients, de même que la répartition par domaine d'activités des crédits octroyés et de l'épargne mobilisée par les institutions de microfinance ;

- mettre en relief les changements les plus significatifs induits par les actions des institutions de microfinance sur leurs clients en tenant compte de leur positionnement (rural, urbain ou périurbain) ;
- ressortir de façon générale l'impact de la microfinance sur i) l'intermédiation financière au Bénin, ii) le financement de l'économie béninoise, iii) la réduction de la pauvreté au Bénin ;
- mettre en exergue les entraves à un plus grand impact de la microfinance ;
- mettre en évidence et analyser les contraintes qui pèsent sur l'offre de services par les IMF (montant, délai de remboursement, taux d'intérêt, etc.) ;
- caractériser la demande (qualitative et quantitative) en services de microfinance ;
- déterminer le niveau de taux d'intérêt susceptible d'assurer la viabilité des IMF au Bénin ;
- formuler des recommandations de politiques, stratégies et actions pour améliorer l'impact de la microfinance sur i) l'intermédiation financière au Bénin, ii) le financement de l'économie béninoise, iii) la réduction de la pauvreté au Bénin ;
- formuler des recommandations de politiques, stratégies et actions pour la pérennisation des institutions de microfinance.

3. RESULTATS ATTENDUS

Un rapport d'études faisant apparaître clairement et distinctement les points inscrits au niveau des tâches spécifiques.

4. CHAMP DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE D'INTERVENTION

Le choix de la méthodologie échoit au Consultant qui doit toutefois adopter une démarche participative.

Ainsi, le Consultant devra constituer un échantillon assez représentatif d'interlocuteurs (IMF, clients, autres acteurs) pour couvrir l'ensemble du territoire national, pour tenir compte des approches d'intervention et des zones d'intervention des IMF (rural, péri-urbain ou urbain).

Le Consortium ALAFIA contribuera au choix de la méthodologie, de l'échantillon et des variables d'étude. Il en sera de même des différents rapports produits par le consultant dans le cadre de la présente étude.

A cet effet, il sera mis en place un Comité de Pilotage pour la coordination et la supervision de l'étude. Ledit comité sera composé de :

- Consortium ALAFIA ;
- Cellule de Microfinance ;
- Comité de Suivi du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP);
- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO);
- Programme d'Appui au Développement du Secteur Privé (PADSP).

5. DUREE DE LA MISSION

A titre indicatif, la durée de la mission est de 30 jours calendaires.

6. PROFIL DU CONSULTANT

L'équipe de consultants doit être pluridisciplinaire et comprendre en son sein :

- 1 Expert socio-économiste spécialisé en microfinance ayant une forte connaissance du secteur de la microfinance du Bénin et la problématique de l'évaluation d'impacts ;
- 1 Expert en Banque et système financier avec de solides connaissances en statistiques.